



M. Raymond Laliberté

L'ex-président de la CSN est élu à la tête du Mouvement socialiste

par Pierre O'Neill

L'ancien président de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), M. Marcel Pepin, s'est fait élire hier à la présidence du Mouvement socialiste.

Quelque 400 militants ont participé, en fin de semaine, au Cégep du Vieux-Montréal, au congrès de fondation du MS et ont proclamé bien haut la nécessité de transformer les fondements de leur société pour y bâtir un Québec «socialiste, indépendant, démocratique et pour l'égalité entre les hommes et les femmes».

Au cours de ce congrès de fondation, les membres du Mouvement socialiste se sont donné les statuts qui régiront le fonctionnement de leur vie interne, ont arrêté leurs règles de délibérations, ont adopté leur budget pour les prochains douze

mois, ont élu leur première équipe de dirigeants et ont défini les grandes lignes d'un plan d'action qui prévoit prioritairement une campagne de conscientisation du problème du chômage et l'élaboration d'hypothèses de solutions devant permettre au Québec de sortir de la crise avec un minimum d'écorchures et de souffrances.

À l'origine de la réflexion qui s'est amorcée il y a deux ans, le président, M. Marcel Pepin, sera entouré dans cette tâche d'un exécutif composé notamment de cinq autres membres: M. Raymond Laliberté, président de la CEQ de 1965 à 1970, professeur à l'Université Laval, et qui agira comme vice-président; Mme Nicole Berthelot, à la vice-présidence féminine; M. Gérard Talbot, au poste de secrétaire; M. Jean Charest, à la trésorerie et Mme Lucie Dagenais, conseillère. Lors de la

prochaine réunion du conseil national du MS, l'exécutif sera complété par l'élection de cinq délégués régionaux.

La moyenne d'âge des congressistes du Mouvement socialiste ne dépassait pas 25 ans, de l'aveu même du président, Marcel Pepin. Et les femmes, presque aussi nombreuses que les hommes, ont réclamé et obtenu le droit de participer, d'égal à égal, aux délibérations et aux grandes décisions du mouvement. En vue des assises du week-end, on avait même prévu l'installation de deux micros pour les femmes et deux autres pour les hommes. Les interventions alternaient d'un micro à l'autre. Les déléguées se sont également fait reconnaître le droit de se constituer en caucus exclusivement féminin. Dès hier matin, elles ont occupé la salle de délibérations du congrès pour se

consulter en caucus et ont ainsi retardé la reprise de l'assemblée plénière.

D'après le profil des 500 membres que les organisateurs du congrès avaient préparé à l'intention de la presse, le Mouvement socialiste est essentiellement composé d'étudiants, 22,9 %; d'enseignants, 13,9 %; d'employés d'organisations syndicales, 9 %; d'employés d'organisations populaires, 13,7 %; de cols bleus, 8,6 %; de travailleurs de la santé et de services sociaux, 6,8 %; de fonctionnaires, 3,0 % et de chômeurs, 9 %. Des 500 membres du MS, 254 ont été recrutés à Montréal, 90 dans la région de Québec, 41 dans la Saguenay-Lac-St-Jean, 28 en Mauricie, 24 dans l'Estrie, 18 dans les Laurentides, 16 dans l'Outaouais, 14 dans la région de Sherbrooke et six sur la Côte-Nord.

Voir page 14: CSN



M. Marcel Pepin

Québec «modifie» sa méthode de récupération

La FAS se prépare à déclencher «seule» une grève illégale demain

par Paule des Rivières

QUÉBEC — La Fédération des Affaires sociales (FAS-CSN), représentant les employés d'hôpitaux, se préparait hier soir à déclencher la grève demain matin au moment où le gouvernement s'apprête, lui, à mettre fin à la négociation en rendant publique aujourd'hui son offre finale.

LE DEVOIR a pu prendre connaissance hier soir de quelques-unes des grandes lignes de cette offre que les parties discutaient aux tables de négociations.

Selon nos informations, la moitié des 306.000 employés de l'État seraient partiellement ou complètement exemptés de la loi 70 qui prévoit des baisses de salaires de 19,45 % pour janvier, février et mars 1983.

En effet, les salariés gagnant moins de \$17.000 ou de \$18.000 ne seraient pas touchés par la loi alors que ceux gagnant entre \$17.000 et \$20.000 subiraient des coupures de 10 % et que ceux gagnant entre \$20.000 et \$22.000 des coupures de 15 %;

pour ceux gagnant plus de \$22.000 par année, la réduction initialement prévue au printemps lorsque la loi a été adoptée, s'appliquerait intégralement. Dur coup pour la CEQ et le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ).

LE DEVOIR a aussi appris que le gouvernement se prépare à annoncer l'ouverture de 6.000 places en garderies, répondant à une requête de la FAS, qui en réclamait 13.000. Reste à voir quel serait le financement de ces nouvelles places.

Enfin le gouvernement annoncera une amélioration du congé de maternité.

Le gouvernement renoncera ainsi à \$92 des \$521 millions qu'il voulait récupérer avec la loi 70.

Le gouvernement souhaite vivement que les responsables du Front commun CSN-CEQ-FTQ soumettent ses offres à leurs membres, jugeant qu'elles leur paraissent acceptables.

Pour sa part, avant même que le gouvernement ne rende public son «cadre de

Voir page 14: FAS



Menés à l'attaque par le quart-arrière Warren Moon (à gauche), les Eskimos d'Edmonton ont remporté la Coupe Grey pour la 5e fois d'affilée en disposant des Argonauts de Toronto 32-16 dans la Ville-Reine, hier. Une foule bruyante de 54.701 personnes a assisté à la rencontre, parmi lesquelles le premier ministre de l'Ontario, M. William Davis, au centre, accompagné du ministre de la Justice, M. Mark MacGuigan, à sa gauche, et du maire de Toronto, M. Art Eggleton, derrière lui. Nos informations en page 10.

La conférence du GATT se solde par un compromis

GENÈVE (AFP) — Un texte de compromis engageant les pays membres du GATT à résister aux pressions protectionnistes qui menacent le commerce et l'économie mondiale a été adopté par la 1ère conférence ministérielle du GATT depuis 1973, qui réunissait depuis mercredi 88 pays à Genève.

Le texte qui définit par ailleurs «un programme de travail» du GATT pour les années 80, a été accepté, bien que de nombreux participants aient exprimé des réserves sur certains points au cours de déclarations unilatérales en séance plénière.

Après d'intenses négociations qui ont nécessité une prolongation de 36 heures des travaux, les trois grands blocs commerciaux — CEE, États-Unis et pays en développement — sont en effet finalement parvenus à rapprocher leurs positions au cours de la nuit.

La déclaration générale et le programme de travail de la conférence couvrent notamment les deux sujets qui ont été les principales sources de discordes depuis mercredi: l'agriculture et les services.

Les participants s'engagent à «mieux intégrer l'agriculture dans le système multilatéral des échanges, à mieux discipliner la concurrence des exportations et acceptent à cette fin un programme de travail» de deux ans.

Le texte prévoit par ailleurs que les pays membres «verront» en novembre 1984 si une action multilatérale est souhaitable dans le domaine des services, à partir d'études réalisées par chaque pays et devant être collectées par le GATT.

Tout au long de la conférence, les États-Unis se sont fortement heurtés à la CEE sur le dossier agricole, aux pays en développement sur celui des services.

Les États-Unis, qui, avec un soutien australien, néo-zélandais et canadien, ont longtemps exigé que la CEE accepte l'élimination en deux ans d'un programme pour l'élimination de ses subventions aux exportations de produits agricoles, a dû finalement accepter un compromis. Le vice-président de la Commission européenne M. Wilhelm Haferkamp, a néanmoins lu en séance une déclaration «interprétant» le texte final, et émis «une réserve complète» sur la partie concernant le commerce agricole afin de préciser officiellement pour l'avenir les engagements pris par la communauté.

De nombreux pays en développement ont de même émis au cours de la séance finale des réserves au sujet du texte sur les services. Ils ne veulent pas que le rapport qu'étudiera le GATT en 1984 soit considéré comme une première étape devant amener une libéralisation des échanges pour leurs secteurs tertiaires nationaux comme la banque, les assurances et les transports, fragiles face aux grandes entreprises occidentales et notamment américaines.

La CEE a tenu à clarifier sa position sur certains points, par une intervention du vice-président de la Commission européenne M. Wilhelm Haferkamp en séance plénière.

La CEE produit donc des remarques interprétatives sur plusieurs points et émet une réserve complète sur la partie consacrée au commerce des produits agricoles.

M. Haferkamp a ainsi indiqué que l'engagement de «s'abstenir de prendre ou de maintenir des mesures incompatibles avec le GATT» signifiait pour la CEE qu'elle «déploiera ses meilleurs efforts

Voir page 14: GATT



Le Salon du livre... et de l'écrivain

par Jean Royer

Le 5e Salon du livre de Montréal aura été celui de l'écrivain.

Cet événement, qui a accueilli jusqu'à hier pas moins de 66.000 visiteurs à la Place Bonaventure, n'a pas seulement joué son rôle promotionnel pour le commerce du livre mais s'est aussi révélé le lieu de l'écrivain québécois grâce à la qualité de ses diverses activités d'animation culturelle. Ce 5e Salon aura certes dépolé l'image misérabiliste de l'écrivain québécois

qui est descendu de son piédestal pour se retrouver dans la foule, avec ses livres.

La présence de l'écrivain a d'abord été mise en valeur par la qualité d'intervention de madame Lise Payette qui, revenant à ses premières amours, interviewait des auteurs chaque jour sur la scène centrale du Salon. La pertinence de ces rencontres publiques a largement contribué à redonner aux écrivains leur présence réelle, c'est-à-dire à la fois humaine et littéraire. Désormais le public sait que l'écrivain

québécois est comme ceux de France et d'ailleurs, un professionnel de l'écriture et de la parole. Il sait écrire des livres et il sait parler de lui-même.

Ses livres se vendent et se lisent. Comme *Le Matou* de Yves Beauchemin, dont on a appris hier qu'il atteindra un tirage de trois millions d'exemplaires grâce à des éditions en livre de poche en dix langues à travers le monde et grâce à une édition du Club France-Loisirs qui atteindra, à elle seule, un tirage de 575.000 exemplaires.

Voir page 14: Salon

Un moteur de missile MX explose dans un silo du Tennessee: quatre morts

TULLAHOMA, Tennessee (AFP) — Les émanations toxiques empêchaient toujours dimanche soir les sauveteurs de pénétrer dans un silo servant aux essais de propulseurs du missile MX, où quatre personnes ont trouvé la mort samedi dans un incendie, au centre d'essai d'Arnold à Tullahoma au Tennessee.

L'incendie s'était déclaré brutalement alors que des techniciens déblaiaient les débris d'un accident antérieur, qui n'avait pas fait de victime.

Un pompier et un agent chargé de la sécurité du site ont également été blessés dans l'accident de samedi. Les quatre techniciens qui se trouvaient dans le silo avaient d'abord été portés disparus. Le responsable du centre d'essai, le général Kenneth Johnson, a cependant déclaré dimanche que «l'embrasement avait été si soudain et avait dégagé une telle chaleur qu'il n'y avait aucune chance pour qu'ils aient pu survivre».

L'armée de l'air américaine avait an-

noncé mercredi dernier qu'un moteur du second étage d'un missile MX avait explosé dans le silo aux cours de tests, le 17 novembre dernier. La cause de cet accident n'a pas encore été déterminée. Une grande partie du carburant solide du missile était tombée au fond du silo.

C'est au cours des opérations de déblaiement des débris du missile et du carburant que le deuxième incendie s'est produit. Il pourrait avoir été produit, selon un porte-parole de l'Armée de l'air,

par une étincelle ou une surchauffe du matériel servant aux opérations de nettoyage.

Le porte-parole a indiqué qu'une équipe serait envoyée dans le silo pour récupérer les corps dès que possible, mais qu'il fallait d'abord s'assurer que le feu ne reprendra pas.

Les techniciens décédés appartenaient à des firmes sous contrat avec l'Armée de l'air pour les essais de moteurs du MX.

Voir page 14: Moteur

Après le «Canard de bois», voici le nouveau roman de

LOUIS CARON

Aux Éditions du Boréal Express

La
corne
de
brume



Vote à 56% aux chantiers maritimes de Lauzon

Les employés de Davie négocieront avant de dire oui ou non au 6-5%

LEVIS (PC) — Près de 1,100 travailleurs des chantiers maritimes Davie, à Lauzon, ont donné à leur exécutif dans une proportion de 56% hier, le mandat de négocier avec la compagnie sans accepter ni refuser la politique salariale du gouvernement fédéral du 6% et 5% pour 1984 et 1985.

Selon le président du syndicat, M. Robert Monette, les employés ne se sont pas prononcés sur la politique salariale inspirée par le gouvernement fédéral parce qu'ils n'avaient pas de garantie quant à une subvention fédérale de \$30 millions qui permettrait aux chantiers de Lauzon de décrocher le contrat de construction d'un traversier pour CN-Marine, au coût de \$122 millions.

Les travailleurs ont toutefois donné un nouveau mandat à leurs représentants syndicaux, afin qu'ils tentent de trouver un autre compromis avec la compagnie. Les syndicats ont préféré négocier un

réaménagement des clauses normatives à un recul des salaires.

Ottawa est prêt à accorder une subvention de \$30 millions pour la construction d'un traversier, à condition que les employés rouvrent leur convention collective et acceptent le plan de restriction de six et cinq pour cent.

Sur les 1,065 syndiqués qui ont voté par scrutin secret, 604 ont opté pour la négociation, et 461 se sont dits prêts à accepter la proposition des maintenant.

L'assemblée d'hier avait été convoquée à la demande d'une centaine d'employés, qui désiraient un vote secret.

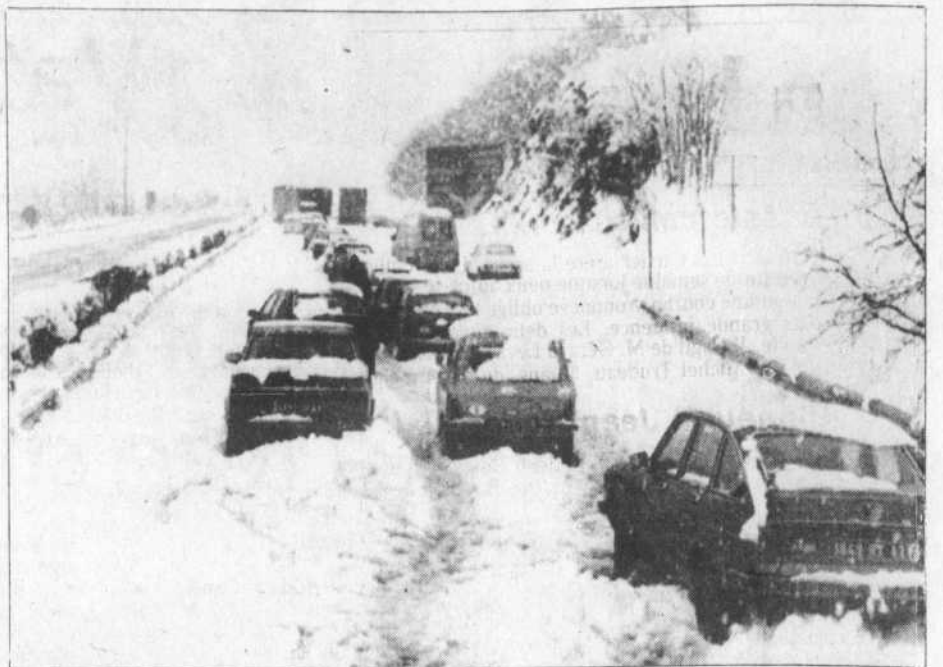
Selon le vice-président de la compagnie, M. Marcel Lafrance, la décision des employés de négocier des assouplissements sur le plan normatif constitue un premier pas vers l'acceptation de la politique de restriction fédérale du six et cinq pour cent.

Pour M. Lafrance, toutefois, le temps presse à un point tel que les pourparlers qui seront entrepris incessamment devront aboutir à une autre assemblée générale, probablement en fin de semaine prochaine.

De son côté, le député libéral de Lévis aux Communes, M. Gaston Gourde, s'est déclaré déçu de la décision des employés.

M. Gourde craint qu'il ne soit trop tard, lorsque les négociations seront complétées, pour verser la subvention de \$30 millions relative à ce dossier. Celle-ci ne pourra être retenue bien longtemps, compte tenu des besoins criants exprimés d'un bout à l'autre du pays, a noté le député fédéral.

Le député de Lévis devait s'envoler dès hier soir vers Ottawa, où il comptait s'entretenir lundi avec les ministres responsables du dossier dans le but de sauver encore du temps.



La France sous la neige

Une violente tempête de neige s'est abattue sur le centre de la France en fin de semaine, immobilisant la circulation ferroviaire et routière. Dans la région de Lyon, plusieurs villages sont isolés, des lignes électriques s'étant effondrées sous le poids de la neige. Sur l'autoroute A-47, plus de 500 automobiles et autocars étaient bloqués par la neige près de Saint-Chamond. (Photolaser AP)

La direction se montre pessimiste

L'Évangéline ne paraît pas encore

par Gilles Provost

Après avoir évoqué, il y a quelques jours, la possibilité que le journal L'Évangéline puisse reprendre ses activités d'aujourd'hui à Moncton, la direction du quotidien acadien a plutôt parlé d'«impasse» en fin de semaine et accusé le syndicat de bloquer toute possibilité de réouverture avec de «nouvelles demandes déraisonnables».

«Nous sommes maintenant très pessimistes et il apparaît probable que la population acadienne doive se donner un nouveau journal pour remplacer L'Évangéline», a déclaré hier au DEVOIR le président du conseil d'administration de l'Imprimerie acadienne Ltée, M. Simon Bujold. «C'est pour ça que nous avons demandé de suspendre l'effort de lancement d'un fonds de relance: il devra peut-être servir à un nouveau journal plutôt qu'à L'Évangéline...»

Malgré tout, les négociations ne sont pas rompues et se poursuivent toujours par l'intermédiaire du médiateur nommé par le gouvernement provincial, M. Léopold Larouche. Du côté syndical on attendait hier soir une communication de sa part en vue d'une rencontre qui pourrait permettre de savoir exactement la nature des objections patronales.

Il y a en effet plus d'un mois que les parties ne

se sont pas rencontrées face à face et il peut y avoir plusieurs nuances importantes entre les prises de position publiques et les ébauches de solution présentées au conciliateur. M. Bujold, par exemple, a refusé d'indiquer précisément quelle demande syndicale justifie un tel pessimisme de sa part: «Il ne m'appartient pas de révéler les propositions du syndicat», dit-il.

Les nouvelles optimistes de la semaine dernière faisaient suite à l'acceptation par la direction de l'Évangéline, d'un projet de lettre d'entente soumis par le conciliateur gouvernemental. Le syndicat (affilié à la CSN) n'a toutefois pas encore fait connaître officiellement sa position, préférant obtenir au préalable plusieurs précisions supplémentaires.

Par exemple, le projet de lettre d'entente prévoit que la majorité des quelque 100 employés bénéficieraient d'un régime «à temps partagé» en vertu duquel chacun ne travaillerait que 25 heures par semaine tandis que la majeure partie du revenu ainsi perdu leur serait fournie pendant neuf mois par l'Assurance-chômage.

Comme la compagnie prévoit maintenir peut-être le système en vigueur pendant plus de neuf mois, les syndicats veulent savoir quelle serait leur situation par la suite. Ils aimeraient aussi travailler une heure de plus par semaine, d'autant plus que la compagnie épargnera la mise en

place d'un nouveau fonds de pension qui était prévu à son budget mais qui n'a pu être mis en oeuvre à cause de la fermeture du journal, au début d'octobre.

Les employés évaluent à environ un demi-million de dollars le montant qu'ils ont perdu depuis la fermeture et ils demandent en contrepartie un siège au conseil d'administration. (Il semble que ce soit un des principaux obstacles au règlement.) Enfin, le syndicat estime que la compagnie devrait aussi couper dans la rémunération du personnel-cadre, compte tenu des difficultés réelles que connaît le journal.

«Nous avons vu voir les livres de la compagnie, a déclaré au DEVOIR un représentant du syndicat et il est certain que la situation financière est extrêmement précaire. Ce n'était pas vraiment le cas au moment de la fermeture, quoi qu'en dise la direction, mais on a perdu bien des contrats depuis lors et l'arrêt de la publication a gravement compromis la situation.»

Malgré ce constat, ou peut-être à cause de lui, le syndicat estime que le personnel syndiqué ne doit pas faire seul les frais de la fermeture et qu'un représentant au conseil d'administration lui permettrait de protéger beaucoup mieux ses intérêts et ceux du journal. Encore faudrait-il qu'il rouvre ses portes.

La santé au travail relèvera des CLSC

par Gilles Provost

SHERBROOKE — Les services de santé au travail, seul secteur du réseau de santé publique pour lequel on prévoit encore une croissance soutenue au cours des prochaines années, seront implantés dans les CLSC du Québec plutôt que dans les départements de santé communautaire (DSC) des grands centres hospitaliers. Ce sont les CLSC qui offriront concrètement les services tandis que les DSC ne feront que l'encadrement administratif.

Ainsi en a décidé le ministre des Affaires sociales, comme en fait foi une directive récente, expédiée à tous les DSC et Centres locaux de services communautaires (CLSC). Le coordonnateur en santé au travail du DSC de la Cité de la Santé à Laval, M. Robert Bourbonnais, en a résumé la teneur vendredi dans le cadre d'un colloque organisé à Sherbrooke par l'Association d'hygiène industrielle du Québec (AHIQ).

En vertu de ce nouveau partage des tâches, le milieu de travail devra s'adresser aux CLSC pour obtenir des ressources de santé: médecins responsables de l'établissement, infirmières, techniciens en hygiène industrielle, etc. Ce personnel technique rattaché aux CLSC se voit confier une multitude de tâches: identification et évaluation des dangers en milieu de travail (pour le bénéfice des futurs comités paritaires de santé-sécurité), premiers soins, examens de pré-emploi, réintégration des travailleurs accidentés, etc.

Quant aux 32 départements de santé communautaires répartis à la grandeur du territoire québécois, ils se retrouveront avec une coquille presque vide même si toutes les fonctions que leur attribuait la loi 17 demeurent.

Responsables de négocier

les montants acquis avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), les DSC devront redistribuer la majeure partie de ces ressources entre les CLSC de leur territoire. Ils devront aussi coordonner les efforts des divers CLSC, répartir les ressources, et s'assurer, en somme, que les services offerts sont efficaces et adaptés aux besoins.

Au départ, les DSC devront aussi aider à la formation du personnel puisque le Québec compte encore très peu d'expertise en santé au travail. Il leur reviendra notamment de fournir le support scientifique aux médecins et infirmières et de dresser, conjointement avec la CSST, un système d'information médico-environnemental.

Selon M. Bourbonnais, la tâche des départements de santé communautaire devrait s'alléger à mesure que les CLSC auront plus de personnel et d'expérience et qu'ils prendront peu à peu leur autonomie. A long terme, dit-il, les DSC devraient donc pouvoir accomplir leurs fonctions avec des équipes de trois ou quatre personnes, semblables à celles qui sont déjà en place. La croissance des effectifs et des ressources, elle, sera plutôt concentrée dans les CLSC.

Lors du long accouchement de la loi 17 sur la santé et la sécurité du travail, en 1980, les administrations des grands hôpitaux avaient obtenu du législateur qu'il confie à leurs Départements de santé communautaire l'essentiel des responsabilités en médecine du travail.

Les CLSC, pour leur part, n'étaient même pas mentionnés dans la loi, sinon à l'article 116 qui leur offrait une sorte de prix de consolation. Cette disposition prévoit qu'un DSC peut charger un CLSC de fournir des services de santé spécifiques à un établissement. Selon M. Bourbonnais, cette «possibilité» signalée dans la loi devrait maintenant devenir la règle.

Ces subtilités administratives, toutefois, n'ont guère retenu l'attention des représentants patronaux ou syndicaux de l'Estrie qui ont participé vendredi au colloque de l'Association d'hygiène industrielle du Québec.

Ces personnes semblaient partagées entre deux préoccupations: d'une part, ils sont inquiets de l'ampleur des obligations que font miroiter les règlements actuels ou prochains de la CSST et ne savent où se tourner pour obtenir l'assis-

tance juridique, sociale et technique nécessaires au vaste effort de prévention auquel les convie la loi 17.

D'autre part, l'assistance a semblé estomaquée de la multiplicité des structures de soutien, d'information, d'animation ou de soutien technique qui se mettent en place, toutes subventionnées par la CSST qui ne se gêne pas pour autant de faire elle-même de la «suppléance» en ce domaine.

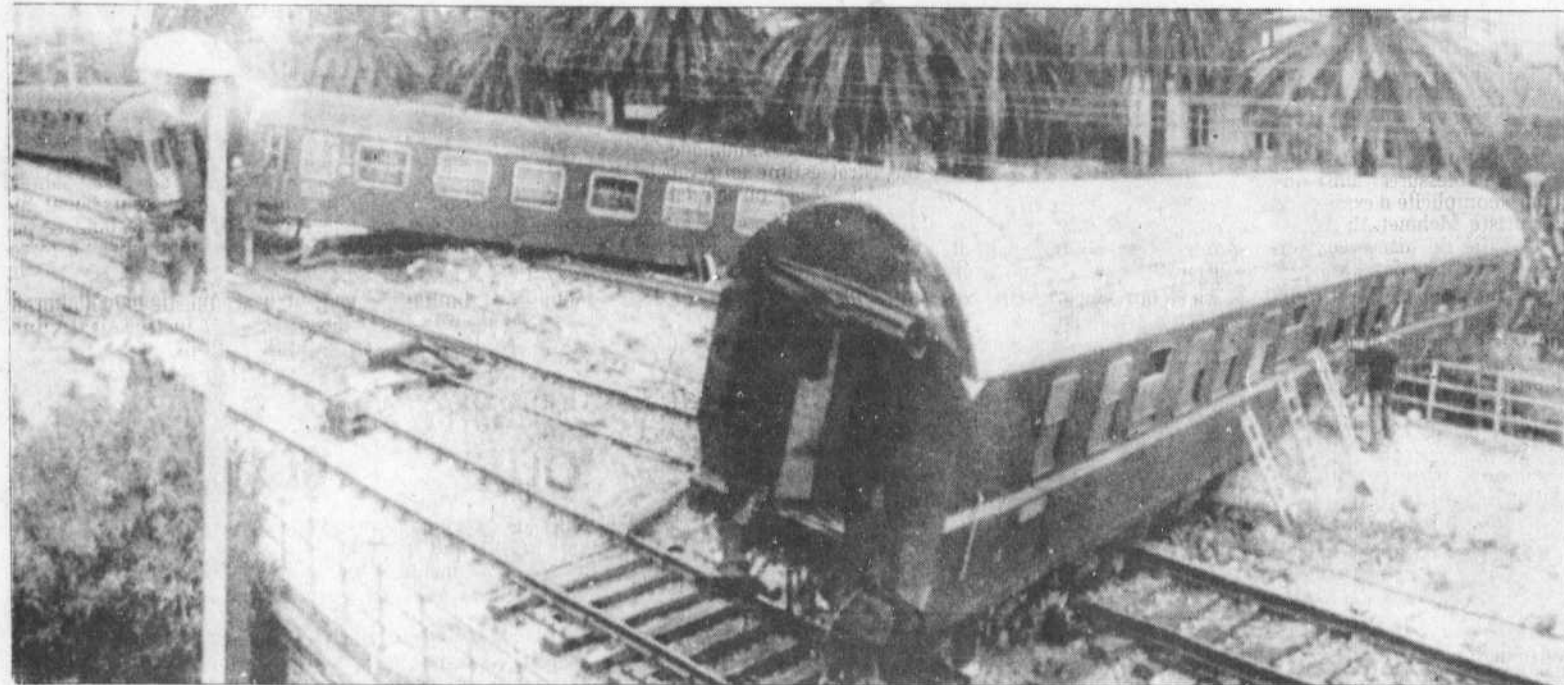
Par exemple, les centrales syndicales ont déjà puisé abondamment dans les subventions de la CSST pour former leurs militants et le patronat a décidé de faire de même en créant bientôt un Centre patronal en Santé et sécurité du travail où l'on formera des gestionnaires spécialisés et des représentants des employeurs aux comités de santé et sécurité.

Aussi bien le représentant de la FTQ, M. Emile Boudreau, que celui du Conseil du patronat, M. Pierre Duguay, ont soutenu que la formation «paritaire» a des limites: chaque camp préfère manifestement entraîner ses propres soldats même si le champ de bataille est commun.

En outre, plusieurs employeurs ont semblé intéressés par les services qu'offre maintenant L'Association paritaire de prévention en santé et sécurité au travail (APPSST), un organisme patronal-syndical qui agit à la grandeur du Québec. Financé entièrement par la CSST (lui aussi), cet organisme succède à l'ancienne APAI (association de prévention des accidents industriels) qui, à l'époque, ne représentait que les employeurs.

La loi 17 prévoit la mise en place d'associations paritaires sectorielles pour aider les entreprises de chaque secteur d'activité à fonctionner dans le cadre de la loi. Or, peu de ces associations sectorielles sont en place et à peine deux ou trois ont commencé à fonctionner sérieusement. Voilà pourquoi l'APPSST fait un travail de suppléance, couvrant tous les domaines qui ne sont pas encore représentés par une association sectorielle, a indiqué Mme Suzanne Blais-Grenier, directrice générale de l'Association.

À voir les luttes de pouvoir que se sont livrées depuis deux ans les CLSC et DSC, l'assistance ne semblait pas convaincue que toute cette suppléance ferait bientôt place à la coordination rêvée. Or, la publication et les querelles intestines coûtent cher, ont dit certains.



Quatre personnes ont été tuées et une centaine d'autres blessées samedi matin dans le déraillement de l'express Milan-Lecce, survenu à San Benedetto des Tronto, sur la côte adriatique. A la suite d'une erreur d'aiguillage, la locomotive et les 20 wagons se sont retrouvés sur une portion de voie en cours de réfection et ont basculé les uns sur les autres plusieurs mètres en contrebas. (Photolaser AP)

Gérard-D. Lévesque et les négociations Québec-syndicats

Évitons et la grève et le décret

DRUMMONDVILLE (PC) — Il faut une solution négociée dans le présent conflit entre le gouvernement du Québec et ses employés; on doit absolument éviter et la grève

guérin
l'éditeur
qui
édite

générale et un décret gouvernemental. Le gouvernement doit assouplir sa position face aux syndicats.

Voilà en substance ce qu'a soutenu le chef intermédiaire du Parti libéral du Québec, M. Gérard-D. Lévesque, devant 500 militants libéraux réunis lors d'un déjeuner-causerie, hier matin à Drummondville.

«Il ne faut pas que les employés retournent au travail, advenant une grève générale, avec un décret sur le dos», a-t-il ajouté. M. Lévesque a par ailleurs tenu le gouvernement du Parti québécois responsable du conflit.

«Le gouvernement n'est plus capable de faire face à la situation. Il n'a pas pris les mesures pour faire face à la crise actuelle. Durant des années, le PQ a administré le Québec les yeux fermés, si bien qu'aujourd'hui il est cassé et ne peut presque pas négocier et doit procéder par décret», a soutenu le chef de l'Opposition.

Bien qu'il se soit déclaré en désaccord avec certaines dispositions de la loi 70, «inacceptables» selon lui, M. Lévesque n'en a pas moins affirmé que si la loi devait être appliquée, il faudrait s'y soumettre. «Démocratiquement, a dit le chef libéral, il n'y a qu'un moyen de réagir: changer de gouvernement lorsque le moment sera venu. En attendant, il faut respecter la loi».

M. Lévesque a servi un argument «ad hominem» au gouvernement du Québec, argument qui consiste à confondre un adversaire en lui opposant ses propres paroles.

Ainsi, il a cité le ministre des Finances, M. Jacques Pa-

riseau, alors que le gouvernement libéral se trouvait dans une situation analogue à celle d'aujourd'hui.

M. Parizeau avait déclaré, le 19 décembre 1975: «Le gouvernement soit financièrement aux abois et ait besoin d'enlever aux uns pour donner à d'autres, cela est bien possible; mais alors c'est sa gestion des affaires publiques qu'il devra défendre. S'il a tellement mal administré qu'il lui doit maintenant tripler les salaires et voler une partie de sa main-d'oeuvre pour équilibrer ses comptes, il n'a pas raison d'être fier de sa performance».

Visiblement fier de ces paroles de M. Parizeau («c'est quasiment prophétique», a-t-il souri), M. Lévesque les a utilisées pour démontrer sa désapprobation aux politiques économiques du gouvernement québécois.

Pour M. Lévesque, il n'y a qu'une seule solution pour sortir de la crise: changer de gouvernement.

«La période d'administration péquiste depuis 1978 en est une de grands moments de frustrations. Jamais un gouvernement n'a affaibli le Québec autant que le Parti québécois. Mais les libéraux vont revenir et le Québec va retrouver sa place comme partenaire majeur dans la fédération canadienne», a prédit M. Lévesque.

«Mais tout n'est pas gagné. Nous allons vers une victoire si vous la voulez, mais il faut travailler pour une société où les libertés individuelles seront respectées, pour un avenir prospère où nous reprendrons la place qui nous revient», a conclu M. Lévesque, applaudi par les 500 partisans libéraux présents.

Cheveux longs ou pas on l'indemnise

par Bernard Morrier

Bien qu'il ait soutenu avoir été congédié à cause de sa longue chevelure — ce que le tribunal ne retient pas — un ex-employé de la compagnie des Services alimentaires Vassire a quand même droit à une indemnité de \$310,96, selon une décision rendue hier par le juge Roland Bourret, de la Cour provinciale.

Le gérant de l'entreprise n'a pas nié qu'il ait reproché à Jean-Pierre Dépatie la longueur de ses cheveux mais il explique que si celui-ci a été congédié, ce n'est pas pour cette raison mais bien parce qu'une baisse des affaires avait entraîné une réduction du personnel.

Au départ, Dépatie réclamait \$970, incluant salaire et vacances, ainsi qu'une somme de \$500 pour inconforts et humiliation causés par son employeur.

Mais le juge Bourret estime que la preuve faite de part et d'autre ne donne aucunement ouverture aux dommages réclamés par Dépatie. D'ailleurs, celui-ci devait bien savoir que, travaillant dans une cuisine, il devait porter des cheveux assez courts, ne devant pas toucher le col, ni ne tombant sur les yeux, affirme le tribunal.

Langue & communication
(Anne-Marie Connolly)

191 pages — 6,95 \$



Ce livre présente dix articles de presse, parus récemment dans les revues et magazines québécois, qui traitent dans un style vivant, imagé et souvent humoristique de sujets d'intérêt général et aussi variés que les droits des non-fumeurs, les problèmes des célibataires, le partage des

tâches ménagères, le retour à la nature ou les bienfaits du jeûne...

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 849-1112

Station Métro-Longueuil
Longueuil, Québec
Tél.: (514) 677-6525

168 est, rue Saint-Catherine
Montréal, Québec
Tél.: (514) 861-5647

4440 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 843-6241

**L'INSTITUT
DE LA RECHERCHE HUMAINE**

RENCONTRER...

Partager votre vie
avec une personne
qui saura donner

**«UN VISAGE
À VOS RÊVES»**



N'EST-CE PAS LÀ UN IDÉAL QUE
CHACUN DE NOUS CARESSE AU FOND DE SON CŒUR?

847 rue CHERRIER (Métro Sherbrooke)
Montréal, Qué.

OUVERT:
Lundi au ven. de 10h à 21h.
Samedi de 10h à 15h.

Organisme à but non lucratif
524-1176

LA GUADELOUPE

à \$30 par jour
Diaporama sur l'Histoire et la Géographie du Pays.
Le 29, 30 nov. et 1er décembre 19 h.

Café THÉLÈME

311 rue Ontario Est

845-7932



**CLINIQUE
DE JEÛNE**

de la Mauricie

CURE DE 10 JOURS:

- Jeûne intégral de 7 jours.
- Période d'alimentation de 3 jours.
- Examen physique complet à l'entrée.
- Conférence à tous les jours sur aspects physique, intellectuel et spirituel du jeûne.
- Surveillance quotidienne.
- Sauna.
- Repas physiologique.
- Amaigrissement, désintoxication.
- Amélioration de la santé
- Massage musculaire
- Cours de cuisine végétarienne.

Pour plus d'informations, écrivez ou téléphonez à:

CLINIQUE DE JEÛNE DE LA MAURICIE

École de Santé

536-3738

2600, 6^e AVENUE, GRAND-MÈRE Q9T 2L4

en bref...

■ Funeste collision

Le pont Jacques-Cartier a été la scène d'une collision funeste en fin de semaine lorsque deux autos se sont percutées là où une courbe prononcée oblige les conducteurs à la plus grande prudence. Les deux conducteurs ont perdu la vie. Il s'agit de M. Gérard Levac, 50 ans, de Longueuil et M. Michel Trudeau, 32 ans, de Sherbrooke.

■ Honneur à Jean Rougeau

(PC) — Le lutteur bien connu Jean Rougeau a été honoré samedi par la Société Saint-Jean Baptiste de Montréal.

M. Rougeau a reçu la grande médaille d'argent de la SSJB-M en présence de nombreux invités dont le premier ministre Lévesque.

Le président de la société, M. Gilles Rhéaume, a loué le courage de l'athlète, sa détermination et ses convictions morales, source d'exemple pour ses compatriotes et particulièrement la jeunesse.

Invité par des journalistes à émettre quelques commentaires sur les négociations du secteur public et parapublic, peu après la cérémonie, le premier ministre s'est cantonné dans le mutisme.

■ Neige au sud

NEW YORK (AP) — Près de cinquante centimètres de neige ont recouvert samedi l'état du Nouveau Mexique. La tempête a provoqué la mort d'au moins deux personnes.

Dans le Kansas, les mauvaises conditions météorologiques sont responsables de nombreux accidents de voiture qui ont fait cinq morts en fin de semaine.

■ La police demande 9%

Les membres de la Fraternité des policiers de la CUM dont la convention collective expire le 31 décembre prochain demanderont, pour l'année qui vient, des augmentations de salaires de l'ordre de 9% à déclarer un porte-parole de la Fraternité en fin de semaine. Le syndicat compte 5,200 membres.

■ Enceinte et peut-être veuve

EDMONTON (d'après CP) — L'épouse du chauffeur de camion dont le véhicule a plongé en fin de semaine dans les eaux glacées et tumultueuses de la rivière North Saskatchewan, Mme Gilles Vincent, 22 ans, est revenue au Québec en fin de semaine après que les recherches pour retrouver le corps de son mari aient été vaines. Elle est enceinte et probablement veuve puisque les autorités ne voient pas comment Gilles Vincent, 25 ans, aurait pu survivre à cette embardée.

■ Lamontagne à Bruxelles

BRUXELLES (d'après PC) — Le ministre canadien de la Défense nationale, M. Gilles Lamontagne, est à Bruxelles pour plaider en faveur d'un renforcement des forces militaires en Europe de l'Ouest à l'instar de plusieurs autres ministres de la Défense des pays membres de l'OTAN qui se rencontrent à Bruxelles cette semaine.

■ Olson retourne sur les lieux

VANCOUVER (d'après PC) — Le bagnard Clifford Olson, condamné à la détention perpétuelle pour l'assassinat de onze enfants en Colombie-Britannique a été ramené dans les bois où les cadavres ont été trouvés en fin de semaine aux fins de donner des précisions sur la disparition de deux autres enfants. Olson a été transporté par avion du pénitencier de Kingston à Vancouver où les parents des enfants disparus ont vainement tenté de savoir si Olson avait pu être aussi le meurtrier de leur enfant.

■ Les défilés ne manquent pas

SASKATOON (PC) — La nouvelle présidente du parti libéral du Canada, Mme Iona Campagnolo, estime que les militants libéraux à travers le pays auront à faire face à de nombreux défilés. Devant 400 délégués au congrès du parti libéral de la Saskatchewan, Mme Campagnolo a expliqué, samedi, que les années de prospérité économique étaient bien révolues et que les libéraux devaient se serrer les coudes pour trouver des solutions aux problèmes du pays. Elle a affirmé également que les Canadiens étaient sur le point de perdre espoir en l'avenir et que son parti devait travailler d'arrache-pied à la relance économique.

■ Sommet sur les céréales

QUÉBEC (PC) — Le monde agricole québécois se réunit aujourd'hui et demain à Québec afin d'étudier l'impact sur l'économie de la nouvelle politique de transport que le fédéral s'apprete à adopter. La conférence, organisée conjointement par les ministères québécois de l'Agriculture et du Transport, rassemblera tous les groupes impliqués dans la production et le commerce des céréales au Québec. L'inquiétude et l'insécurité règnent chez les agriculteurs québécois à la veille de la double démarche du gouvernement fédéral qui veut, d'ici la fin de l'année, modifier à la fois la politique céréalière et l'accord du Nid-de-Corbeau sur le transport des céréales, ce qui, craint-on, bouleversera l'économie de la province.

■ Féministes enrégées

VANCOUVER (PC) — Un groupe de féministes pour le moins radical a décidé de prendre les choses en mains, la semaine dernière, et s'est livré à des attaques à la bombe incendiaire contre trois magasins appartenant à une chaîne spécialisée dans la vente et la location des vidéos-cassettes pornographiques.

La chaîne, Red Hot Video, portait bien son nom puisqu'un de ses magasins et deux commerces adjacents ont été rasés au sol par une bombe incendiaire. Une deuxième bombe a endommagé légèrement un second Red Hot Video tandis qu'un troisième engin faisait long feu dans un dernier magasin.

Le Vatican élève le statut de l'Opus Dei

PARIS (AFP) — L'érection de la «Prélature de la Sainte-Croix et Opus Dei» (selon son nom officiel) fait désormais dépendre l'Opus Dei non plus de la Sacrée Congrégation pour les religieux, mais de la Sacrée Congrégation pour les évêques.

Dans un communiqué publié samedi à Rome par la Congrégation des évêques, le Vatican renforce les pouvoirs de l'Opus Dei, l'une des plus riches et des plus influentes organisations catholiques laïques du monde, en faisant de son chef un «prélat personnel» placé sous l'autorité directe du pape.

Le prêtre espagnol Alvaro Del Portillo, qui le dirige depuis 1975, a été nommé premier prélat personnel de l'Opus Dei, ce qui lui donne une entière autorité sur les 72.000 membres que compte l'organisation dans 87 pays.

Bien que dirigeant une organisation laïque, Mgr Del Portillo jouira du même statut que les autres évêques catholiques. Il devra rendre compte de son activité au pape tous les cinq ans.

L'institution catholique souligne, dans un communiqué publié samedi à Paris, que la décision du Saint-Siège répond à son désir, exprimé depuis longtemps, d'avoir un statut juridique correspondant à son «charisme de fondation», c'est-à-dire à sa véritable nature. L'Opus Dei précise que la décision a été prise après plus de deux ans d'étude et de multiples contacts entre le Saint-Siège et les Églises locales.

Le communiqué souligne que le nouveau statut «n'entraîne aucune autonomie spéciale par rapport aux évêques, qui continueront, comme par le passé, à donner leur autorisation pour que l'Opus Dei s'installe dans leur diocèse, pour que ses prêtres y exercent leur activité sacerdotale avec les fidèles autres que ceux de la prélature, etc.

Les membres de l'Opus Dei seront liés à la prélature par un contrat et non par des vœux, ajoute le communiqué, ce qui implique, note-t-on, que les vœux religieux de pauvreté, chasteté et obéissance que prononçaient en privé certains des membres de l'Opus Dei sont supprimés.

Le prélat de l'Opus Dei, nommé par le pape, Mgr Alvaro Del Portillo y Diez de Sollano, de nationalité espagnole, n'est pas évêque. Il avait succédé en 1975 comme président général de l'Opus Dei au fondateur, Mgr Jose-Maria Escriva de Balaguer, décédé à Rome, et dont le procès en béatification a été ouvert en mai 1981.

L'Opus Dei, fondé à Madrid en 1928, compte environ 72.000 membres de 87 nationalités. Après la deuxième Guerre mondiale il est présent au Portugal, puis en Grande-Bretagne, en France, Italie, aux États-Unis, au Mexique et en Irlande, et à partir de 1949 et 1950 en Allemagne, Pays-Bas, Argentine, Canada, au Venezuela et dans de nombreux autres pays de tous les continents.

Ses membres déclarent s'efforcer, chacun dans leur situation, de vivre les vertus chrétiennes pour faire connaître la doctrine du Christ par l'exemple et la parole. Ils exercent des activités notamment dans 479 universités et écoles supérieures des cinq continents, dans 604 journaux et revues, etc. Les prêtres sont parmi eux une toute petite minorité (2%). Le reste, hommes et femmes, célibataires ou mariés, ont les activités professionnelles les plus diverses.

Mgr Alvaro del Portillo, né à Madrid en mars 1914, est ingénieur des ponts et chaussées et des travaux publics, docteur en philosophie, lettres et droit canon. Membre de l'Opus Dei depuis 1935, il a été ordonné prêtre en juin 1944.

Devenu secrétaire général de l'Opus Dei, il fut le premier recteur du Collège de la Sainte-Croix à Rome. Il a été en outre consultant de la Sacrée Congrégation des religieux, de la Sacrée Congrégation du concile et de la Commission pontificale pour la révision du droit canon.

D'autre part, la conférence réunissant une centaine de cardinaux s'est achevée samedi à l'issue de quatre jours de travaux.

Au cours de cette réunion, les cardinaux ont pris connaissance pour la première fois en détail des transactions entre l'Institut des Oeu-



L'archevêque américain Paul C. Marcinkus a exprimé le désir de quitter la présidence de la Banque du Vatican mêlée à un scandale financier majeur en Italie. (Photolaser AP)

vres de religion (IOR) et le Banco Ambrosiano qui a fait banqueroute. Le pape Jean-Paul II leur a donné l'assu-

rance que le Vatican coopérerait pleinement avec les autorités italiennes afin de faire toute la lumière sur cette affaire.

Le cardinal Agostino Casaroli, secrétaire d'État du Vatican a annoncé qu'il avait fait appel à un groupe de banquiers extérieurs au Vatican et a déclaré au Collège des cardinaux que le Vatican avait été abusé par le Banco Ambrosiano.

S'agissant des lettres de garanties de prêts souscrits par le Banco Ambrosiano fournies par le Vatican, le cardinal Casaroli a déclaré que ces lettres avaient été fournies après que ces prêts aient été octroyés et que l'IOR n'avait donc aucune responsabilité morale ou bancaire pour ces prêts.

Ceci semble contredire la position du gouvernement italien pour lequel l'IOR devait \$1,2 milliards au Banco Ambrosiano.

Mgr Paul Marcinkus, président de l'Institut pour les Oeuvres de religion (IOR), la banque du Vatican, n'a aucune intention de donner sa démission en ce moment, a déclaré samedi soir le porte-parole du Vatican, le père Romeo Panciroli, interrogé à propos de rumeurs en ce sens.

Le porte-parole a décrit ces rumeurs comme «absolument dépourvues de tout fondement».

De source proche de l'archevêque américain, on souligne qu'il serait impensable que Mgr Marcinkus donne sa démission juste au moment où une enquête est en cours sur la conduite de l'IOR et sur le scandale du Banco Ambrosiano de Roberto Calvi dans lequel l'Institut a été cité.

Dans les milieux compétents, on estime que Mgr Marcinkus pourrait éventuellement demander à être chargé d'une autre fonction le jour où la réorganisation de l'IOR annoncée vendredi par le Vatican sera achevée, ce qui n'est pas attendu dans l'immédiat.

On souligne dans ces mêmes milieux que Mgr Marcinkus a été déjà complètement innocenté dans le premier rapport des experts, qui affirmait que le prélat a été abusé par Roberto Calvi.

L'attentat contre le Pape

Deux suspects turcs recherchés depuis 29 mois

ANKARA (d'après AFP et Reuter) — Les deux ressortissants turcs Bekir Celenk et Oral Celik, contre lesquels des mandats d'arrêt ont été lancés dans le cadre de l'enquête sur l'attentat commis contre le pape en avril 81, sont recherchés par la police turque depuis 29 mois et ont fui le pays, indique-t-on à Ankara de source policière.

Bekir Celenk, connu pour être un des plus puissants «parain» de la «mafia turque», est recherché en Turquie pour «transfert illégal de capitaux et fraude fiscale» depuis bientôt trois ans.

Armateur connu dont les bâtiments naviguent sous pavillon panaméen, propriétaire de plusieurs hôtels et restaurants en Turquie, Bekir Celenk a été, selon les résultats des enquêtes menées par la police, au centre de toute la contrebande d'armes et de stupéfiants transitant par la Turquie.

Bekir Celenk a réussi à échapper, avant le coup d'État, à toutes les recherches et a pu quitter le pays après le 12 septembre 1980, précise-t-on de même source.

Bekir Celenk était étroitement associé à un autre «grand nom» de la contrebande turque, Abuzer Ugurlu, condamné à deux ans de prison et actuellement incarcéré.

Convaincu de «corruption de fonctionnaires» pour avoir versé des sommes importantes à l'ancien ministre des Douanes et Monopoles, M. Tuncaz Mataraci, Ugurlu avait demandé à ce dernier de placer aux frontières, notamment bulgare, des fonctionnaires qui ne gêneraient pas le passage de certains poids-lourds.

Oral Celik, 27 ans, est également recherché par la police turque pour «meurtres et coups et blessures» ainsi que pour «complicité d'évasion du terroriste Mehmet Ali Agca».

Qualifié de «dangereux terroriste armé» dans les rapports de la police, Oral Celik était membre dirigeant local du Parti d'action nationaliste (extrême-droite). Il a réussi à quitter la Turquie avant le coup d'État du 12 septembre 1980.

Son nom est plusieurs fois mentionné dans l'acte d'accusation lu au procès du Parti d'action nationaliste qui s'est

ouvert à Ankara il y a plus d'un an, dans lequel comparaissent 587 accusés dont 220 encourrent la peine de mort.

Intervenant 48 heures à peine après l'arrestation du fonctionnaire bulgare Ivanov Antonov à Rome, ces deux mandats d'arrêt portent à six le nombre des personnes désormais impliquées dans l'enquête sur l'attentat.

Il s'agit de cinq turcs — outre Celik et Selenik, Mehmet Ali Agca, arrêté au moment où il venait de tirer deux coups de feu contre le pape, Omar Bagci, arrêté en Suisse et extradé le mois dernier en Italie, Cédar Celib, arrêté et incarcéré à Francfort (RFA), membre comme Bagci de l'organisation turque d'extrême-droite — et de deux ressortissants bulgares.

En ce qui concerne Oral Celik et Bekir Selenik, des rumeurs selon lesquelles ils pourraient avoir été arrêtés en RFA ont été démenties par les enquêteurs.

Aucune indication officielle n'a été fournie sur les motivations des deux mandats d'arrêt. Il semblerait toutefois, dit-on dans les milieux judiciaires, que Bekir Selenik aurait remis trois millions de marks à Ali Agca alors que celui-ci se trouvait à Sofia en Bulgarie, peu après son éviction de la prison d'Istanbul. Ali Agca devait par la suite amorcer à travers différentes capitales européennes un voyage d'un an qui l'a conduit le 11 mai 1981 à Rome.

Oral Celik serait pour sa part, d'après les mêmes sources, impliqué dans l'affaire du revolver qui fut remis par Omar Bagci à Ali Agca une semaine avant l'attentat.

Un bon conseil.



Cessez de fumer. La Fondation du Québec des maladies du cœur.

Brigitte Bardot renoue avec les bébés phoques

PARIS (Reuter, AFP) — À la veille d'un conseil des ministres européens de l'environnement, le 3 décembre prochain à Strasbourg, Brigitte Bardot a interpellé le gouvernement français sur la question de l'importation des peaux de bébés phoques, en faisant parvenir à l'AFP une lettre ouverte adressée à tous les ministres.

«Messieurs les ministres, à vous qui, par une signature apposée sur l'accord de la Communauté européenne, avez le privilège de faire cesser dans notre pays l'indigne importation de peaux de bébés phoques, mais qui n'avez pas le courage de prendre aux yeux du monde une décision humanitaire et exemplaire qui ne met en cause ni l'économie de notre pays, ni la survie de l'humanité», déclare l'actrice.

Brigitte Bardot précise ensuite qu'à la suite d'un vote du Conseil de l'Europe en 1977

les parlementaires européens ont demandé à leurs ministres de signer un embargo sur les importations de peaux.

«En ne ratifiant pas cet accord, vous me mettez dans l'obligation de me battre contre mon propre pays. Mon combat est apolitique, mon écoeurement est apolitique mais ma détermination est celle d'une Française qui contrairement au triste exemple que vous donnez va jusqu'au bout de ses engagements et a le courage de ne céder à aucun chantage», poursuit Brigitte Bardot.

D'autre part, de sources proches du conseil, on déclare que des milliers de messages, lettres, cartes postales ou télégrammes, ont été reçus pour s'opposer à la chasse aux bébés phoques. Ces messages, ajoute-t-on, viennent principalement des dix pays de la CEE mais aussi des États-Unis et du Canada.

Renault Ville-Marie
Le numéro Un Renault
à Montréal et au Québec

TOUT UN PRIX
LIVRAISON IMMÉDIATE

Automobiles
Renault Ville Marie inc.
2230 Viau (métro Viau) 254-9971

Renault 5TL — taxes transport et préparation en sus

5,795⁰⁰

Des dépôts garantis à rendement élevé et à termes variés...

La Fiducie du Québec vous offre une gamme complète de dépôts garantis. Vous pouvez choisir la durée du dépôt et la fréquence de versements d'intérêts qui vous conviennent. Il s'agit d'un placement à rendement élevé dont le capital et les intérêts sont garantis de la date d'émission du certificat jusqu'à son échéance. De plus, il ne comporte aucuns frais.

12³/₄ 5 ans
Intérêts payés annuellement
Dépôt initial minimum 1 000 \$
Dépôts subséquents 500 \$

Nos conseillers se feront un plaisir de vous renseigner sur la gamme complète des dépôts garantis. À la Fiducie du Québec, on s'occupe de vous personnellement et en toute discrétion.

Les dépôts garantis de la Fiducie du Québec, c'est une bonne affaire. Garanti!

Fiducie du Québec
Taux sujets à changements.
Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec.

desjardins

Succursales

Chicoutimi (418) 549-5746
1-800-463-9657
Place du Royaume

Laval (514) 668-5223
1-800-361-3803
Place Val des Arbres

Montréal (514) 286-3225
1-800-361-6840, poste 3225
Complexe Desjardins

Québec (418) 653-6811
1-800-463-4792
Place Belle Cour
Sainte-Foy

Sherbrooke (819) 566-5667
1-800-567-6920
Place Jacques-Cartier

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

La Faculté de l'éducation permanente vous offre des programmes d'études de 30 crédits chacun conduisant à l'obtention d'un certificat

Communication

- Relations publiques
- Publicité
- Information et journalisme
- Traduction I
- Traduction II
- Recherche documentaire et rédaction française
- Sciences de la communication

en cours du soir
Annuaire disponible

Date limite d'admission et d'inscription: 1er décembre

sauf pour les certificats de Recherche documentaire et rédaction française et de Traduction I.

Renseignements:
Renseignements:
3335, chemin Queen Mary,
rez-de-chaussée
343-6090

Un pont à sens unique entre Amérindiens et Blancs

par Clément Trudel

Ceux qu'on appelle les «migrants autochtones» et qui maintiennent, malgré les avaries, un mode de vie qui ne renvoie pas leurs racines, ont les mêmes besoins que nous: du travail, des loisirs, des soins, des chances d'épanouissement, de l'affection: ce que l'on nomme des conditions de vie décentes. Entre eux, ces «migrants» ne font pas de chi-chi sur leur statut: Amérindiens inscrits au registre? Métis? Inuk? L'estampille importe peu lorsqu'ils se retrouvent dans ces «centres d'amitié» — dont six fonctionnent présentement au Québec et près de 80 ailleurs au Canada — qui leur tiennent lieu de centre de référence, ou d'accueil, ou de dépannage. C'est là que se nouent ou se renouent des liens entre autochtones, mais c'est aussi l'endroit où le pont se construit avec des Blancs.

J'ai rencontré dans l'un de ces centres d'amitié autochtone le coordonnateur du Regroupement des centres d'amitié autochtone pour le Québec, M. Jacques Jobin, ainsi que la directrice du centre d'amitié de la Côte-des-Neiges, Mme Margaret Horn. Tous deux ont insisté sur l'apolitisme de leur action. Ils s'entendent toutefois sur l'importance de bien faire comprendre aux organismes susceptibles de financer partiellement ces centres que les besoins sont grands et que la disponi-

bilité du personnel actuel est poussée à la limite du tolérable.

Un peu d'histoire: c'est en 1958 que naissent, sans subvention gouvernementale, à Vancouver et à Winnipeg, des «friendship centres» pour autochtones. Il faudra attendre 1972 pour que le Secrétariat d'État mette en branle un programme quinquennal de subventions. Les négociations sont en cours pour la mise sur pied d'un «troisième» programme dont pourrout bénéficier les centres d'amitié qui n'éliminent pas le recours à d'autres sources pour survivre et s'étendre.

Mme Horn et son équipe (sept personnes à temps plein, dont un conseiller parajudiciaire; deux personnes à mi-temps) sont un peu les hôtes des autochtones qui ont recours au Centre d'amitié, plus particulièrement lors de visites aux cliniques de l'Hôpital Général de Montréal. Dans quelques jours doit d'ailleurs être publié un rapport (sous la direction du Dr Julio Tresler) sur les «besoins et problèmes des patients autochtones à Montréal».

Une soupe est offerte le midi, le café est disponible et les occupations offertes vont de la couture au jeu de fléchette, du lever de poids au jeu d'échecs, une bibliothèque, modeste encore, est ouverte à tous. L'autre soir, au Centre, des enfants jouaient une pièce fondée sur les légendes miens au sujet de la

«Bouin», conte de fée canabosse autochtone. Outre les festivals culturels tenus périodiquement, l'on note une activité intense au ras du quotidien. Un comité se charge par exemple d'interviewer les volontaires qui se rendront visiter les détenus Amérindiens ou Inuit — une tâche que l'on n'improvise pas, ces détenus comptant souvent comme seul contact avec l'extérieur ces personnes que leur déléguent les centres d'amitié. Pas de garderie cependant; les familles se retrouvent la plupart du temps en bloc.

Bassin potentiel de «clients» du centre à Montréal? Près de 2,000 Amérindiens et Inuit y travaillent ou y vivent, et l'on y recense de 5,000 à 6,000 «migrants» par an. Bulletins et affiches sortent du centre, en anglais et en français mais aussi en cri et en montagnais. L'humour y figure, mais on y prend connaissance surtout des activités sociales, musicales ou autres susceptibles d'intéresser tout ce qui gravite autour du centre.

Montréal n'est pas la seule ville du Québec à compter un «centre d'amitié»: Québec, Val-d'Or, Chibougamau, La Tuque et Senneterre font partie du réseau. Il existe des projets pour Sept-Îles et Maniwaki, précise le coordonnateur, M. Jobin, en place depuis un an à peine. Au moins quatre de ces centres font de l'hébergement, ce qui nécessite une permanence (sept jours sur sept, 24 heures par

jour). Et il faut tenir compte d'un besoin constant de communications entre les centres mais aussi avec les bailleurs de fonds — au Québec, il s'agit surtout du ministère des Affaires sociales.

Le Regroupement attend toujours une réponse à un mémoire qu'il a fait, tenir en août à Québec, souhaitant une politique plus resserrée du gouvernement vis-à-vis des centres d'amitié autochtone, auxquels le Québec fournit \$150,000 environ en 1982-83.

Rejoint à Québec au Secrétariat des affaires gouvernementales en milieu amérindien et inuit, M. Eric Gourdau, son directeur, laisse entendre que la réponse ne tardera pas (une semaine ou deux) mais qu'il n'a pas encore reçu de «projets importants» sur lesquels prendre position.

Dans ce mémoire au gouvernement québécois on précisait que l'an dernier, 1,392 autochtones avaient résidé dans les centres d'amitié «parce qu'elles(ils) devaient se rendre à l'hôpital ou au CLSC», ce qui aurait en théorie fait économiser au Trésor public \$300,000 pour ces personnes «qui auraient dû être hospitalisées». C'est là le plus visible des services dispensés par ces centres qui débordent sur le culturel et créent même des centres-satellites dont certains sont rentables (à Chibougamau, un comptoir de vente d'objets d'artisanat). Ailleurs, on a réussi à établir des cli-

ques de désintoxication, autre aspect de réadaptation sociale. Les autochtones, rappelle M. Jobin, se situent pour la plupart au-dessous du seuil de pauvreté, ils ne sont pas autant scolarisés que l'ensemble des Québécois et notre rôle consiste à épauler tout effort pour leur «permettre de nager dans le vivier».

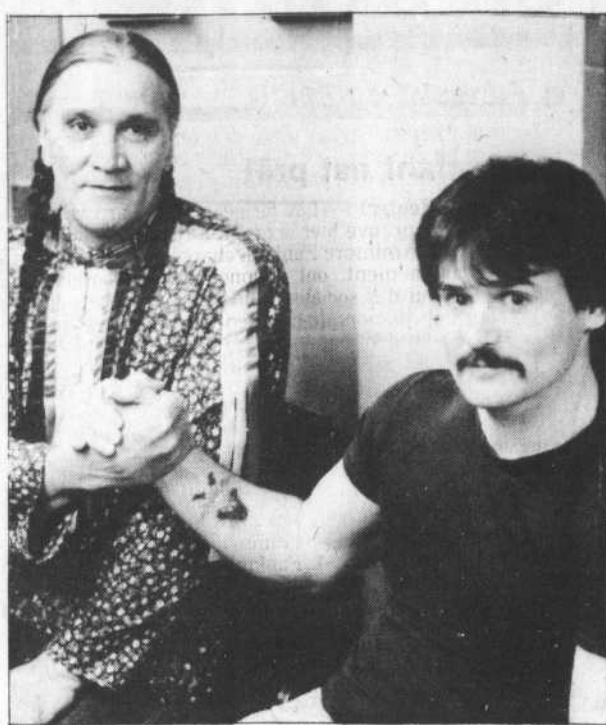
S'appuyant sur le succès incontestable de «participation» dans les coopératives au Nouveau Québec, M. Jobin signale le besoin de formules adaptées à l'esprit communautaire des autochtones: des petits commerces, certes, verront le jour mais le Regroupement est à intensifier ses efforts du côté de la formation (en tenant compte de formules déjà couronnées de succès en Ontario).

Les centres se reconnaissent une responsabilité de diffuser auprès de la population en général l'information sur les modes de vie et les aspirations des autochtones. «L'ignorance des Québécois est quasi totale» sur ce point, pense Jacques Jobin, qui cite le géographe de Restigouche à l'appui de son «bilan provisoire assez sombre». Il y eut descente de la Sûreté du Québec durant l'été de 1981, on malmena des

Amérindiens lors d'un épisode de la guerre du saumon... ce qui a quand même poussé la SQ à tenir dans 22 localités, à proximité de villages autochtones, des sessions de formation de deux jours pour ses membres. Des autochtones étaient invités à transmettre les points de vue de leur peuple. Le cours donné à Matapédia, près de Restigouche, s'est tenu les 2 et 3 juin, sous la responsabilité de l'anthropologue Serge Bouchard.

«Chez les autochtones, aujourd'hui encore, le problème n° 1 est trop souvent celui de l'eau potable», dit M. Jobin et «comme le dispensaire est fédéral et le bulldozer est provincial» l'entente n'est pas facile, et perdurent des conditions de vie révoltantes. Mais certains points concrets portent à l'optimisme: une radio de Senneterre a présenté une série sur les us et coutumes des Indiens, au printemps, mettant à contribution les «vieux» de la communauté...

Qu'ils soient migrants ou non, les autochtones ont longtemps déploré qu'on les ait accusés d'être sans voix. Et si le réseau de centres d'amitié autochtone leur offrait enfin ce lieu d'échanges, non plus à sens unique?



Le Centre d'amitié autochtone de Montréal a constitué un réseau de volontaires qui se rendent visiter des détenus amérindiens ou inuit dans les pénitenciers. Cette photo de deux Amérindiens prise à la prison de Millhaven est tirée du film documentaire «Place for Our People».

Les frais de voyages des ministres fédéraux ont augmenté de 70% en 82

par Rodolphe Morissette

Les ministres du gouvernement Trudeau n'ont pas ménagé leurs frais de déplacement en 1981-1982. En un coûté \$1.9 million aux contribuables canadiens, soit 70% de plus que l'année précédente.

Les frais de voyage dont on parle ici ne sont pas les seuls qu'encourent les ministres à Ottawa. Il faudrait leur ajouter les indemnités qu'ils reçoivent à cette fin à titre de députés, puis les frais de déplacement qu'ils encourrent quand ils participent à des missions commerciales, à des réunions et conférences internationales.

Les Comptes publics du Canada pour l'année 1981-82, qui viennent d'être publiés, isolent les indemnités de déplacement des ministres et secrétaires parlementaires qui voyagent en tant que tels.

Le ministre de l'Agriculture, M. Eugene Whelan, reste le grand champion à cet égard. Il a voyagé cette année pour \$156,903. L'an dernier il enregistrait des frais de \$109,696.

En raison probablement de ses nombreux voyages en Alberta en période d'implantation du Programme énergétique national, le ministre de l'Énergie, M. Marc Lalonde, a eu des frais de \$93,747 cette année, contre \$25,827 l'année précédente.

Le ministre de la Défense, M. Gilles Lamontagne, voyageait pour \$9,216 l'an dernier. Cette année, on observe un bond certain, à \$63,010. Il en va de même du ministre du Revenu national, M. William Romkey, dont les frais de déplacement passent, en un an, de \$20,434 à \$96,838.

Le ministre, à l'époque, de l'Expansion économique régionale, M. Pierre De Bané, a dépensé, à ce titre, \$116,131. L'année précédente, il avait dépensé des frs de \$94,485.

Le ministre d'État au Multiculturalisme, M. Jim Fleming, dont les responsabilités sont relativement limitées, voyageait pour \$59,122 cette année, pratiquement le double du compte de l'année précédente. M. Fleming est relié au Secrétariat d'État. Or les trois autres ministres qui, avec lui, se sont succédés au Secrétariat durant l'année — MM. Francis Fox, Gerald Regan et Serge Joyal, avaient ensemble une facture de \$37,037.

Aux Communications, M. Francis Fox voyageait pour \$11,457 l'an dernier. Cette année, pour \$51,588. En un an, les frais de M. Lloyd Axworthy, ministre de l'Emploi et de l'Immigration, évoluent de \$16,583 à \$51,432. Mme Judy Erola, ministre d'État aux Mines, affiche des dépenses qui passent de \$27,711 à \$58,027.

Le ministre des Finances, M. Alan MacEachen, suit la tendance générale: ses frais étaient de \$19,312 l'an dernier et de \$48,284 cette année. Mais c'était avant la campagne des six/cinq pourcent, puisque l'année 1981-82 se terminait le 31 mars dernier.

Le ministre des Pêches et Océans, M. Roméo LeBlanc, avait des dépenses de voyage de \$36,768 l'an dernier. Elles totalisaient \$20,000 de plus cette année. Pour le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Herb Gray, la facture évolue de \$39,988 à \$78,397 pendant la même période. Celle du sénateur Hazen Argue, ministre d'État à la Commission canadienne du blé, passe de \$56,210 à \$85,902.

A titre de ministre délégué au Programme de la santé et du sport amateur, M. Gerald Regan dépensait \$13,188 l'an dernier et \$41,533 cette année.

Presque tous les autres ministres du cabinet Trudeau affichaient des indemnités de déplacement supérieures cette année à celles de l'an dernier, mais il s'agit d'augmentations inférieures à \$10,000.

Oui au contrôle des prix

ZURICH (Reuter) — Les Suisses ont voté hier en faveur du contrôle des prix pratiqués par les principales sociétés publiques et privées. Le référendum avait été organisé à la suite du dépôt par des groupes de défense des consommateurs et de personnalités de gauche d'une pétition ayant recueilli 130.000 signatures. Un tiers seulement des électeurs ont pris part au vote, ce qui est courant en Suisse, et 60% des votants se sont déclarés favorables au contrôle des prix. Ils ont rejeté à une forte majorité une contre-proposition gouvernementale restreignant ce contrôle aux seules périodes de forte inflation.

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Un nouveau cahier hebdomadaire publié chaque mercredi

pour les lecteurs...

un outil d'information utile, raffiné

• De l'information économique et financière fiable, accessible et complète.

• Des renseignements pratiques dont les cadres, les gestionnaires des secteurs privé et public, les haut-fonctionnaires et les étudiants peuvent s'inspirer pour peser leurs décisions ou alimenter leurs travaux.

• Des analyses économiques approfondies, instruments de mesure et de réflexion pour les gestionnaires.

• Des chroniques signées par des analystes du milieu des affaires, traitant de politiques fiscales, de développement régional, de nouvelles parutions utiles aux gestionnaires, etc.

• Une perspective sur l'avenir des secteurs de pointe comme la bureautique, la télématique, la robotique, les énergies nouvelles et les bio-technologies, etc.

LE DEVOIR économique sera partie intégrante de la famille des produits du DEVOIR, l'un des informateurs les plus fiables du Canada et du Québec. Cette famille comprend déjà le journal quotidien, l'édition hebdomadaire «Culture et société» et une vingtaine de cahiers spéciaux voués à l'analyse des phénomènes majeurs dans les domaines sociaux et économiques.

pour les annonceurs...

un véhicule publicitaire crédible, efficace

• Un contenu éditorial crédible qui rehausse la valeur publicitaire des messages.

• 70.000 lecteurs qu'intéresse l'actualité économique et dont la plupart sont des leaders dans leur propre milieu.

• Des administrateurs, des gérants, des professionnels, des hauts fonctionnaires, des étudiants fidèles à leur journal.

• Des diplômés universitaires aux revenus largement supérieurs à la moyenne.

• Des tarifs abordables qui permettent des investissements mesurés.

• Le sens de l'immédiat et la souplesse d'un quotidien.

• LE DEVOIR économique jouit d'une plus longue durée de lecture qu'offre un hebdo et se conserve souvent comme document de référence.

• Une bonne visibilité des annonces dans les pages et la fameuse qualité d'impression du procédé offset.

Ameublements

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaisses, 207 est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3811 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10, 192 St-Michel, 387-2841. J.N.O.

Antiquités

DÉCAPAGE DE BOISERIES et meubles. Après 6 heures: 642-8278. 1-12-82

Appartements/logements

CEDAR, 2 pas hôpital Général de Montréal, 3½, 4½, Concierges 935-5321. 22-12-82

OUTRE-MONT, luxueuse maison de ville de 2 ou 3 étages à proximité de U. de M. et Vincent d'Indy. Possibilité de location à long terme. 739-0218. 1-12-82

SNOWDON, face métro, immeuble récent, luxe, 4½ à louer à partir du 1er décembre, garage, laveuse, sècheuse, câble T.V., foyer décembre payé: \$465/mois. 342-5343. 2-12-82

ST-DENIS près Sherbrooke, grand 2½, chauffage, tranquille, libre 1er décembre, \$300/mois. 845-7215. 02-12-82

QUEBEC, condominium 5½, neuf, vue magnifique, libre immédiatement. Après 18h, (418) 656-9625. 03-12-82

VERDUN, logement à louer pour 3 ou 4 mois, tout meublé, tout compris, près autoroute Décarie. Informations: 769-5278. M. Claude Laramée. 4-12-82

OUTRE-MONT, haut duplex 7½, foyer, stationnement, chauffage, \$625, 1er janvier, 277-8971. 1-12-82

Autos/Motos

CHRYSLER LeBaron 1980, 2 portes, entièrement équipé, comme neuf. 655-4229 après 18h30. 01-12-82

Bureaux à louer

RUE NOTRE-DAME, sous-location, 2600 p.c., près Palais de Justice, idéal pour professionnel, belle opportunité. 842-1174. 16-12-82

Bureaux à louer

COIN SHERBROOKE, St-Hubert, tout rénové, de 200 à 2000 p.c., près métro, 825 est Sherbrooke, stationnement 667-4336, 276-5203. 7-12-82

Chalets à louer

CONDOMINIUM à louer à la saison ou à la semaine. 2 pièces avec foyer, Ste-Agathe-des-Monts, disponible dès Noël 82. Tél.: 342-5343. 2-12-82

LAURENTIDES, A louer, 15 minutes des pentes ski, chalet équipé, 3 c.c., foyer, t.v., laveuse 1er décembre - 15 avril \$2,500 + chauffage. Tél.: 738-6382

Copropriétés à vendre

NAPOLEON, très beau logement 4½, sur 2 étages (rare), en copropriété: rénovation exclusive! donne sur cour intérieure. \$40,000. 842-4004. 06-12-82

Cours

DÉSIREZ-VOUS perfectionner ou apprendre l'anglais? Professeur donnerait cours à domicile. Aussi cours de dactylographie sur machine IBM mémoire ou sélectrique - 3. 935-4194. 3-12-82

Déménagements

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul 670-7729 (Miami Édouard). 1-305-759-0055. J.N.O.

DISPONIBLE en tout temps pour déménagements. Spécialité cuisinière, réfrigérateur, bien-être social accepté. Aussi emballage, entreposage et assurance complète. Permis M304695. 253-3275. J.N.O.

A BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout genre, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances. Bien-être social accepté. Téléphone: 253-4374. J.N.O.

Divers

A BAS PRIX ENTREPOSER, autos, bicyclettes, camions, motos roulottes. 937-9491. J.N.O.

Livres

COLLECTION: 18 romans de Jules Verne, 26 volumes. Gravures, Reliure luxueuse. Valeur \$280. Faites une offre au (613) 236-2798.

Maisons à louer

REPENTIGNY, bungalow à louer, foyer, sous-sol fini, garage intérieur, lave-vaisselle, four encastré, beaux arbres, \$575/mois non chauffé. 255-1117. 2-12-82

Offres d'emploi

PERSONNE COMPÉTENTE pour caisse et tenue de livres pour commerce. Références nécessaires. 277-1419. 01-12-82

DEVENEZ TELE-PÉDAGOGUE, maison d'éditions cherche professionnels de différentes disciplines capables de structurer et d'animer des cours sur cassettes. M. Olivier, 642-4389. 30-11-82

On demande

JE CHERCHE un petit condominium au fort de la montagne, pour renseignements appelez au 288-8974, demandez Mlle Cyr. 01-12-82

Oeuvres / Objets d'art

BRESIL: Exposition d'artistes brésiliens Place Ville-Marie, All. Alcan, du 29 novembre au 3 décembre 9 h à 18 h. 4-12-82

Propriétés à vendre

DOIT VENDRE, 3432 Hutchison, centre-ouest, rénové de 45%, prix coupé à \$155,000 ou meilleure offre, pour cette maison de ville victorienne, merveilleusement restaurée plus bureau ou suite. Maison ouverte aux visiteurs dimanche de 2h à 4h ou sur rendez-vous, 332-1047, 481-2001. J.N.O.

TRIPLEX 2 étages, quartier Villieray, bonnes rénovations de faites. Pas d'agent. \$85,000. 273-6782. 30-11-82

ROSEMONT, 8 log. très bon potentiel de revenus à réaliser très propre élect. loc. M. Sy 651-5300. MONTREAL TRUST. 30-11-82

LONGUEUIL: Immeuble split luxueux 3 foyers 3 salles bain 2 salles de jeux piscine creusée. J. Gervais 651-5300. MONTREAL TRUST COURTIER. 30-11-82

BOUCHERVILLE: Seigneirie \$845000 luxueux bung 26x55, hyp 7½% 4 c.c., salle de séjour, foyer pierre. J. Gervais 651-5300. 30-11-82

Propriétés à vendre

LAC BROME: 10 min. pentes de ski \$58500 bung 1979 4 cc magnifique foyer S/S 8 pied Gervais 651-5300. MONTREAL TRUST COURTIER. 30-11-82

DOMAINE: 40 arpents, maison 18ème siècle site enchanteur, bord de l'eau, Ile Bizard 500,000\$. L. De Tullio 337-4641, 661-5532. TRUST-GÉNÉRAL, courtier. 30-11-82

BROSSARD cottage canadien secteur «R», hypothèque \$52,000, taux 12%, due mars 1986. Monique Griffin. 672-6450, 678-7820. MONTREAL TRUST COURTIER. 29-11-82

ST-LAMBERT, prestigieuse propriété, secteur recherché, 10 pièces, superbe terrain, près transport. Lucette Brennan. 672-6450, 465-3847. MONTREAL TRUST COURTIER. 29-11-82

Société-Loisirs

NOUVEAU
AGENCE VERS LE BONHEUR
Rencontre sérieuse, amicale, occasionnelle. Ouverture de 9 à 21 h. Inscriptions gratuites aux femmes de 18 à 30 ans. Bienvenue aux femmes de toute nationalité. Rencontrez le jour même, 9050 boul. St-Michel, MtL, 362-1508.
22-12-82

RENDEZ-VOUS...

... est une agence de rencontres professionnelle. Une intervention discrète de notre part vous permettra de nouer des relations avec des gens sérieux. Nous servons exclusivement une clientèle distinguée. (Cadres, Professionnels, femmes et hommes d'affaires).
Pour une brochure ou une consultation gratuite, téléphonez au:

282-0058
1117 ouest, rue Ste-Catherine, Suite 108, Heures de bureau: 1:00 PM à 9:00 PM
30-11-82

Centraide
Montréal

les plaisirs du BRIDGE

Il faut vous initier à cette enchère qui ajoute aux plaisirs du bridge

par Charles-A. Durand

♦ ♦ ♦ ♦

Donneur: Sud
Vulnérables: Est-Ouest

Nord
♦ A 10 7 3
♦ R 10 4
♦ 9 4 3
♦ 7 4 3

Ouest Est
♦ R 5 ♦ 4 2
♦ 5 3 ♦ V 8 6
♦ A R V 7 5 ♦ D 10 6
♦ R 9 8 6 ♦ A D 10 5 2

Sud
♦ D V 9 8 6
♦ A D 9 7 2
♦ 8 2
♦ V 10 9 8 7 6 5 4 3 2

Les enchères:
Sud Ouest Nord Est
passe 1 ♦ passe 2 ♦
2 SA 3 ♦ 3 ♦ 4 ♦
4 ♦ contre passe passe

Entame: le Roi de carreau par Ouest.

Pour les anciens du bridge, le sans-atout inséparable moderne devant se jouant en majeures les scandales lorsqu'il est joué en mineures; tout de même ils admettent qu'il est une autre arme conventionnelle très agréable à manier donnant au bridge ses moments d'émulation et ses passages combats.

Voici un cas très fréquent où cette enchère de deux sans-atout inséparable doit s'appliquer quand les deux adversaires ont gagé chacun une couleur mineure et que le quatrième joueur intervient en gagant deux sans-atout. Qu'il soit bien entendu qu'il n'est pas question d'une main devant se jouer en sans-atout, c'est une demande au partenaire de lui donner sa plus longue des deux

couleurs que n'ont pas déclarées les adversaires. Dans les deux cas, les couleurs demandées sont toujours facilement identifiables.

La donne ci-dessus s'est produite lors d'une partie au robe entre joueurs d'avancement moyen. Ils furent tous ébahis de l'acuité des enchères et des bons résultats obtenus.

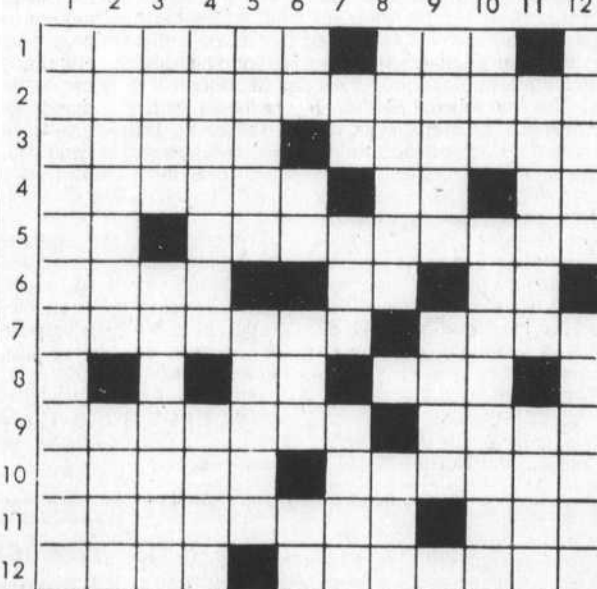
À l'étude des enchères, on voit que l'ouverture d'un carreau par Ouest est tout à fait conforme au nombre de points et à la texture de la main. Il va sans dire que Nord doit passer; Est, le répondant, gagne deux trèfles; c'est une gageure illégitime, impérative pour 1 tour d'enchères, qui décrit une main dont la force est de dix points ou plus.

Arrive alors l'enchère farfelue de deux sans-atout inséparable conventionnel. Elle demande au partenaire d'annoncer sa plus longue couleur de cœur ou de pique. Ouest fit une intervention en déclarant trois trèfles et Nord déclara 3 piques, il possède donc quelque 6 à 8 points et une couleur déclarable — Est renchérit à quatre trèfles et Sud déclare quatre piques. Ouest, joueur sans trop d'expérience immédiatement contra. Il avait bien quatorze points et son partenaire lui en promettait au moins dix; il comptait déjà ses profits. Le contrat de quatre piques fut réalisé facilement la chance aidant par la réussite de deux impasses. Toutes les mains de ce type prennent des forces insidieuses par l'irrégularité de leurs couleurs. Il n'est jamais sage de les contrer pour la pénalité car les points des adversaires ne font que se heurter à des courtes que des joueurs sans expérience ne peuvent pas soupçonner.

Un mot nous échappe...
le petit Robert le rattrape.

LES MOIS CROISÉS

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12



Horizontalement

- Tringle métallique qui sert à chaîner un ouvrage de maçonnerie. — Ancien bouclier.
- Incrovable. — Plante potagère. — Présenté.
- Voisin du phoque. — Métal précieux. — Iridium.
- Note de la gamme. — Travaillera.
- Sa capitale est Téhéran. — Note de la gamme. — Du verbe avoir.
- Solution alcaline servant à laver. — Changea de poste, d'affectation.
- Tellement. — Chacune des voiles triangulaires établies à l'avant d'un navire.
- Successeur (litt.). — Eau-de-v

le monde

Fanani est prêt

ROME (Reuter) — Les dirigeants du Parti socialiste italien ont approuvé hier le programme économique présenté par M. Amintore Fanani, chargé de former un nouveau gouvernement, ont annoncé des responsables du parti. L'appui des socialistes lui étant désormais acquis, le dirigeant démocrate-chrétien devrait incessamment aviser le président Sandro Pertini qu'il est prêt à former son cabinet de coalition, ont-ils ajouté. Grâce à ce plan en 18 points, M. Fanani espère pouvoir faire face à la grave crise à laquelle est confrontée l'économie italienne, menacée par l'augmentation de l'inflation et des dépenses publiques. Il veut notamment limiter l'augmentation des salaires à 13% en 1983, et à 10% les années suivantes. Mais les critiques des socialistes contre la profonde réforme de l'indexation des salaires qu'il envisageait l'ont incité à assouplir son programme. Le petit Parti républicain, qui reproche à M. Fanani d'avoir trop élargé son programme pour apaiser les socialistes, s'est montré réticent à l'égard de la nouvelle coalition. Mais on indiquait de source politique que ses dirigeants donneront probablement leur accord ce matin.

L'OPEP se réunira à Vienne

KOWEIT (AFP) — La conférence ministérielle de l'OPEP se tiendra le 19 décembre à Vienne (Autriche), a annoncé hier M. Abdel Aziz Hussein, ministre d'Etat koweïtien pour les Affaires du conseil des ministres. La conférence ministérielle, rappelle-t-on, devait se tenir initialement le 9 décembre au Nigeria. Ce dernier assume en effet la présidence de l'organisation depuis le 9 septembre 1982, date à laquelle le ministre égyptien des Ressources naturelles et de l'Energie, Eduardo Ortega, avait démissionné de ses fonctions de secrétaire général de l'OPEP. Les milieux proches du secrétariat de l'organisation avaient avancé à la mi-novembre que la conférence ministérielle se tiendrait à Vienne plutôt qu'à Lagos en raison du différend existant entre les pays du Golfe et les pays africains sur la question des différenciels (prime de qualité et d'éloignement).

Guerra accepte finalement

MADRID (Reuter) — M. Alfonso Guerra, «numéro deux» du Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE), qui a remporté les dernières élections législatives, a finalement accepté hier le poste de vice-président du gouvernement que M. Felipe Gonzalez, président du gouvernement désigné, lui avait proposé. Un porte-parole du PSOE a précisé que M. Guerra avait pris cette décision à l'issue des entretiens qu'il avait eus dans la matinée avec M. Gonzalez. La décision de M. Guerra semble ainsi mettre fin à la polémique qui opposait M. Gonzalez à M. Guerra, ce dernier n'ayant jusqu'à hier pas fait savoir clairement s'il acceptait ce poste. M. Guerra, auquel on attribue une large part du succès socialiste aux élections, avait indiqué qu'il préférerait s'occuper exclusivement de la direction du parti. Le porte-parole du PSOE a ajouté que la composition du nouveau gouvernement était désormais arrêtée mais qu'elle ne serait pas officiellement annoncée jusqu'à ce que le Congrès ait voté sur le programme de gouvernement de M. Gonzalez, demain ou mercredi.

Une crise très grave

BRUXELLES (Reuter) — La crise économique a atteint une gravité exceptionnelle en Europe occidentale, et il est peu probable que la situation s'améliore en 1983, estime la Commission européenne dans un rapport qui doit être publié cette semaine. Selon le document, qui sera soumis aux chefs d'Etat et de gouvernement qui se réunissent vendredi à Copenhague, même un objectif de croissance de 1,1% pourrait se révéler trop optimiste en 1983, alors que le nombre de faillites et le chômage continueraient probablement leur progression. Pour inverser cette tendance, la commission réclame des remèdes énergiques, invitant notamment Londres, Bonn et La Haye à réduire leurs taux d'intérêt pour soulager leur industrie. La plupart des autres gouvernements doivent prendre des mesures plus énergiques pour réduire les dépenses publiques et l'inflation et mettre fin à l'indexation des salaires là où elle existe, préconise également le rapport.

Des citoyens britanniques

LONDRES (AFP) — Tous les habitants des Malouines vont recevoir la pleine citoyenneté britannique, ce qui leur permettra notamment d'entrer et de travailler en Grande-Bretagne sans restriction, a affirmé hier l'hédo-madaire britannique *The Sunday Times*. Jusqu'à présent, seuls 1.300 à 1.400 des 1.800 habitants de l'archipel — en fait, tous ceux qui ont des parents ou des grands-parents nés en Grande-Bretagne — disposaient de la pleine citoyenneté. *The Sunday Times* indique que cette extension de la pleine citoyenneté à tous les habitants des îles, récupérées au printemps dernier après l'invasion argentine, va résulter d'une proposition de la Chambre des lords, à laquelle le gouvernement de Mme Margaret Thatcher n'a pas l'intention de s'opposer la semaine prochaine. Cette information a d'ailleurs été confirmée samedi soir de source proche des milieux gouvernementaux. Le fait que tous les «Kelpers» ne disposent pas de la pleine citoyenneté avait été mis en valeur en Grande-Bretagne et à l'étranger dans les milieux opposés à l'opération militaire britannique.

Un nouveau paradis?

VIENNE (Reuter) — L'Albanie est un pays sans impôts ni chômage et où les prix baissent plutôt que de monter, a déclaré M. Adil Carcani, président du conseil, dans un discours prononcé à l'occasion du 70e anniversaire de l'indépendance du pays. Le président du conseil s'exprimait devant le nouveau chef de l'Etat, M. Ramiz Alia, et la plupart des membres du Politburo du Parti du travail albanais (PTA) réunis pour la circonstance à Vlore, ville où l'is-mal Germal proclama l'indépendance, le 28 novembre 1912. M. Carcani a appelé ses compatriotes à faire de leur pays une «forteresse imprenable» et à renforcer leur vigilance révolutionnaire. Il a ajouté que les forces de défense albanaises n'avaient jamais été aussi fortes et qu'elles étaient capables de contrer toute agression. Il a dénoncé son prédécesseur, Mehmet Selu, longtemps considéré comme le dauphin du premier secrétaire du parti Enver Hodja avant de disparaître en décembre dernier, officiellement à la suite d'un suicide, et qui a depuis été dénoncé comme un traître et un espion.

Solidarité cherche une armistice avec le pouvoir

VARSOVIE (AFP) — La direction clandestine de Solidarité a décidé de renoncer aux actions de protestation prévues pour le mois de décembre et de faire confiance à Lech Walesa pour s'efforcer d'obtenir un armistice avec le pouvoir.

Le communiqué de la Commission provisoire de coordination (TKK) de Solidarité, daté du 22 novembre et rendu public samedi, prend acte avec un remarquable réalisme de «la nouvelle situation politique» créée en Pologne par une série d'événements récents: l'échec relatif de la grève du 10 novembre qui, de l'avis général, est dû à l'épuisement de la population et à l'efficacité de la répression, la libération de Lech Walesa, l'annonce de la visite du pape l'an prochain, et les perspectives de levée de l'état de siège.

Cette nouvelle donne, estiment les dirigeants clandestins du syndicat, permet d'espérer «un cessez-le-feu entre le pouvoir et la société». Solidarité a toujours considéré qu'en proclamant l'état de siège le pouvoir a déclaré la guerre à la société. Reste à présent à transformer cet espoir de cessez-le-feu en armistice», indique le communiqué de la JKK.

A cet effet, la TKK pose quatre conditions «minimales»:

■ la libération de tous les prisonniers politiques (terme qui recouvre vraisemblablement aussi bien les internés, les condamnés, que les inculpés).

■ la réintégration des personnes victimes de licenciements répressifs.

■ la levée de la suspension des organisations scientifiques et artistiques (il s'agit surtout de l'Union des écrivains, des cinéastes, des peintres et sculpteurs).

■ enfin, l'application de la loi sur la censure — actuellement «suspendue» —, qui réglemente strictement l'activité des censeurs.

Il n'est pas question de légaliser à nouveau Solidarité et aucune de ces conditions n'est a priori inacceptable pour le pouvoir — puisque même le «Pron», mouvement créé pour soutenir les autorités, a lancé un appel à l'amnistie, qui constitue, à coup sûr, le point le plus sensible.

La reconnaissance de l'autorité de Lech Walesa est une autre preuve de réalisme. Cette reconnaissance n'est pas vraiment une surprise: les clandestins ont toujours affirmé leur attachement à la direction légale du syndicat dès que les circonstances le permettaient.

Mais la TKK va beaucoup plus loin: prenant acte des «possibilités nouvelles» offertes par la libération de Lech Walesa, elle laisse ce dernier libre de juger de l'opportunité de dissoudre les organes clandestins du mouvement. Cela renforce sa position à l'égard du pouvoir, et peut lui permettre d'entamer une négociation sérieuse.

Cette déclaration ne représente pas seulement un acte d'abnégation de la part de ces cinq dirigeants (Zbigniew Bukaj de Varsovie, Wladyslaw Hardek de Cracovie, Bogdan Lis, de Gdansk, Jozef Pinior, de Wroclaw, Janusz Palubicki

de Paznan) exposés aux risques de la clandestinité (plusieurs dirigeants ont été condamnés à de lourdes peines de prison).

C'est aussi une manière de reconnaître que l'autorité morale de Walesa reste intacte pour la grande masse des Polonais, en dépit des conditions mystérieuses de sa libération et des manœuvres douteuses dirigées contre lui.

La prise de position de la TKK pourrait faire suite à des contacts secrets avec Walesa lui-même, estiment certains observateurs, mais rien ne permet de l'affirmer.

Les Clandestins se bornent à prendre acte de la fidélité proclamée par Lech Walesa «aux idéaux d'août 80».

Tout dépend à présent de la réponse du pouvoir à cette prise de position qui constitue sans doute un tournant.

Les dirigeants polonais peuvent choisir de la traiter par le mépris, ce qui peut apparaître comme un aveu de faiblesse, persister à voir en Lech Walesa une personne privée sans voix au chapitre, et s'en tenir à une politique de force où la levée de l'état de siège n'aurait qu'un caractère symbolique.

Mais conscients qu'ils ne peuvent se passer d'un minimum de consensus social, ils pourraient au contraire saisir la perche qui leur est tendue et faire un pas vers «l'armistice» demandé.

Les événements de ces dernières semaines ont donné des exemples des deux politiques, sans qu'on puisse savoir laquelle l'emportera, estiment les observateurs.

Israël reste intransigeant

JÉRUSALEM (AFP) — Le gouvernement israélien a ramené à leur point de départ les efforts déployés par les médiateurs américains Philip Habib et Morris Draper, en annonçant hier qu'il demeurerait ferme sur les conditions préalables à l'ouverture de négociations avec le Liban, estimant les observateurs à Jérusalem.

L'émissaire spécial du président Reagan pour le Proche-Orient, M. Habib, venu mercredi à Jérusalem plaider un assouplissement de la position israélienne, avait fait valoir notamment qu'il suffisait, dans le cadre de contacts préliminaires, que les délégations se rencontrent à Khaldé (près de Beyrouth) et au Kibboutz Maalei Hahamisha (proche de Jérusalem).

Israël n'a renoncé à aucune des conditions préalables, ni sur le fond des négociations, ni sur leur lieu, ni sur le rang des négociateurs. Israël exige toujours que les négociations portent sur un «accord politique» et «un accord de sécurité», qu'elles se déroulent «à Beyrouth et à Jérusalem» et que des personnalités civiles de «haut rang» dirigent les deux délégations.

Sur ce point, les commentateurs israéliens ont voulu voir un assouplissement de la position gouvernementale. Israël ayant longtemps exigé que les délégations soient conduites au niveau «ministériel». Le secrétaire du gouvernement a souligné cependant que les personnalités de haut rang pouvaient très bien être des ministres.

Les partisans de la fermeté au gouvernement, dont le ministre de la Défense Ariel Sharon, ont donc remporté la décision. Certains ministres en effet, dont le chef de la diplomatie Yitzhak Shamir, ont défendu hier les thèses «souples» proposées par M. Habib.

Hier, le journal *Haaretz*, organe du Parti national religieux reflétant les thèses de la coalition au pouvoir, mettait en garde le gou-

vernement contre tout «fléchissement pouvant être un précédent lorsque les questions cruciales seront abordées».

Le journal rappelait que, des trois objectifs fixés par Israël au Liban — destruction de l'appareil militaire palestinien, retrait des forces étrangères et signature d'un accord de paix avec le Liban — seul le premier a été partiellement réalisé.

«C'est pourquoi, écrit *Haaretz*, il faut tout faire pour réaliser ces objectifs dans le cadre de négociations sans renoncer à nos positions».

Israël exige des arrangements de sécurité concernant une zone de 45 km à l'intérieur du Liban à partir de sa frontière nord, et des négociations politiques aboutissant à des relations pacifiques entre les deux pays.

Quant au retrait des troupes étrangères, Israël exige un départ préalable des Palestiniens suivi d'un retrait israélien et syrien simultané et par étapes. Israël demande en outre que l'autorité du commandant Haddad, chef des milices chrétiennes sud-libanaises, soit maintenue au Sud-Liban.

Enfin, et avant toute chose, Israël exige la libération de huit de ses soldats prisonniers des Syriens et Palestiniens.

Les israéliens semblent penser qu'en restant fermes sur leurs positions, le temps travaille pour eux, estiment les observateurs. C'est ainsi que la radio nationale israélienne a fait grand cas du discours, cité par ses services d'écoute, prononcé hier par le commandant en chef des «forces libanaises» (milices chrétiennes unifiées), M. Fadi Frem. Dans ce discours, prononcé à l'occasion du 46e anniversaire de la création du Parti Kataeb (Phalanges), dirigé par M. Pierre Gemayel, M. Fadi Frem a demandé que le Liban mette fin à l'état «d'hostilité» qui régit les relations libano-israéliennes depuis la création de l'Etat d'Israël.

Le président Reagan se rend en Amérique latine

SANTA BARBARA (Californie) (AFP) — Le président Ronald Reagan entamera demain une tournée de cinq jours en Amérique latine pour tenter d'améliorer la cohésion politique et économique du système interaméricain.

Cette tournée, qui conduira M. Reagan au Brésil, en Colombie, au Costa Rica et au Honduras, est destinée à souligner la priorité accordée par les Etats-Unis à leurs relations avec l'Amérique latine, malgré les tensions suscitées par le soutien américain à la Grande-Bretagne lors de la guerre des Malouines et par la récession économique en cours.

L'appui des Etats-Unis à la démocratisation des régimes de la région sera le thème central de ce voyage, que le président aura préparé pendant six jours de repos dans son ranch californien de Santa Barbara.

En mettant l'accent sur les mérites du pluralisme, notamment en Amérique centrale, le président américain cherchera à soutenir les gouvernements de la région menacés par des mouvements de guérilla, soutenus, selon Washington, par Cuba et le Nicaragua.

En outre, M. Reagan ren-

contrera au cours de cette tournée M. Alvaro Magana, président du Salvador, et le général Ephraim Rios Montt, président du Guatemala, qui se déplaceront pour le rencontrer respectivement au Costa Rica et au Honduras.

Les tensions dans la région, l'assistance militaire des Etats-Unis et la situation des droits de l'homme, qui suscitent la réticence du Congrès américain, seront abordées au cours de ces entretiens.

Le président Reagan cherchera à effacer les mauvais

souvenirs laissés en Amérique latine par l'affaire des Malouines. Washington souhaite renforcer le système interaméricain de sécurité collective, pour contrecarrer, d'une part, l'interventionnisme cubain et soviétique, et éviter, d'autre part, que des différends territoriaux ne dégénèrent en guerre ouverte.

Le début de la tournée de M. Reagan sera principalement marqué par les problèmes économiques, notamment au cours des deux journées de travail qu'il aura mercredi et jeudi au Brésil.

Pas de paix au P-O sans l'OLP (Arafat)

AMMAN (AFP) — M. Yasser Arafat, président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine (CEOLP), a déclaré hier à Amman qu'il n'y aura pas de paix au Proche-Orient sans l'OLP.

Prenant la parole devant la septième session du conseil culturel, scientifique et éducatif palestinien, le président du CEOLP a déclaré que «la paix et la sécurité au Proche-Orient ne peuvent pas être atteints sans l'OLP qui restera l'élément de base pour toute solution».

Le roi Hussein de Jordanie et M. Arafat ont inauguré, hier à Amman, le conseil culturel palestinien qui exami-

nera notamment la possibilité d'installer en Jordanie certains de ses organismes après le départ de l'OLP de Beyrouth, en août dernier.

Arrivé samedi à Amman, M. Arafat a été reçu dans la soirée par le souverain hachémite.

«La résistance palestinienne n'abandonnera pas la lutte armée mais ne négligera pas pour autant le combat politique, économique et culturel», a déclaré le chef de la résistance palestinienne.

«Le peuple palestinien, a-t-il dit, n'acceptera pas de solution de rechange pour la Palestine. Il ne déposera pas son fusil, tandis qu'il continuera la lutte politique».

Fourniture d'uranium enrichi à l'Inde Paris veut minimiser la portée du contrat

NEW-DELHI (Reuter) — Le président François Mitterrand et la délégation française qui l'accompagne au cours de sa visite officielle en Inde se sont rendus hier sur les sites historiques de Fatepur Sikri et du Taj Mahal.

Pendant ce temps, les responsables français cherchaient à minimiser les implications du contrat signé vendredi soir sur la fourniture par la France de combustible nucléaire à l'Inde.

La signature de cet accord, à l'issue de quatre mois de négociations, a éclipsé les autres aspects de ce voyage, consacré à l'instauration d'une relation particulière entre la France et l'Inde et avec le mouvement des non-alignés en général.

Aux termes de cet accord, la France reprend à son compte l'accord conclu en 1963 entre les Etats-Unis et l'Inde et dénoncé en 1978 par Washington à la suite du vote au Congrès américain d'une loi sur la non-prolifération nucléaire.

Les responsables français ont démenti hier que cet accord ne respecte pas les règles du Club de Londres qui regroupe quinze puissances nucléaires.

On précise de même source que la France ne fait que se substituer aux Etats-Unis dans un accord existant qui ne peut légalement faire l'objet d'aucune révision.

Il reconnaissent toutefois qu'un nouvel accord aurait été inacceptable pour le Club de Londres s'il avait seulement comporté les faibles garanties de l'accord américano-indien de 1963.

M. Andre Ross, ambassadeur de France en Inde et signataire de cet accord, s'est refusé à confirmer ou à démentir que la France ait cherché à obtenir des garanties plus strictes connues sous le terme de «poursuite et perpétuité», qui ne figu-



Le président français François Mitterrand a profité de sa visite officielle en Inde pour visiter le Taj Mahal en compagnie de sa délégation. (Photolaser AP)

raient pas dans l'accord de 1963, ni dans celui de 1971 entre l'Inde les Etats-Unis et l'Agence internationale à l'énergie atomique (AIEA).

L'ambassadeur a précisé que la France avait étudié tous les aspects juridiques de la question avant de conclure qu'en se substituant aux Etats-Unis dans un tel accord elle n'était pas liée par les règles du Club de Londres.

La presse indienne considère néanmoins qu'il s'agit d'une reculade complète de la France sur la question des garanties.

Le refus public de Mme Indira Gandhi d'accepter de

nouvelles garanties a contraint la France à céder afin de préserver un accord d'une importance majeure pour les futures relations publiques et commerciales entre les deux pays, estime la presse indienne.

Le journal *Times of India* titre ainsi que «l'accord sur le combustible justifie le bien-fondé de la position indienne».

Pour leur part, les responsables français démentent qu'il y ait eu la moindre tractation impliquant d'éventuelles concessions indiennes dans le domaine commercial en échange de la fourniture du combustible nucléaire.

Résultats

Prochain		GROS LOT		\$100,000		approx.				
Date	26-11-82	7	14	17	20	21	34	NO compte- mентаire	35	
6/6	2	235,893.00 \$		MISE-TOT						
5/6+	9	15,973.20 \$		4				13	16	20
5/6	361	597.30 \$		Gagnants				422		
4/6	12,134	49.30 \$		Lot				118.50 \$		
Ventes totales		2,599,982.00 \$								

Date 26-11-82		525328		50 000 \$	
25328	5 000 \$	328	50 \$		
5328	250 \$	28	5 \$		

Date 26-11-82		1861258		500 000 \$	
861258	50 000 \$	1258	100 \$		
61258	1 000 \$	258	25 \$		
		58	10 \$		

Date 26-11-82		708178		250 000 \$	
08178	2 500 \$	669447	NUMÉROS MOBILES		
8178	250 \$	675721	68811	2 500 \$	
178	50 \$	973819	8735	250 \$	
78	10 \$		791	50 \$	

Super Loto		1228348	4 GROS LOTS					
Date 28-11-82		1487207						
Lots de 100 000\$		1338965						
Numeros non decomposables		1396239						
<table><tr><td>188C171</td></tr><tr><td>235A607</td></tr><tr><td>4148775</td></tr><tr><td>2138229</td></tr><tr><td>757B961</td></tr></table>		188C171	235A607	4148775	2138229	757B961	1 000 000\$ chacun	
188C171								
235A607								
4148775								
2138229								
757B961								
pour chacun des 4 numeros ci-haut								
6 derniers chiffres		50 000 \$						
5 derniers chiffres		5 000 \$						
4 derniers chiffres		500 \$						
3 derniers chiffres		100 \$						
2 derniers chiffres		10 \$						

Semaine du 22-11-82		Numéros décomposables	
L	M	M	J
4274	XXXX	3168	2153
		0988	8034
Numéros bonis		7 777 \$	
Non décomposables			
407901 XXXXX		209208	
		807537	
		214822	
		794151	

Prochain		GROS LOT		500,000 \$	
Date	27-11-82	5	17	21	28
6/6	1	759.985,40 \$		NO	
5/6+	4	47.606,40 \$		complémentaire	
5/6	51	2.233,30 \$		36	
4/6	2.818	103,90 \$		Ventes totales	
3/6	48.899	10,00 \$		3.064.066,00 \$	

Vendredi prochain		—Maison de 60 000\$
LOTS BONIS DE MINI LOTO		
FALMUTER		
FALMUTER		
Les modalités d'encaissement des lots paraissent au verso des billets et des fiches de sélection.		
En cas de disparité entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.		

Ski de Fond

Location - Réparation
Préparation des skis

anciennement Second Souffle

Que vous désiriez

- suivre des cours de ski (débutants, intermédiaires, télémark)
- vous joindre à notre groupe d'amis
- vivre la merveilleuse expérience du camping d'hiver.
- fin de semaine de ski
- journée de ski

votre place est avec nous!

Réunion d'information, mercredi le 1er décembre à la bibliothèque Atwater à partir de 17 h à 21 heures. (1200 Atwater, métro).

Téléphone pour obtenir une brochure gratuite.

Tél.: 271-6046

Malgré les pétitions, les demandes et autres représentations

Les dossiers d'adoption restent confidentiels

LES articles 631 et 632 du nouveau Code civil concernant le caractère confidentiel des dossiers d'adoption entreront en vigueur mercredi, 1er décembre, en dépit du moratoire demandé par la Commission des droits de la personne du Québec, des pétitions et de la tournée des députés entreprise depuis quelques semaines par l'Agence de recherche pour enfants abandonnés ou adoptés (18 ans et plus) ou mères recherchant leur enfant, connue sous le nom de l'Agence AREA.

«Ces deux articles nouveaux du Code civil maintiennent la confidentialité des dossiers judiciaires et administratifs de l'adoption. Tant et aussi longtemps que cette loi du silence existera, les adoptés seront privés d'un véritable droit aux origines», affirme Mme Reine Landry, directrice de la succursale montréalaise de l'Agence AREA. «Cette confiden-

FÉMININ PLURIEL

Renée Rowan

tialité dit-elle entretient la honte et les tabous concernant les parents biologiques. Elle continue d'opprimer et d'aliéner le sentiment de culpabilité chez les mères d'où la nécessité de surseoir à l'entrée en vigueur de ces articles et d'en revoir la formulation.»

Suspendre l'application des articles sur la confidentialité retarderait l'entrée en vigueur de toute la loi sur l'adoption qui comporte toutefois des modifications importantes et avantageuses par rapport à la loi actuelle, selon Jocelyne Olivier, responsable du dossier de l'adoption au ministère

de la Justice. «Il nous est apparu préférable, dit-elle, de mettre à l'épreuve les nouvelles dispositions de la loi pour en voir les effets et étudier les implications psychologiques et sociales que cela peut entraîner. Cela fait partie du mandat du Secrétariat à l'adoption de se pencher sur toute cette question.»

La loi 89 sur réforme du droit de la famille a été unanimement adoptée par l'Assemblée nationale le 19 décembre 1980. Mme Lizette Gervais, coordonnatrice du Secrétariat à l'adoption aurait souhaité que l'on étudie plus en profon-

deur les modifications apportées aux articles concernant l'adoption pour identifier les effets qui peuvent être bénéfiques ou pas pour les usagers. «Mais puisque la loi est là, il faut voir ce que l'on peut en faire», commente-t-elle.

Il y a diverses avenues à explorer comme la mise sur pied d'un registre provincial où les parents biologiques et les adoptés pourraient s'inscrire, comme cela se fait déjà dans divers centres de services sociaux. Ce qui importe, c'est que tous les CSS aient la même politique offrant une chance égale à chacun. Le Secrétariat à l'adoption aura sûrement des recommandations à faire au cours de l'année. Des amendements à apporter à une loi demeurent toujours possibles.

Les articles 631 et 632 de la loi 89 consacrent le caractère confidentiel de tous les dossiers d'adoption et font du

consentement des parents biologiques ou de la personne adoptée majeure une condition essentielle à l'accès au dossier. En cas de refus du consentement, il n'y a aucune possibilité de recourir au tribunal. L'entrée en vigueur de ces articles fermerait donc définitivement la porte, pour plusieurs personnes, à toute possibilité de connaître leur véritable origine ou, dans le cas de parents biologiques, de savoir ce qu'il est advenu de leur enfant confié en adoption. Cette disposition, selon la Commission, est trop limitative.

Dès 1979, lors des discussions sur le projet de révision du Code civil, la Commission avait recommandé d'accorder à toute personne adoptée, après l'entrée en vigueur de cette loi, le droit de connaître son état civil originel et de consulter les dossiers relatifs à son adoption. Pour les cas d'adoption antérieurs à la nouvelle loi, et dans le but de respecter le droit à la vie privée des parents biologiques, la Commission recommandait que le droit de connaître son état civil originel soit conditionnel au consentement préalable des parents biologiques. En cas de refus ou d'impossibilité d'obtenir ce consentement, la personne adoptée devait pouvoir s'adresser au tribunal. Celui-ci jugeait si le consentement était nécessaire ou non, compte tenu des circonstances. La Commission maintient toujours cette position.

L'Agence AERA, fondée en novembre 1976 par Jean McConnell, lui-même un enfant adopté, affirme que lors des séances de la commission parlementaire sur le projet de loi 89, les adoptés et les parents n'étaient pas encore suffisamment organisés pour présenter leur position concernant la confidentialité des dossiers d'adoption ni leurs revendications sur le droit aux origines et à l'information.

Lorsque Reine Landry a pris la relève de l'Agence AREA de Montréal, elle voulait compiler un fichier qui permettrait aux enfants adoptés de retrouver leur mère et vice-versa. Mais elle s'est vite rendu compte, devant l'ampleur de la tâche, qu'il était aberrant de monter un tel fichier alors que toutes ces données se trouvent quelque part dans les dossiers de l'État.

L'Agence a donc modifié son objectif et c'est ainsi que ses quelque 1.400 membres ont décidé de faire front commun pour revendiquer «le droit aux origines» au nom des 200.000 enfants qui ont été donnés en adoption au Québec depuis la deuxième guerre mondiale.

La Charte des droits et libertés de la personne du Québec reconnaît à chacun la personnalité juridique, note Reine Landry. Un des attributs indispensables de cette personnalité est l'origine ou l'identité biologique de l'individu. Dans notre société, les adoptés forment la seule catégorie de personnes qui n'ont pas accès à leur identité ni à

leur acte de naissance originel. Cette interdiction, souligne-t-elle, pèse sur leurs épaules sans qu'aucune responsabilité de leur part ne puisse le justifier. La Charte prohibe la discrimination basée sur l'état civil. Les adoptés, à cause de leur état civil d'adopté, sont privés d'un droit légitime, le droit aux origines.

Actuellement, la loi reconnaît à un bénéficiaire l'accès à son dossier médical.

Il en va de même des dossiers des bénéficiaires qui reçoivent des services sociaux d'un établissement. Cette mesure s'applique sans que l'individu soit obligé de présenter une requête à la cour pour obtenir la permission d'un juge de faire ouvrir son dossier, allègue l'Agence AREA. En vertu de cet article, l'adopté devrait, à son avis, avoir accès à son dossier d'adoption sans discrimination à son égard.

Il existe un mouvement au Québec en faveur d'une conception plus ouverte de l'adoption, comme en témoigne la pétition signée par plus de 6.000 personnes envoyée au gouvernement en juin dernier par l'Agence AREA et le groupe Parent Finders.

«L'enfant adopté, devenu adulte, qui recherche sa mère naturelle, ne fait pas cette démarche parce qu'il renie ses parents adoptifs, mais simplement parce qu'il a besoin de savoir», explique Mme Landry. «C'est un besoin viscéral, un besoin vital, aussi important pour lui que de respirer

ou de manger.»

Les deux tiers des membres de l'Agence AREA sont des enfants adoptés à la recherche de leur mère naturelle et le tiers sont des femmes à la recherche de leur enfant. La proportion des femmes augmente d'année en année. «Jusqu'à maintenant, il n'y a eu que 23 «retrouvailles» en six ans, à travers l'Agence AREA, ce qui montre bien l'inefficacité du système», précise Reine Landry.

«La question des antécédents médicaux devient aussi un problème pour les enfants adoptés, poursuit-elle. Comment en effet, une femme enceinte qui n'a pas connu sa mère naturelle peut-elle répondre au médecin qui l'interroge sur ses antécédents familiaux: diabète, hypertension, maladies coronaires, etc.»

L'article 66 de la Loi 18 assurant l'application de la réforme du droit de la famille et qui vient modifier la loi de la protection de la jeunesse, apporte une certaine ouverture de ce côté. En effet, dès que l'ordonnance de placement est prononcée, le directeur de la protection de la jeunesse remet à l'adoptant qui en fait la demande un sommaire des antécédents de l'enfant; il remet également aux parents qui en font la demande un sommaire des antécédents de l'adoptant. Un enfant a aussi droit d'obtenir, sur demande, un sommaire de ses antécédents s'il est âgé de 14 ans et plus. Toutefois, tout sommaire doit respecter l'anonymat des parents ou de l'adoptant.

Les disparus d'Argentine

Les grands-mères de la Place de Mai demandent l'intervention du Canada

par Angèle Dagenais

Deux membres de l'Association des mères et des grands-mères de la Place de Mai — ces femmes argentines qui cherchent leurs enfants et petits-enfants disparus depuis le coup d'état militaire de 1976 — ont visité récemment le ministère des Affaires extérieures pour demander au Canada de montrer un appui plus «ferme» au groupe de travail des Nations-Unies qui s'occupe des disparus du continent sud-américain. De plus, Mmes Maria Ines de Mariani et Estela Barnes de Carlotto ont demandé au gouvernement fédéral d'imiter le geste de nombreux gouvernements européens qui font actuellement pression sur l'Argentine pour que toute la lumière soit faite sur les personnes disparues, détenues et torturées depuis six ans. Les deux Argentines ont déclaré qu'il y a, à leur connaissance, 15 personnes disparues qui possèdent des parents au Canada.

Elles ont de plus signalé au cours d'une conférence de presse tenue à Montréal, que c'est la deuxième fois qu'elles s'adressent au gouvernement canadien pour chercher un appui à leur «quête de justice», la première s'étant effectuée en 1980. «Le Canada, ont-elles affirmé, n'a pas montré une attitude très décidée aux Nations-Unies sur ce problème. Les Canadiens, en revanche, ont-elles ajouté, ont été les premiers à manifester leur solidarité à notre mouvement, créé en 1977, par des milliers de lettres d'encouragements et d'espoir.»

Après six années d'efforts, les «grands-mères» n'ont retrouvé que cinq enfants disparus sur un total d'environ 400. Elles sont 114 dans le mouvement à rechercher les enfants de leurs enfants disparus (30.000 adultes) dont la majorité sont nés dans les prisons et les camps de concentration où ont été incarcérés leurs parents. Les autres ont été kidnappés en même temps que leurs parents ou après l'enlèvement de ces derniers.

Les grands-mères de la Place de Mai (du nom de cette place de Buenos Aires où elles tiennent une manifestation chaque semaine devant les bureaux du gouvernement) sont convaincues que leurs petits-enfants sont vivants contrairement à leurs enfants dont un grand nombre ont dû être tués et dont on continue de décou-

vrir les tombes anonymes dans les cimetières ou des charniers en Argentine.

Elles pensent en effet, que la majorité des enfants ont été donnés en adoption à des couples en Argentine ou ailleurs. Sur les cinq enfants retrouvés depuis 1976, deux vivaient au Chili et les trois autres en Argentine. Le cinquième enfant, un bébé naissant d'un couple qui a disparu quelques jours après leur mariage au début de l'année, a été découvert il y a à peine dix jours. L'enfant a été rendu à l'autre grand-mère par la police mais aucune nouvelle n'est parvenue de ses parents.

Mmes Mariani et Barnes de Carlotto affirment que la police et l'armée argentines continuent de kidnapper et de placer des individus de toutes couches sociales dans des camps de concentration en Argentine. «Il n'y aura pas de démocratie et de paix sociale dans ce pays tant que tous les éclaircissements n'auront pas été faits sur les morts, les tortures et les disparus, et les coupables de ces actes châtiés» disent-elles.

Les mères et les grands-mères argentines espèrent que de nombreux juges auront le courage de fouiller dans leurs dossiers, comme l'a fait l'un d'eux qui a permis de retracer deux fillettes en 1980 qui avaient été données en adoption à un couple sans enfants. «Le pouvoir judiciaire est complice du système; si les juges fouillaient dans leurs dossiers des dernières années, nous retrouverions beaucoup d'enfants», a prétendu Mme de Mariani.

Le clergé aussi est étrangement silencieux, selon elles. «L'église argentine a gardé le silence très souvent à des moments où elle aurait dû parler et même crier devant les injustices commises par les forces de l'ordre», ont déclaré Mmes de Mariani et Barnes. «Dernièrement, la Conférence des évêques d'Argentine a produit un document demandant au gouvernement des renseignements sur les disparus. Ces 80 évêques (mis à part quatre d'entre eux) n'ont jamais parlé des enfants disparus. Cette attitude nous fait très mal, de dire les deux femmes.

Ces dernières font une tournée du continent pour rappeler que la «justice ne sera jamais négociable» en Argentine. L'attitude des militaires n'a aucunement changé depuis la guerre des Malouines,

selon elles. «C'est le peuple qui a changé et qui exige des éclaircissements sur les disparus, les camps de concentration, les prisons, les charniers,

sur l'économie complètement disloquée et sur ce qui s'est véritablement passé aux îles Malouines», expliquent Mmes de Mariani et Barnes.

MONSIEUR LÉVESQUE



VOUS POUVEZ

SAUVER 12 000 EMPLOIS

CONSERVER UN NOMBRE RAISONNABLE D'ÉLÈVES PAR CLASSE

DONNER AUX ENFANTS INADAPTÉS LES SERVICES DONT ILS ONT BESOIN

ASSURER LE MAINTIEN DES SERVICES D'ENSEIGNEMENT AUX ADULTES

EN ÉCHANGE

NOUS SOMMES PRÊTS

À GELER NOS SALAIRES POUR UNE DURÉE NÉGOCIABLE

MAIS POUR ÇA, M. LÉVESQUE

IL FAUT *de bonne foi* **NÉGOCIER**

POURQUOI REFUSEZ-VOUS DE LE FAIRE ?

 Alliance des professeurs de Montréal

"On ne gouverne pas un pays et on ne négocie pas à coups de pied dans le c..."
(anonyme, XVI^e siècle)

Voudrait-on abolir la puériculture?

par Renée Rowan

Selon l'Association des puéricultrices du Québec on veut abolir la puériculture.

La présidente de l'Association, Mme Yolande Mettayer-Meloche, dénonce l'attitude, qu'elle qualifie d'incohérente, du ministre des Affaires sociales, M. Pierre-Marc Johnson; elle dénonce l'obstruction de l'Association des hôpitaux du Québec (AHQ) et la façon d'agir des directeurs des centres hospitaliers dans toute cette affaire.

Mme Meloche a mis tous ces gens en garde ces jours-ci en affirmant que l'Association des puéricultrices entendait bien livrer une chaude bataille pour que l'Association des hôpitaux revienne sur sa décision et fasse admettre en stage des étudiantes inscrites au cours de puériculture à la polyvalente Pierre Dupuy.

Elle a dénoncé avec vigueur une directive du président de l'AHQ demandant aux directeurs des centres hospitaliers de refuser d'admettre des étudiantes pour faire des stages dans les hôpitaux. Seul l'hôpital Notre-Dame aurait fait fi de cette directive, selon elle, et aurait accepté de recevoir des étudiantes en stage clinique.

L'Association dit très mal comprendre l'attitude de M. Johnson qui, lors d'une rencontre avec des représentants de l'association, en mai dernier, leur déclarait que s'il avait été affecté aux Affaires sociales en 1977, il n'y aurait jamais eu de reprise de cours en puériculture.

Mme Meloche a également dénoncé l'Ordre des infirmières et la Corporation des auxiliaires qui, selon elle, ne veulent plus de puéricultrices dans les hôpitaux dans le but évident de garantir les emplois de leurs membres. «Les puéricultrices, dit-elle, sont des professionnelles de la santé qui ont choisi cette profession par amour des enfants. Elles ont à leur crédit 2.830 heures de cours et stages pratiques en puériculture alors que les infirmières-auxiliaires n'ont que 175 heures. L'infirmière-auxiliaire poursuit-elle, possède sûrement une compétence vis-à-vis des adultes et des personnes âgées mais pour ce qui est des enfants, nous en doutons drôlement.»

Le Montréalais aime encore l'architecture ancienne

GRAND escalier, balcon, pierre grise sur deux ou trois étages, logement tout en profondeur et étroit, ruelle et corde à linge, c'est Montréal dans son paysage urbain traditionnel, celui que les Montréalais aiment plus que tout autre.

«Aimez-vous le style de votre rue?» Oui répondent plus de 83% des personnes interrogées dans les quartiers du centre de la ville, les plus anciens et les plus touchés par les grandes opérations de transformation urbaine depuis la deuxième Guerre mondiale.

«La très forte préférence pour l'architecture ancienne semble confirmer la préoccupation d'organismes tels Sauvons Montréal, Héritage Montréal et les nombreux regroupements de citoyens dans plusieurs quartiers qui s'inquiètent de la démolition d'immeubles, de la détérioration du stock immobilier et de la construction d'immeubles ne s'intégrant dans le tissu urbain», déclare le Groupe d'intervention urbaine de Montréal (GIUM) dans un sondage d'opinion.

Le GIUM a mené, l'été dernier, un sondage d'opinion sur les attitudes des habitants des quartiers du Plateau Mont-Royal et de Milton-Parc à l'égard de leur milieu urbain. Il a été réalisé par entrevues auprès de 597 ménages représentatifs de la population du centre-ville montréalais et comportait 224 questions dont un bon nombre portait sur la conservation du patrimoine immobilier.

Les résultats indiquent non seulement une préférence, mais aussi et surtout une conscience élevée de la valeur du patrimoine immobilier, même dans les communautés culturelles pour lesquelles l'archi-

LE PATRIMOINE

Alain Duhamel



ture traditionnelle montréalaise ne devrait pas avoir la même signification que pour le groupe francophone. Plus de 95% des répondants affirment qu'il est très important de conserver et de rénover les maisons anciennes.

Pourquoi? Pour 27,6% d'entre eux, à cause de la solidité de la construction et l'originalité de l'architecture; pour 23,8%, par respect pour l'histoire; pour 17,5%, à cause du cachet particulier que l'architecture traditionnelle confère à tout le paysage urbain.

Plus de la moitié des répondants croient qu'il y a des immeubles historiques dans leur quartier. Quels sont-ils? Pour 26%, il s'agit d'une église; pour 24,9%, il s'agit plutôt d'une maison; pour 13,9%, une école; pour 12%, un poste de pompier, une caserne ou une garnison. «L'identification d'immeubles historiques n'est donc pas fait uniquement en fonction de la grandeur de l'édifice ni de sa plus grande visibilité dans le tissu social», conclut le GIUM qui note cependant qu'un peu plus de la moitié des répondants attribuent une qualité historique à des immeubles institutionnels.

Un projet de construction d'un immeuble résidentiel en hauteur susciterait l'opposition de 82,5% des répondants. Par une vaste majorité, 87,8%, ils préfèrent l'architecture traditionnelle à l'archi-

ture moderne; 86% préfèrent habiter dans un immeuble ancien, s'ils avaient le choix entre une maison traditionnelle, un tour d'habitation et une maison de banlieue, 69% choisiraient la maison traditionnelle, 24,1% la maison de banlieue et seulement 6,8% l'immeuble en hauteur.

Les résultats de ce sondage d'opinion ne laissent aucun doute sur le sentiment et la volonté des Montréalais des quartiers centraux. Ils ont en horreur les transformations radicales de leur milieu urbain, comme celle que produit la Cité Concordia, et tiennent à leur architecture traditionnelle.

On ne voit plus pourquoi, désormais, la Ville de Montréal hésiterait plus longtemps à adopter le règlement de zonage du Plateau Mont-Royal qu'elle avait présenté il y a quatre ans au conseil municipal en première étude, puis retiré avant la deuxième et dernière étude. Les résultats du sondage indiquent en outre que les citoyens souhaitent que l'administration municipale tienne pour prioritaires ses programmes d'aide à la restauration, à la rénovation et à la réhabilitation des maisons anciennes, ses programmes d'embellissement et fasse obstacle aux démolitions.

Faut-il rappeler à l'administration municipale nouvellement élue que les électeurs de ces quartiers ont élu, eux,



L'architecture traditionnelle de Montréal, c'est encore celle que préfèrent les Montréalais à toute autre.

(Photo Jacques Grenier)

des candidats d'opposition, ce qui apparaît, à la lumière des résultats du sondage, comme un geste de cohérence.

Opération fantômes — Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche vient de lancer l'Opération fantômes dans le but de recueillir archives, documents et témoignages sur le village de Val-Jalbert, dans la région du Lac-

Saint-Jean.

Le ministère compte ainsi enrichir le programme d'interprétation historique de ce village «fantôme» qui vécut de 1900 à 1930 environ. Depuis 1973, le ministère a entrepris un important programme de reconstruction et de rénovation des structures abandonnées qui laisse toutefois songeur sur le caractère quelque peu mystérieux des lieux. Val-

Jalbert a vécu un rêve impossible, puis l'abandon pendant plusieurs décennies, ce qui a valu d'entrer dans la légende populaire sous le titre de «village fantôme». Son patrimoine tient de l'un et de l'autre.

Toute personne possédant des documents, des archives ou des témoignages sur Val-Jalbert est priée de communiquer avec le bureau du minis-

tère à Val-Jalbert (tel: 275-3132) ou avec le Centre régional des archives à Chicoutimi (tel.: 549-8886).

Baillargé — Jusqu'au 5 décembre, les Archives nationales présentent à la salle Pierre-Georges-Roy du pavillon Casault à l'Université Laval, à Québec, une exposition tirée du fonds d'archives de Charles - Philippe - Ferdinand

Baillargé, architecte et ingénieur au 19^e siècle, à qui l'on doit plusieurs édifices dans la ville de Québec.

Ce fonds d'archives, le premier à obtenir un classement à titre de bien culturel, a servi à des expositions à la maison des Jésuites en novembre 1979, puis aux Archives publiques d'Ottawa, l'été dernier. L'exposition aux Archives nationales est la dernière avant que les documents ne retournent dans les voutes de la Ville de Québec.

L'exposition est ouverte aux visiteurs du lundi au vendredi, de 9 h à 22 h et de 10 h à 17 h, le samedi et le dimanche.

Saisie de six tonnes de drogue

EL PASO (Texas) (AFP) — Les agents des douanes du Texas ont effectué l'une de leurs saisies de drogue les plus importantes, et certainement la moins fatigante, un avion chargé de 6 tonnes de marijuana ayant dû faire un atterrissage forcé sur l'aéroport d'El Paso (Texas).

La cargaison de l'appareil, un DC-6, aurait rapporté à la révente quelque \$19 millions. L'avion étant à court de carburant après un vol direct de 12 heures en provenance de Colombie, son équipage a demandé à l'aéroport d'El Paso l'autorisation de faire un atterrissage d'urgence.

Alerté par le refus du pilote de déclarer son identité, le personnel de la tour de contrôle a averti la police qui se trouvait au bas de la passerelle lorsque l'appareil s'est immobilisé. L'équipage, deux Américains originaires de Floride et un Équatorien, a été arrêté.

ÎLES DU SUD

UN COUP D'SOLEIL AU COEUR AVEC LE PRÊT-À-PARTIR!

LES MILLE ET UN PRÊT-À-PARTIR EN VACANCES D'AIR CANADA

Le Prêt-à-partir d'Air Canada mène toujours la danse dans les îles. De partout, les gens accourent et profitent de nos aubaines.

Le Prêt-à-partir, c'est une formule de vacances unique, inventée par Air Canada. En vol et au sol, Air Canada s'occupe de tout. Et de vous.

Le Prêt-à-partir d'Air Canada, c'est les îles bien organisées: avion, hôtel et auto de location.

Le Prêt-à-partir d'Air Canada: la solution des voyageurs sans souci.

LA BARBADE

Tarif aérien à compter de 457\$

Faites vous plaisir en transformant votre quotidien. Entrez dans la danse en suivant le rythme de la Barbade. Pendant 7 nuits vous disposez d'une chambre avec salle de bain. Également: cocktail de bienvenue, soirée "RHUM" du gérant, corbeille de fruits et transport aller-retour entre l'aéroport et l'hôtel. Taxes et service non inclus.

Du 2 au 23 janvier et du 6 mars au 15 avril 1983	191\$ US	par personne, occupation double
Du 15 décembre 1982 au 1 ^{er} janvier 1983	226\$ US	par personne, occupation double
Du 24 janvier au 5 mars 1983	261\$ US	par personne, occupation double

Présenté par Tours Maison

LA JAMAÏQUE

Tarif aérien à compter de 484\$

Oubliez tout et réapprenez à vivre en harmonie avec le soleil! Vous pouvez profiter de coupons-rabais pour les spectacles et le magasinage. Le transport entre l'aéroport et l'hôtel Turtle Beach est compris. Soirée du gérant, T-shirt gratuit, etc. Taxes et service non inclus.

8 jours et 7 nuits dans un appartement de 2 chambres à coucher.	
À compter de	249,25\$ US
	par personne, à raison de 4 personnes par appartement.

Présenté par Tours Maison. Du 16 décembre 1982 au 15 avril 1983.

HAÏTI

À l'hôtel Hispanola, sur les hauteurs de Pétiou ville, au coeur d'un jardin tropical. Chambre spacieuse avec salle de bain, balcon, terrasse. Taxes en sus. Transport entre l'hôtel et l'aéroport.

À compter de **629\$** tarif aérien compris

Présenté par Multitour. Pour les départs suivants: 29 novembre, 6 et 13 décembre 1982. Et les lundis entre le 14 mars et le 11 avril 1983.

Voyez votre agent de voyages ou communiquez avec Air Canada Montréal 931-4411

AIR CANADA

Détenteur d'un permis du Québec / Prêt-à-partir est une marque de commerce d'Air Canada.



Tarifs avion en vigueur la semaine jusqu'au 14 décembre 1982 et du 1^{er} janvier au 31 janvier 1983. Le nombre de places est limité. Séjour minimum: 7 jours. Séjour maximum: 30 jours. Réservations au moins 14 jours avant le départ. Les tarifs sont sujets à l'homologation gouvernementale et peuvent changer sans préavis. Taxes d'aéroport non comprises.

AVIS PUBLICS

Province de Québec. District de Québec. COUR PROVINCIALE. No 200-02-007-964. 820. GRAPHIEMIE INC. demanderesse - vs. MULTIVISION 2-4 INC., défenderesse. Le 10 décembre 1982 à 14 h 00 heures à la parité place d'affaires de la défenderesse au No 2121 rue Ouest Sherbrooke, en la cité de Montréal et district de Montréal seront vendus par autorité de justice. Les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 machine à écrire IBM, 1 table de conférence, 1 photocopieur Secretary II, équipement de bureau. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL BOILEAU, huissier 849-3483. Montréal 29 novembre 1982.

RE: ISOLATION KAPLAN LTEE KAPLAN INSULATION LTD. Prenex avis que "ISOLATION KAPLAN LTEE - KAPLAN INSULATION LTD., demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte. Montréal, le 22 novembre 1982 MEYEROVITCH, GOLDSTEIN, FLANZ & FISMAN Procureurs de la compagnie.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No: 500-12-12071-826

LUCILLE THIBAUT

PIERRE FILION

AVIS

L'intimée est par les présentes requies de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication. L'intimée est par les présentes requies de se présenter à la Cour le 28 jour de janvier 1983 pour la requête pour mesurer provisoires. Une copie de la requête en divorce et requête pour mesures provisoires a été laissée au greffe des Divorces.

Prenex de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce.

2020 University Suite 1632

Montréal, Québec

Procureur

Avis est par les présentes donné conformément à l'article 1571D du Code civil que A.J.S. METAL INC. faisant également affaires sous le nom de COFFRE-FORT NATIONAL DU CANADA, ayant son siège social à Lachenaie et une place d'affaires à Terrebonne, a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à BANQUE NATIONALE DU CANADA (aux droits de Banque Canadienne Nationale) par acte daté du 7 septembre 1978 et enregistré aux bureaux des divisions d'enregistrement de Terrebonne et de L'Assomption respectivement sous les numéros 547538 et 274053.

"Avis est donné par les présentes, conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code civil, que FERME STE-MADELINE INC., une compagnie ayant son principal place d'affaires au Québec à Montréal, numéro 2950 est rue Ontario, a le 22e jour du mois d'octobre 1982, cédé et transporté à Banque Nationale du Canada, toutes ses créances comptables et autres, actuelles et futures, à titre de garantie et que cette cession a été dûment enregistrée dans la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe le 1er jour de novembre 1982 sous le numéro 205856 et dans la division d'enregistrement de Montréal le 25e jour d'octobre 1982 sous le numéro 3301163. Ce 23 novembre 1982"

Avis est donné que Lucien Poirier s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir le permis suivant: Transport restreint - Service local - contrat: Montréal à tous les points situés à une distance ne dépassant pas cinq milles des limites de ladite ville pour la livraison de marchandises pour le compte de Les Entreprises Dominion Ventures Inc. Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours de la deuxième publication. Première publication: 29 novembre 1982 Deuxième publication: 30 novembre 1982

PRENEX AVIS QUE: PIERRE CALVE, 231 La-bonté, Rosemère, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisé à diriger les remorques et/ou semi-remorques, en possession légale, de M. DUCHARME TRANSPORT LEE permis M-305231 et ce sur toutes et chacune des clauses du permis de courtier en transport. Durée du permis: 364 jours. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours de la deuxième parution. 1ère parution: 29 novembre 1982. 2ème parution: 30 novembre 1982.

RONALD ACHIM

Montréal, Québec

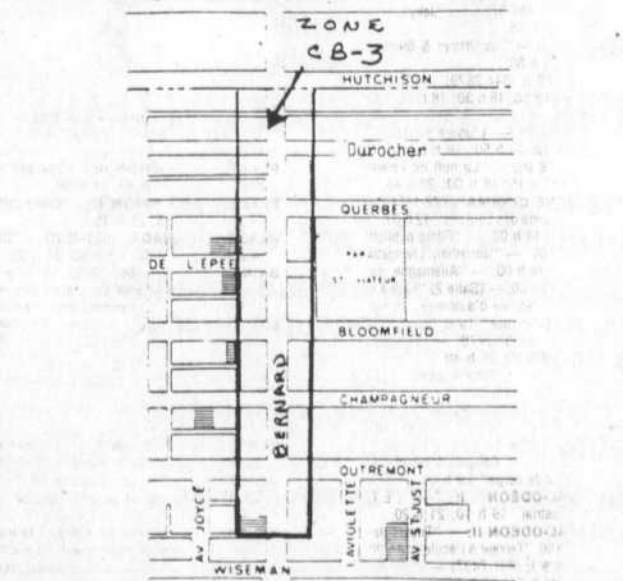
Procureur

Outremont

Aux propriétaires des zones contiguës à la zone CB-3, inscrits le 3 novembre 1982 au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette ville, et aux locataires des zones contiguës à la zone CB-3, inscrits sur la liste électorale telle que révisée le 23 novembre 1982, à l'égard d'un immeuble situé dans les zones RC-4, RB-7, RB-6, PB-3, RB-5, RB-4, RD-4 et RC-3:

RC-4	av. Durocher	5560 à 5780
	av. Durocher	5515 et 5521
	av. St-Viateur	1005 à 1045; 1030 à 1044
RB-7	av. Durocher	5575 à 5787; 5574 à 5784
RB-6	av. Durocher	5560
	av. Durocher	399 à 567
	av. de l'Épée	372 à 380
	av. Bloomfield	385 et 395
	av. St-Viateur	1051 à 1095; 1050 à 1170
PB-3	av. St-Viateur	Lots 33A-39-1 et 34A-B-9-1 (parking Commission Scolaire Ste-Croix)
	av. Bloomfield	455 à 487
	av. Durocher	440 à 480
	Parc St-Viateur	440 à 480
	av. Durocher	530 et 532
RB-5	av. St-Viateur	1201 à 1283
	av. Champagneur	405 à 585; 406 à 590
	av. Bloomfield	440 à 560
RB-4	av. Laviolette	27 à 41; 10 à 36
	av. St-Just	Lot 36-209, 209A, 210, 210A; 30 à 40
	av. St-Viateur	1291 à 1341
	av. Outremont	441 à 577; 400 à 562
	av. Wiseman	405 et lot 36-203 à 571; 482 à 568
RD-4	av. Bernard	1385 à 1539; 1380 à 1542
	av. Wiseman	575; 570 à 610
RC-3	av. Stuart	550
	rue Hutchison	5840 à 6168
	av. Durocher	5821 à 6181; 5828 à 5982; 6030 à 6180
	av. Durocher	615 à 687; 715 à 787A; 630 à 780; lot 33P-269
	av. de l'Épée	Lots 33-201 à 250; 620 à 784
	av. Bloomfield	619 à 787; lot 34A-127; 628 à 794
	av. Champagneur	709 à 795; 625 à 673; 700 à 794; 622 à 690
	av. Outremont	625; 713 à 791; 626 à 734; 77 à 782
	av. Wiseman	625 à 725; 775 à 785
	av. Joyce	19 à 49; 16 à 48
	av. Lajoie	1005 à 1225; 1271 à 1377; 1020 à 1024; 1120 à 1248; 1310 à 1374
	av. Marsolais	2 à 48
	av. Duverger	15 à 65

et étant délimitées, tel qu'il apparaît au plan annexé au règlement de zonage numéro 1044-1:



AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Greffier de cette Ville, QUE lors d'une assemblée générale tenue le 3 novembre 1982, le Conseil de cette Ville a adopté le règlement numéro 1044-56 pour modifier le règlement de zonage 1044-1 tel qu'amendé, en ce qui a trait au bâtiment actuel situé sur le lot 32-4-18 du cadastre officiel de la paroisse de Montréal, dans le but de permettre un escalier extérieur menant au premier plancher, et ce nonobstant l'article 3.5 du règlement, et permettre l'impétiement de ces escaliers dans la marge de recul nonobstant l'article 2.2.1.2 du règlement.

QUE les propriétaires et locataires parmi ceux ci-dessus visés et, s'il s'agit de personnes physiques, qui étaient majeures et citoyens canadiens à la date du 3 novembre 1982, ont le droit de se prévaloir de la procédure d'enregistrement prévue aux articles 370 à 384 de la Loi sur les cités et villes, pour demander que le règlement numéro 1044-56 fasse l'objet d'un scrutin et le droit, le cas échéant, de voter et son habiles à voter sur ledit règlement, moyennant la présentation au soussignée, dans les cinq (5) jours suivant la publication du présent avis, d'une requête signée, pour chaque zone contiguës à la zone CB-3, par au moins douze (12) personnes habiles à voter sur le règlement en question en raison d'un immeuble situé dans telle zone contiguë, ou par la majorité des personnes habiles à voter de cette zone contiguë si leur nombre est inférieur à vingt-quatre (24).

Donné à Outremont (Québec) ce 29 novembre 1982

JOCELYNE PERREAULT
greffier de la Ville

AVIS DE REQUÊTE

DE DISSOLUTION
DE LES INDUSTRIES
CHARTER LTEE

PRENEX AVIS que la compagnie LES INDUSTRIES CHARTER LTEE, une compagnie constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des institutions financières et Coopératives de la province de Québec la permission de se dissoudre selon les dispositions de la Loi sur les compagnies. Montréal, le 24 novembre 1982. Les procureurs de la compagnie, DOHENY MACKENZIE



DEVOILEMENT DES
SOUSSIONS - CHANGEMENT
DE DATE
WESTMOUNT
RÉGIME D'ASSURANCE-
INVALIDITÉ À COURT
ET À LONG TERME

Des soumissions seront reçues au Bureau du greffier de la ville, 4333 Sherbrooke, Westmount, Québec jusqu'à midi, le 14 décembre 1982 et seront ouvertes à 12 h 15 dans la salle du conseil, Hôtel de ville, pour les travaux susdits:

RÉGIME D'ASSURANCE-
INVALIDITÉ À COURT
ET À LONG TERME

On pourra obtenir les devis au Bureau du trésorier, 4333 Sherbrooke, Westmount, Québec. Un dépôt de cinquante dollars (50,00\$) sera exigé pour couvrir le coût des spécifications, lequel sera remboursé en dedans d'un mois de l'adjudication du contrat, sur retour des spécifications en bonne condition au bureau du trésorier de la ville.

Si la plus basse ni aucune des soumissions ne sera nécessairement acceptée.

P. Patenaude
Greffier

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

TRIBUNAL DE
L'EXPROPRIATION
(Section de Montréal)

No: 34-00045-79M

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

Expropriante

FRANCINE MERCIER,

Expropriée

AVIS est par les présentes donné à la partie expropriée qu'une requête sera présentée le 10 décembre 1982 pour autoriser le désistement dans le présent dossier.

La partie expropriée pourra obtenir copie de la requête en s'adressant au greffe du Tribunal de l'Expropriation, à l'adresse suivante:

Palais de Justice

1, rue Notre-Dame est

8e étage

Montréal (Québec)

HERVE BELANGER

Procureur de l'expropriante

2 Complexe Desjardins, C.P. 129

Montréal (Québec) H5B 1E6

Tél.: 872-5263

AVIS

Avis est donné par les présentes que PIOTR (PETER) ANGLISZOWSKI, célibataire, demeurant et résidant à l'Acadie, district d'Iberville, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer ses nom et prénom en ceux de ANGELSKY Peter.

Le nom de sa fille Chantal demeurant et résidant à Beloeil, district de Montréal, pourra également être changé à la suite de cette requête.

LAMARRE, LAPORTE

BISSONNETTE & DARVEAU

235, boul. Taschereau

suite 202

Greenfield Park

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

(Division des Divorces)

No: 500-12-12002-823

ROBERT SIMARD

MANON BOUCHER

AVIS

L'intimée est par les présentes requise de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la présente publication;

UNE COPIE de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces au Palais de Justice de Montréal, à son intention;

PRENEX DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

LAVAIL, ce 23 novembre 1982

Procureur du requérant

FORGUES BELISSE LACOMBE

2525 Daniel Johnson

suite 370

Laval H7T 1S9

Québec Tél.: 687-4820

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

SUPÉRIEURE

(Division des Divorces)

No: 500-12-11950-826

DAME DIANE MESSIER,

Requérante

MAURICE BEAUVAIS,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé Monsieur Maurice Beauvais est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenex de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

LAVAIL, ce 24 novembre 1982.

(s) Francine Hamelin

Registrier

MES LESTAGE & RHEAUME

794 rue Fréchette

Suite 110

Longueville, Québec

Tél.: 670-7372



Ville de Montréal
Service des travaux publics

APPEL D'OFFRES

Fourniture et installation d'un système d'éclairage de sentier dans les parcs de Sienna, René Goupil, St-Roch et Habitations Jeanne Mance Soumission 7100

- 15-12-82
- Module Voirie
- Eclairage et Signalisation
- 700 St-Antoine
- B. 2.320, Montréal
- \$50,00
- Directeur des Finances de la Ville de Montréal
- 15-12-82
- Module bâtiment
- 700 rue St-Antoine est, bureau R.500
- téléphone: 872-2261
- \$100,00
- Directeur des Finances de la Ville de Montréal

Un chèque visé ou un cautionnement de \$50,000.00 doit accompagner chaque soumission.

B-2197-1
Systèmes de récupération de la chaleur de l'air d'évacuation des piscines
Centre Georges Vernot
Piscine intérieure Généreux

- 15 décembre 1982
- Module bâtiment
- 700 rue St-Antoine est
- bureau R.500
- téléphone: 872-2261
- \$50,00
- Directeur des Finances de la Ville de Montréal

Un chèque visé ou un cautionnement de \$5,000.00 doit accompagner chaque soumission.

B-2146-3
Conversion au gaz naturel des chaudières,
Bain Mathieu
Cour Madison

- 15 décembre, 1982
- Module bâtiment
- 700 rue St-Antoine est
- bureau R.500
- téléphone: 872-2261
- \$50,00
- Directeur des finances de la Ville de Montréal

Un chèque visé ou un cautionnement de \$7 000,00 doit accompagner chaque soumission.

Quel que soit le mode d'expédition que le soumissionnaire choisit d'adopter, toute soumission doit, pour être valablement reçue, se trouver physiquement le jour fixé pour son ouverture, entre les mains du secrétaire administratif à son bureau, chambre 415, Hôtel de Ville, 275 rue Notre-Dame est, Montréal, avant l'heure de midi. Les soumissions seront ouvertes à midi au bureau du greffier de la Ville à la chambre 120.

Le 29 novembre 1982

L'AMÉRIQUE

Une perturbation qui a passé au sud de nos régions la nuit dernière, a donné de la neige et des précipitations de pluie verglaçante sur les régions sud du Québec. Elle continuera de se déplacer vers l'est aujourd'hui. Demain, le Québec demeurera sous un faible creux dépressionnaire et les nuages persisteront sur la plupart de nos régions. Les températures reviendront près des normales saisonnières.

MONTRÉAL

Nuageux avec quelques chutes de neige. Risque de pluie verglaçante en matinée. Maximum près de 2. Aperçu pour mardi: nuageux.

LEVER DU SOLEIL: 7 h 12
COUCHER: 16 h 14

QUÉBEC

Abitibi-Témiscamingue, réservoirs Cabonga, Gouin: nuageux avec quelques averses de neige. Maximum près de 2. Probabilité de précipitations: 50%. Aperçu pour mardi: nuageux.

Pontiac-Gatineau, Rivière du Lièvre, Laurentides: risque de pluie verglaçante en matinée. Nuageux avec quelques chutes de neige par la suite. Maximum près de 2. Probabilité de précipitations: 60%. Aperçu pour mardi: nuageux.

Outaouais, Montréal: nuageux avec quelques chutes de neige. Risque de pluie verglaçante en matinée. Maximum près de 2. Probabilité de précipitations: 60%. Aperçu pour mardi: nuageux.

Montaigne de l'Estrie: nuageux avec quelques chutes de neige fondante. Maximum près de 2. Probabilité de précipitations: 70%. Aperçu pour mardi: nuageux.

La Côte-Nord, Saguenay, Mauricie, parc des Laurentides: risque de pluie verglaçante. Vents modérés par moments. Maximum près de -2. Probabilité de précipitations: 60%. Aperçu pour mardi: nuageux.

Rivière du Loup, La Malbaie, Rimouski, Matapédia: faible neige passagère avec risque de pluie verglaçante, vents modérés. Maximum près de 2. Probabilité de précipitations: 80%. Aperçu pour mardi: nuageux.

St-Amand, St-Jovite, Gaspésie, Gaspé, parc Forillon: nuageux avec faible neige passagère. Vents modérés. Maximum près de -4. Probabilité de précipitations: 70%. Aperçu pour mardi: nuageux.

Baie Comeau, Sept-Îles: nuageux avec quelques chutes de neige. Vents modérés. Maximum près de -4. Probabilité de précipitations: 50%. Aperçu pour mardi: nuageux.

FRANCINE LANDERMAN

Avis est donné que FRANCINE LANDERMAN, secrétaire, résidant et domiciliée à 364 Boulevard Gouin Ouest, Montréal, district de Montréal s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de MARIE PEARL FRANCINE FRANCES LANDERMAN.

POINTE CLAIRE, le 23 novembre 1982

Le procureur de la requérante

DUNCAN KISILENKO, c.r.

CANADA

(Prévisions pour aujourd'hui. Températures en degrés Celsius.)

TEMPERATURES	MIN	MAX
Vancouver	-	-
Victoria	-	-
Edmonton	-7	1
Calgary	-5	4
Winnipeg	-8	4
Winnipeg	-8	2
Toronto	-4	2
Ottawa	-4	2
Québec	-8	-1
Halifax	-3	6
Fredericton	-8	-3
Charlottetown	-5	3
St-Johns	-7	0

ÉTATS-UNIS

(Prévisions pour aujourd'hui. Températures en degrés Fahrenheit.)

TEMP		MIN	MAX
Albany	P. nuageux	34	48
Atlanta	P. nuageux	51	67
Atlantic City	Nuageux	40	57
Boston	Averses	38	54
Buffalo	Pluie	40	50
Burlington	Pluie	35	47
Charlotte WV	Pluie	44	64
Charlotte NC	Averses	42	55
Chicago	Nuageux	34	45
Cleveland	Averses	38	50
Dallas	Beau	43	68
Denver	P. nuageux	23	46
Detroit	Bruine	37	49
Hartford	Averses	36	53

Diane Tell et Plume: de la gaminerie «rock» aux échecs de taverne

par Nathalie Petrowski

Elle se présente en rose bonbon, guitare en bandoulière, sourire espiègle de gamine en guise d'introduction. Il arrive en trainant une jambe qu'il s'est foulé la veille, bière en main, air dépravé. Ils n'ont pas grand-chose en commun sinon qu'ils ont choisi le même weekend pour remonter sur scène à Montréal, dans des coins opposés de la ville et devant des publics diamétralement différents. Lui c'est Plume Latraverse, le Frank Zappa de la bossa nova. Elle c'est Diane Tell, la nouvelle élue des journaux à potins, la nouvelle recrue du vedettariat local. Ils voyagent dans des couleurs idéologiques parallèles. Elle préfère la «glamorisation» du showbiz, lui préfère l'humilité du petit peuple et des ruelles mais il leur arrive à l'occasion de prendre le même avion pour s'envoler vers l'universel.

Elle se présente en rose

bonbon mais vire vite au noir. Robe en cuir cloutée de «punkette», bottillons de bébé, Diane Tell a fait cette fois sa Marjolaine Morin (Corbeau) sur la scène du Saint-Denis. Elle a misé sur la simplicité, la sincérité, la spontanéité, le mouvement et bien entendu sur la musique. Installés à l'intérieur d'échafaudages de métal, les musiciens, anglosaxons pour la plupart, commencent en douceur mais prennent vite de l'élan. L'esprit est décidément rock. Diane veut nous montrer qu'elle n'est pas juste une poupée de carton rive à son micro mais qu'elle a de l'énergie à revendre, qu'elle sait «swinger» et qu'elle n'a physiquement rien à envier à Olivia Newton John. Elle chante les chansons familières, parle au public avec familiarité. Dès que la musique chauffe, elle décolle. Ses talons claquent au vent, ses petits cheveux courts lèvent comme les ailerons de la comète blonde. Les plus âgés comprennent mal. Ils étaient



Plume Latraverse

venus entendre la nymphe susurrer si j'étais un homme et Gilberto. Voilà

qu'elle a décidé de leur offrir le dynamisme de ses 24 ans. Certains partiront avant la fin.

dépités. Les autres scanderont les rythmes endiablés, se réchaufferont à la chaleur des émotions dépourvues d'artifices, attendront en vain qu'elle se calme, qu'elle arrête de sauter comme une sauterelle et puis, devant sa bonne humeur, son air épanoui, son pep, lui pardonneront.

Froissé, pas poudré, la mèche arrogante, le regard torve, Plume ferait peur à Diane Tell. «Crinqué» par l'énergie des mots, par l'entrain d'une rumba qui rock, d'une java sans jodelant, d'une bossa nova de soir de bingo, Plume avait décidé de «lâcher son fou» dans la grosse gare du Spectrum.

Accompagné par les rescapés de Dodge City, un groupe qu'il a baptisé les Gros nez, Plume nous a ressorti cette fois sa personnalité de taverne. François Villon, Charles Trenet et le litre de route ont été éclipsés par Molson et ses frères Laurentides et Brador, lors d'une vraie pause commerciale que Plume nous

a livrée comme un professionnel. «Tant qu'il y aura de la bière dit-il, il y aura de l'espoir». Un peu d'amour, beaucoup d'humour et quelques bouteilles de bière, tel est le paradis sur terre selon Plume qui célèbre plus que jamais la chaleur humaine, la fraternité retrouvée dans le giron maternel des dernières tavernes.

Remis des schizophrénies culturelles qui l'écartelaient entre Paris et Montréal, le chien fou est revenu au bercail. On le sent enfin bien dans sa peau et heureux dans sa bière. Entre la ballade des caisses de 24 et celles des vendus, il nous lance un *Cul de poule* ricanneur ou encore dédié avec ironie la chanson *Vivre dans une valise* à Pierre Laporte et Francis Simard. Maître des pastiches musicaux populaires, il recycle rumba, airs westerns et bossa nova et les adapte à la

mode du jour. Les paroles attrapées au vol étonnent encore par la force de leur écriture et de leur imagerie.

À pied, à cheval ou en Cadillac, errant de taverne en taverne en laissant flotter les idées ternes, Plume chante l'imbécillité humaine, les pauvres et les locataires, sans élitisme et sans mépris. Son style

naturaliste lui permet de décrire et de transcender les paysages quotidiens sans les juger, sans non plus les glorifier. Irréductible beatnik après toutes ces années, il nous rappelle que la poésie s'est échappée du zoo et que même si elle fout le camp, il faut la laisser filer en toute liberté.

Tournée en Ontario

Unique compagnie de danse professionnelle de la ville de Québec, Dansepartout a entrepris ces jours-ci sa deuxième tournée en Ontario. Le périple de 16 spectacles se termine le 7 décembre à l'université Queen's, de Kingston.

La troupe de Québec offre aux amateurs de la province voisine six chorégraphies, dont *Rivière* et *Les Si-*

moises, deux créations de sa directrice artistique Chantal Belhumeur. *Les Siamois* est dansée au son de la chaconne en Fa mineur, de Johann Pachelbel.

Dansepartout met l'accent sur la formation classique et fait «autre chose que du ballet jazz», précise son porte-parole M. Pierre Verreault.

Rosemarie Landry, soprano, Liona Boyd, guitariste

L'une à la voix d'or, l'autres aux doigts de fée

par Gilles Potvin

Rosemarie Landry, soprano. Quatrième de la série Les Grands Concerts de CBF-FM/100, 7 avec le concours de Dalton Baldwin, pianiste. Programme: Quatre lieder (Schubert), Cinq mélodies (Debussy), Trois poèmes de Louise de Villemorin et Métamorphoses (Poulenc), On this Island (Auden-Britten), Cinq lieder (Strauss). À la salle Claude-Champagne, vendredi soir. Retransmission le mercredi 8 décembre à 20 heures.

Très active au Canada et à l'étranger depuis qu'elle remportait le premier prix au Concours national de Radio-Canada en 1976, ce soprano n'avait pas rempli encore d'engagement important dans la ville où elle a fait une bonne partie de ses études. Elle a pourtant à son crédit des récitals et concerts réussis à Londres, Paris, aux États-Unis et jusqu'au Japon où elle faisait une tournée au printemps.

C'est nous qui avons été les perdants car voilà une artiste accomplie, une interprète intelligente et sensible du lied et de la mélodie, un art difficile s'il en est un. La voix est constamment belle et expressive et le registre passablement étendu. Elle conduit sa voix

avec maîtrise, arrivant à donner à chaque mot son importance, de façon à conférer à chaque mélodie son unité et son caractère propre. Placé au début du programme, le groupe Schubert n'a pas cependant atteint le degré souhaitable d'intensité. Il y avait en effet un risque à commencer un récital par un lied comme *Ganymède*, une page exigeante qui doit être abordée quand la voix est bien réchauffée.

Mais arrivée à Debussy, dont elle a notamment présenté une mélodie inédite en première nord-américaine, *Musique* sur un poème de Paul Bourget, et à Poulenc, Rosemarie Landry a affiché une complète maîtrise des oeuvres, dont elle a su mettre en évidence toutes les nuances subtiles. C'est avec un désarmante facilité qu'elle est passée de Debussy et Poulenc à Britten dont elle avait choisi le cycle de jeunesse *On this*

Island. En l'espace d'un instant, elle a su créer un climat totalement différent, affichant encore une grande maîtrise stylistique et une voix maintenant pleinement épanouie. Un groupe de cinq lieder de Richard Strauss couronnait de façon idéale un récital qui a été la révélation d'une interprète au talent indéniable, sans doute promise à une carrière encore plus brillante.

Liona Boyd, guitariste. Récital présenté par les Entreprises Gesser Inc. en accord avec Specdici, Inc. et B.C. Fiedler Management. Programme: Oeuvres de Dowland, Soler, Scarlatti, Panin, Villa-Lobos, Castérède, Ponce, Pujol, Albéniz et Manuel de Falla. À la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts, samedi soir.

Dans les vingt ans d'existence de la salle Wilfrid-Pelletier, bien peu de virtuoses canadiens ont réussi à atti-

rer un public suffisant pour occuper dans une bonne proportion ses 3000 fauteuils. André Laplante avait réussi cet exploit à son retour de Moscou et voici maintenant que la guitariste Liona Boyd arrive à son tour, à remplir à peu près complètement sa salle, ce qui n'est pas une mince réussite. Ils sont décidément nombreux à Montréal les amateurs de guitare et aussi les admirateurs de la séduisante guitariste canadienne aux cheveux d'or.

Avec une assurance qui témoigne d'un solide métier, Liona Boyd a non seulement exécuté son programme mais a fait précéder chaque pièce d'une présentation bilingue. L'exécution en général dénote une belle maîtrise de l'instrument, un sens aigu du rythme et une justesse rarement défaillante.

Si, au plan purement musical, le récital n'a pas été totalement satisfaisant, il faudrait en blâmer l'absence d'oeuvre substantielle à l'exception des préludes de Villa-Lobos. Autrement, Liona Boyd, comme beaucoup d'autres guitaristes, doit avoir recours à des transcriptions ou arrangements. Ainsi, que venait faire au beau milieu d'un programme un arrangement de *Plaisir d'amour* de Martini et, pourquoi jouer en rappel un morceau rabâché comme la chanson *Granada*?

Il faut toutefois la féliciter d'être sortie des sentiers battus en présentant un *Homage to Pink Floyd* du Français Jacques Castérède et des *Esquisses russes* du Soviétique Piotr Panin même s'il s'agit de pages dont l'intérêt résidait surtout dans leur nouveauté.

PRIX SPÉCIAL DU JURY CANNES 1982

LA NUIT DE SAN LORENZO

POUR TOUS

Le PARISIEN 4 1.15, 3.20, 5.25, 7.30, 9.35.

480 ST-CATHERINE O. 866-3856

Le nouveau Woody Allen...

COMÉDIE ÉROTIQUE D'UNE NUIT D'ÉTÉ

WOODY ALLEN, MIA FARRROW, JOE FERRER, JULIE HAGERTY, TONY KOBERS

Lun. à ven.: 7.25 - 9.25
Sam. dim.: 1.25 - 3.25 - 5.25 - 7.25 - 9.25

CREMAZIE
ST-DENIS - CREMAZIE 388-4210

LE CHEF D'OEUVRE DE L'ORGIE GASTRONOMIQUE.

LA GRANDE BOUFFE

LE FILM-SCANDALE DES ANNÉES 70

GRAND PRIX DE LA CRITIQUE INTERNATIONALE / CANNES 1978

PARRELLI, MARCONI, PIERRE, NOIRET, LIGO, TOGIANI, FERRERI

POUR DIREZ LE FILM, LEAU MINÉRALE ST-JUSTIN EST SERVIE GRATUITEMENT

BERRI 1 Tous les jours: 1.35 - 5.10 - 8.45 - 9.25

ST-DENIS - STE-CATHERINE 388-2115

ÉCHOS

Dans un simple communiqué, M. Louis Lalonde, directeur du théâtre Sun Valley (Val-Morin), annonce que ce théâtre ferme ses portes et ne pourra donc pas célébrer en 1983 le 30^e anniversaire de sa fondation. Fondé par Jacques Normand en 1953, dirigé par Henri Norbert de 1965 à 1978, le théâtre de Sun Valley est victime, selon M. Lalonde, des exigences du ministère du Travail et de la main-d'oeuvre qui réduiraient de beaucoup le nombre de spectateurs.

À compter du 29 novembre, au café L'avant-scène (111 ouest, Laurier) Robert Fournier présente *Les carnets d'un damné*, d'après Arthur Rimbaud. Musique de Léo Ferré, mise en scène de Michel Bergeron.

chaque film 2.95\$

ce soir à 7h00

HEAVY METAL

14 ANS

ce soir à 9h30

LA TROISIÈME GÉNÉRATION

de Fassbinder - 18ans

New Yorker
5380 ST. LAURENT 276-9626

ATTENTION. La moitié des enfants d'âge scolaire du monde sont incapables de lire ce simple avertissement.

Pensez-y! Pour 814 millions de personnes, l'analphabétisme signifie pauvreté, maladie et conditions de vie sous la normale. Deux enfants d'âge scolaire sur 4 et 3 adultes sur 10 n'ont pas la chance d'améliorer leur avenir. Mais l'éducation pourrait leur donner cette chance, la chance de s'aider eux-mêmes.

C'est sur ce plan que le Centre du livre pour outre-mer intervient. Le CLO est un organisme canadien constitué de bénévoles et cherchant exclusivement à fournir des livres et du matériel scolaire à plus de 80 pays en développement. Mais il ne peut mener à bien sa mission seul: il a besoin de vous. Envoyez-nous votre contribution aujourd'hui même... et aidez-nous à répandre les bienfaits du savoir.

CLO - L'ÉDUCATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

Oui, j'aimerais améliorer les perspectives d'avenir d'un de mes semblables.

□ Veuillez trouver ci-jointe ma contribution de \$_____ à la campagne internationale d'alphabétisation.

□ J'aimerais en savoir plus long sur le travail du CLO, qui met l'éducation au service du développement.

Nom _____ Adresse _____

Ville _____ Province _____ Code Postal _____

Coupez ce coupon et postez-le à l'adresse suivante: CLO - l'éducation au service du développement, Centre du livre pour outre-mer, 181, rue Bourget, Montréal, Québec, H4C 2M1, Tél: (514) 934-0329

Le CLO est un organisme à but non lucratif officiellement reconnu (#369876-29-10). Tous les dons sont déductibles aux fins de l'impôt.

TAXI! CE SOIR 20 HEURES

soirée théâtre et taxi

le Centre d'essai des auteurs dramatiques et le Théâtre de Quartier organisent une lecture/spectacle de la pièce de Gilbert Dupuis

LES TRANSPORTEURS DE MONDE

avec Marc Gélinas, Hubert Loiselle, Denise Proulx, Judith Renaud, Jean-Guy Leduc, Clément Cazalais, Robert Paquette et Jasmine Dubé.

lundi le 29 novembre à 20 heures au sous-sol de l'église St-Pierre Apôtre, 1201 rue Visitation, coin Dorchester.

la représentation sera suivie de témoignages de chauffeurs et d'une discussion avec l'équipe.

ENTRÉE LIBRE

Pour sortir de l'impasse...

Ce soir... 21:00 heures

Une grande émission de télévision... Une très grande expérience de communication... La formule: un «direct» de trois (3) heures Le sujet: **Les Relations hommes-femmes** (Vivre seul ou avec d'autres)

Un échange, un partage au coeur d'une volonté et d'un désir de renouement. Des gens de chez nous témoignent, souffrent et espèrent avec vous... Canal 24 (intervention T.V.C.Q.) Canal 9 (service de 21 canaux)

Pour formuler vos commentaires ou obtenir de l'information supplémentaire, composez le 935-7401 ou encore le 1-800-361-4342 (à l'extérieur de Montréal, sans frais)

SORTIR DE L'IMPASSE... un rendez-vous, avec LA VRAIE TÉLÉVISION! Une présentation éducative de la **TÉLÉ-UNIVERSITÉ.**

Université du Québec
Télé-université
Institution de formation à distance

TÉLÉVISION

2 CBFT

12.23 Le Téléjournal
12.30 Aïlé Bou Bou
13.30 Au jour le jour
14.30 Cinéma
"Poussière d'étoiles" Comédie musicale réalisée par Alberto Sordi
16.00 Bobino
17.00 Au jour le jour
17.30 La femme bionique
18.00 Ce soir
18.00 Nouvelles du sport
18.50 Télé arts
19.00 Le vagabond
19.30 Terre Humaine
20.00 Télé-sélection
"Moi" (1re de 3) Dramatique réalisée par John Erman.
22.00 Laprade pop
22.30 Le téléjournal
23.00 Nouvelles du sport
23.30 La trêve à quatre feuilles
23.50 Les Jorache (Dern. de 12)

10 CFTM

12.15 Le Dix vous informe
12.30 Cinq-cinq
13.00 "Cinq gachettes d'or"
13.30 "Cinq gachettes d'or"
14.00 Aïlé Bou Bou
14.30 Cinéma sur demande
"L'herbe bleue"
18.00 La 18 heures
18.30 Un monde en folie
19.30 La petite maison dans la prairie
20.30 Mariol
21.00 Les Meunier et les Pinson
21.30 Michel Jasmin
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Les sports
23.15 La couleur du temps

CINÉMA

ASTRE II: (327-5001) — "On danse, on route" 19 h 00 "Bleue est le jour, blanche est la nuit" 19 h 00 "Les aventuriers de l'Arche perdue" 21 h 20 "Les gens comme les autres" 19 h 10

ASTRE III: "Enfroi" 19 h 10; "Harlequin" 20 h 50

ASTRE IV: "Confidences d'une jeune mariée" 20 h 05 "Cours pratiques pour jeunes filles" 21 h 00 "Rêves intimes" 19 h 10

AVENUE: (937-2747) — "Eating Raoul" 19 h 20; 21 h 30

BERRI I: (288-2115) — "La grande bouffe" 13 h 35; 16 h 10; 18 h 45; 21 h 25

BERRI II: "Tout feu tout flamme" 12 h 40; 14 h 55; 17 h 15; 19 h 30; 21 h 50

BERRI III: "La quarantaine" 12 h 55; 15 h 00; 17 h 05; 19 h 10; 21 h 15

BERRI IV: "Divas" 12 h 35; 14 h 50; 17 h 05; 19 h 25; 21 h 30

BERRI V: "Méphisto" 13 h 20; 15 h 55; 18 h 30; 21 h 05

BONAVENTURE I: (861-2725) — "Satan's mistress" 17 h 20; 19 h 20; 21 h 20

BONAVENTURE II: "Divas" 17 h 15; 19 h 25; 21 h 35

BROSSARD I: (485-5906) — "La filine" 19 h 45; "Le sanglant" 21 h 40

BROSSARD II: "Blade runner" 20 h 00; "C'est demain" 18 h 00; 22 h 00

BROSSARD III: "E.T. Extra-terrestriel" 19 h 10; 21 h 20

CHAMPLAIN I: (524-1685) — "La fièvre des plaines" 19 h 00; 21 h 30

CHAMPLAIN II: "Blade runner" 19 h 55; "C'est demain" 17 h 50; 21 h 50

CHATEAU I: (271-1103) — "3 Soudoises au tyrol" 13 h 00; 15 h 55; 18 h 30; 21 h 50

CHATEAU II: "Flash Gordon" 14 h 45; 18 h 00; 21 h 15; "Polyester" 13 h 10; 16 h 25; 19 h 40

CINÉMA THÉÂTRE: (843-9683) — Relâche

CINÉMA DE MONTRÉAL I: (521-7870) — "La filine" 12 h 55; 17 h 05; 21 h 15; "Le sanglant" 15 h 00; 19 h 10

CINÉMA DE MONTRÉAL II: "Terror à l'hôtel central" 14 h 00; 17 h 45; 21 h 30

CINÉMA DE MONTRÉAL III: "La poursuite" 12 h 10; 15 h 55; 19 h 40

CINÉMA NEW YORKER: "Heavy Metal" 19 h 00; "La troisième génération" 21 h 30

CINÉMA LUMIÈRE: — "L'opération dragon" 19 h 15

CINÉMA MONTROSE: "L'homme éléphant" 21 h 10; "Les gens comme les autres" 19 h 00

CINÉMA DE PARIS: — "The last American virgin" 13 h 30; 15 h 25; 19 h 15; 21 h 15

CINÉPLEX I: (849-4518) — "Mémoires of a french whore" 12 h 30; 14 h 45; 17 h 00; 19 h 15; 21 h 30

CINÉPLEX II: "The Sender" 12 h 20; 14 h 30; 16 h 40; 17 h 50; 19 h 00; 21 h 10

CINÉPLEX III: "Blade Runner" 12 h 30; 14 h 50; 17 h 10; 19 h 30; 21 h 50

CINÉPLEX IV: "Time bandits" 12 h 20; 14 h 30; 16 h 50; 19 h 00; 21 h 10

CINÉPLEX V: "Poltergeist" 12 h 30; 14 h 40; 17 h 50; 19 h 00; 21 h 10

CINÉPLEX VI: "The man from snowy river" 13 h 15; 15 h 15; 17 h 15; 19 h 15; 21 h 15

CINÉPLEX VII: "Cheston" 13 h 00; 15 h 00; 17 h 00; 19 h 00; 21 h 00

CINÉPLEX IX: "Tron" 12 h 30; 14 h 15; 16 h 30; 17 h 45; 19 h 30; 21 h 15

CLAREMONT: (486-7395) — "Fantasia" 19 h 10; 21 h 15

SURSCÈNE

LE BORDUAU: 1257 Amherst (522-1554) — "Jean Galtier et son orgue de Barbarie" 19 h 30

CAPÉ DE LA PLAGE: Place des Arts — "Un parc en automne" de Louise Maithe-Forcier avec François Faucher et Guy Provost. Mise en scène: Jean Faucher. Lun. à jeu: 20 h 30. Ven. à sam.: 19 h 30 et 22 h 00. Jusqu'au 23 déc.

CAPÉ-THÉÂTRE LA LICORNE: 2075 boul. St-Laurent (843-4186) — Sylvain Claude Flipo, piano, Blues/no blues prolongation jusqu'au 4 déc. 23 h 00. Merc. au sam. Orgue adulte échappé du zoo... et ses amis jusqu'au 18 décembre mar. au ven. 20 h 30. Sam. 17 h 00 et 20 h 30

CAPÉ THÉÂTRE: 322 Ontario est (845-7932) — "Quartier Pierre Lafontaine et Adrien Poin" Récital de jazz et blues tous les jeus. ven. sam. de 21 h 00 à 1 h 00. Jusqu'à la fin nov.

ESPACE LIBRE: 1945 Fullum (521-4199) — "Poursuite" Texte de Robert Gravel d'après une idée collective du Théâtre Expérimental. 2 nov. au 28 nov. (Relâche lun.) 20 h 30

GRAND CAFÉ: 1720 St-Denis (849-8955) — Christopher Hunter 28-29-30 nov. 21 h 30

L'ENTRÉE-NUIT: 500 Rachel est (523-8706) — Anglo-Slim, show-théâtre, 6 au 27 nov. à 20 h 30

COMPLEXE DESJARDINS I: "Ti-Coc" 12 h 05; 15 h 40; 19 h 15 "La petite Aurore l'enfant martyre" 13 h 55; 17 h 30; 21 h 05

COMPLEXE DESJARDINS II: "Felicity" 12 h 05; 15 h 40; 19 h 15 "L'amant de Lady Chatterley" 14 h 30; 17 h 45; 21 h 30

COMPLEXE DESJARDINS III: "Confession de deux femmes ardentes" 12 h 05; 14 h 30; 16 h 55; 19 h 20; 21 h 45 "Raspoutine le roi de l'amour" 13 h 00; 15 h 25; 17 h 50; 20 h 15

COMPLEXE DESJARDINS IV: "Les yeux rouges" 12 h 30; 14 h 35; 16 h 40; 18 h 45; 20 h 50

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE DE MONTRÉAL: (879-4349) — "Le carrosse d'or" 20 h 30

CÔTE-DES-NEIGES I: (735-5528) — "The last American Virgin" 19 h 10; 21 h 10

CÔTE-DES-NEIGES II: — "A boy and his dog" 19 h 30; 21 h 30

CRÉMAZIE: (388-4210) — "Comédie érotique d'une nuit d'été" 19 h 25; 21 h 25

DAUPHIN I: (721-6060) — "Fitzcarraldo" 20 h 15; 21 h 15

DAUPHIN II: — "Les fleurs sauvages" 20 h 55; 21 h 10

DORVAL I: (831-8588) — "Creepshow" 18 h 55; 21 h 10

DORVAL II: — "Rocky III" 19 h 00; 21 h 00

DORVAL III: — "First Blood" 19 h 00; 21 h 00

DECARIE I: (341-3190) — "E.T. Extra-terrestriel" 19 h 10; 21 h 10

DECARIE II: — "The missionary" 19 h 00; 21 h 00

ÉLYSÉE I: (842-6053) — "Eau profonde" 19 h 30; 21 h 30

ÉLYSÉE II: — "Le grand pardon" 18 h 30; 21 h 00

FAIRVIEW I: (897-8095) — "Heidi's Song" 19 h 00; 21 h 00

Warren Moon choisi le joueur par excellence

Les Eskimos l'emportent pour la 5e fois d'affilée

TORONTO (PC) — Le quart-arrière Warren Moon a lancé deux passes de touché à Brian Kelly et Dave Cutler et établi un nouveau record en réussissant quatre placements pour aider les Eskimos d'Edmonton à vaincre les Argonauts de Toronto 32-16 devant 54.701 personnes au Stade de l'exposition nationale à Toronto, hier.

Il s'agit de la cinquième victoire consécutive des Eskimos en finale de la Coupe Grey, leur permettant ainsi d'égaliser une marque professionnelle que détenait seul le Canadien de Montréal, qui a remporté cinq fois d'affilée la Coupe Stanley de 1956 à 1960.

Moon a complété 21 passes en 33 tentatives pour des gains de 319 verges, gagnant même 45 verges au sol lors du troisième quart. Diminué par la grippe et une fièvre tenace au cours de la semaine, il a donné des maux de tête à la défensive des Argonauts pendant tout le match, mettant fin aux espoirs des Argonauts de remporter la victoire devant leurs partisans en lançant deux passes de touché à Kelly.

Dave Cutler a pour sa part réussi des placements de 38, 29, 44 et 33 verges pour ainsi porter son total à 18 en carrière, un de plus lors des matchs de la Coupe Grey que Don Sweet, le botteur des Concordes et défunts Alouettes de Montréal.

Après le match, Moon a été choisi le joueur par excellence de la rencontre, ayant même gagné 91 verges au sol en plus de déjouer la ligne tertiaire des Argonauts, gagnant 319 verges par la voie des airs.

«J'excellerai lorsque les paris ne me favorisent pas, a dit Moon. Je n'ai pas qu'un but en tête: prouver que nous pouvons l'emporter, dès le début du match. Les encouragements de la foule à l'endroit des Argos auraient pu s'avérer un facteur important».

«N'a-t-il pas été l'image de la perfection, a dit l'instructeur Hugh Campbell au sujet de Moon. Il a tout fait sur le terrain, courant et passant le ballon avec précision».

«Je n'ai jamais été aussi heureux», a lancé le bloqueur offensif Bill Stevenson. Il y avait tant de pression exercée sur nous au cours de la dernière semaine, avec tous ces médias contre nous et qui encore qu'il est si merveilleux que nous l'ayons emporté».

Plusieurs joueurs des Eskimos désiraient cette Coupe Grey plus que les précédentes en raison de notre piètre rendement en début de saison et notre fiche de 3-5 à la Fête du travail. Tout le pays souhaitait qu'on termine avec un dossier de 3-13 parce que, aussi, Hugh Campbell en était à son dernier match dans la Ligue canadienne de football, a dit Stevenson.

La victoire des Eskimos hier était leur 10e de suite depuis la Fête du travail, une séquence qui les a conduits au premier rang de leur division et devant les Blue Bombers de Winnipeg en finale de l'Ouest. C'était aussi leur 10e victoire consécutive en séries de fin de saison.

«C'est un grand jour pour toute l'équipe, spécialement

pour la ligne offensive», a lancé le garde Hector Pothier. «Tout au long de la saison, nous pouvions lire dans les journaux que le point faible des Eskimos était sa ligne offensive. Nous avons fait la preuve du contraire dans ce match avec une attaque soutenue où nous menions le jeu presque à volonté, étant en possession du ballon presque tout

au long du match. Personne n'a pu vraiment nous arrêter, approcher Warren Moon».

Moon s'est servi de son arme préférée, la passe, pour dominer la première demie. Au cours des deux premiers quarts, Moon a complété 16 des 21 passes qu'il a tentées pour des gains de 261 verges.

La première fois que les Eskimos ont été en possession du

ballon, Moon les a guidés de sa propre ligne de 25 en territoire des Argonauts avec des «prises» de 17 et 15 verges lancées aux mains de Lumsden et Smith.

Cutler a ouvert le pointage avec un premier placement de 38 verges à 6:29 du premier quart.

Holloway, joueur par excellence au pays en 1982, éprou-

vait pendant ce temps des difficultés à toucher la cible de ses receveurs de passes en raison de l'excellente tenue de la seconde ligne d'Edmonton. Face à ce problème, il a usé de stratagème pour servir l'élément surprise quand, sur un deuxième essai et avec 15 verges à franchir de sa propre ligne de 26, il a déniché Tolbert qui n'avait pas encore joué un seul match pour Toronto depuis qu'il avait été acquis des Roughriders de la Saskatchewan en septembre, soignant une blessure.

Tolbert s'est dégagé de l'emprise de Dan Kepley et a bénéficié de blocs-clés des joueurs de ligne Doug Smith et Dan Ferrone pour générer une étonnante course de touché de 84 verges à 11:04.

Mais les Eskimos ne sont pas de nature à se laisser abattre et, dès le premier jeu de second engagement, revenant bondissant avec le premier touché de Kelly qui, en captant une passe de 16 verges, couronnait une série de huit jeux et 93 verges de Moon.

A son tour, Holloway résista presque à lui seul aux Eskimos, pour remettre les Argonauts en avance 14-10 à 6:01 de ce deuxième quart. Dans une séquence de 10 jeux, Holloway a porté lui-même le ballon quatre fois pour des gains de 28 verges, en raison surtout du fait que ses receveurs ne pouvaient pas détacher de l'emprise de la défensive ennemie. La riposte a pris fin avec Greer parvenant à échapper à la surveillance de Larry Highbaugh dans la zone des buts.

Mais l'avance des Argonauts n'a résisté que trois minutes avec Moon dirigeant une attaque de 93 verges en six jeux avec des passes à quatre receveurs différents avant de frapper le «gros lot», de nouveau avec Kelly pour un touché de 41 verges. Darrell Wilson, demi de coin des Argonauts, est tombé sur le jeu.

Pour Toronto, c'était là le commencement de la fin. Trainant de l'arrière 7-3, Moon a atteint Kelly avec une

performance de 17 verges pour lancer les Eskimos sur les sentiers d'une cinquième victoire d'affilée, un fait sans précédent dans l'histoire de la Coupe Grey.

Ce touché est survenu après seulement 14 secondes dans le deuxième quart.

Et, après que les Argonauts eurent de nouveau pris les devants 14-10, Moon a récidivé avec une nouvelle complicité de Kelly à 9:08 sur une passe de 41 verges.

Avec les Argos toujours en position de rebondir devant un déficit de 14-20, Moon a généré une nouvelle série de jeux qui s'est soldée par un plongeon d'une verge de Neil Lumsden qui a scellé la victoire d'Edmonton, sa 10e d'affilée après une première mi-saison de 3-5.

Cutler a suivi avec deux de ses quatre placements à 5:21 et 8:17 pour rendre la victoire pratiquement inaccessible aux Torontois.

Le receveur Emanuel Tolbert, remplaçant de Scott McGhee, a surpris la défensive des Eskimos avec un jeu et une course de 84 verges après avoir capté une passe du quart Condredge Holloway pour le premier touché du match dans le quart initial.

Terry Greer a inscrit le seul autre majeur des Argonauts, sur une passe et un jeu de neuf verges dans le deuxième engagement.

Dean Dorsey a réussi la transformation sur chacun des deux touchés des Argos. Les deux autres points des Torontois ont été le résultat d'un touché de sûreté concédé par le botteur Hawk Ilesic des Eskimos avec moins de trois minutes à écoulé dans le match.

Quant à Cutler, en plus de ses quatre placements, il a botté deux transformations pour aider les Eskimos à offrir cette Coupe Grey en présent à leur instructeur-chef Hugh Campbell qui en était à son dernier match dans la Ligue canadienne de football. Il joindra l'équipe de Los Angeles dans la nouvelle ligue de football professionnel aux États-Unis (USFL).



Les joueurs des Eskimos d'Edmonton transportent leur instructeur Hugh Campbell, après avoir vaincu les Argonauts de Toronto 32-16, hier. Campbell a dirigé son dernier match, ayant accepté de poursuivre sa carrière d'instructeur dans la USFL, la saison prochaine. (Photolaser CP)

Tommy Kramer lance cinq passes de touché

Les Packers subissent la défaite

NEW YORK (AP) — Pat Lesby a racheté deux erreurs en réussissant un placement de 25 verges au troisième quart, hier, pour mener les Jets de New York à une victoire de 15-13 contre les Packers de Green Bay et ainsi infliger aux Packers leur première défaite de la saison.

Lesby a raté une transformation et un des buts avait été bloqué au cours du match avant de réussir le placement qui donnait la victoire à son équipe, à New York.

Johnny Jones, grâce à une passe de 23 verges de Richard Todd, et Mike Augustyniak, sur une course de quatre ver-

ges, ont réussi les touchés des Jets. Le quart Lynn Dickey, des Packers, a quant à lui complété deux passes de touché à Phillip Epps, une recrue.

A Minneapolis, le quart-arrière Tony Kraker a totalisé des gains de 243 verges par la voie des airs et a réussi un sommet en carrière de cinq passes de touché, trois au receveur éloigné Sammy White, dans une victoire de 37-7 des Vikings du Minnesota aux dépens des Bears de Chicago.

Kraker a complété 26 des 35 passes qu'il a tentées. Les trois touchés de White constituaient aussi pour lui un som-

met en carrière. Il a capté 10 passes pour des gains de 177 verges, un autre exploit pour lui chez les professionnels.

A Foxboro, le vétéran quart Steve Grogan a son premier départ en plus d'un an, a effectué trois passes de touché et la défensive de la Nouvelle-Angleterre a terrassé six fois le quart Archie Kanning dans une victoire de 29-21 des Patriots aux dépens des Oilers de Houston.

Grogan, jouant en remplacement de Pat Cavanaugh, a atteint Stanley Morgan sur des passes de 63 et 24 verges dans le premier quart, puis a passé à Tony Collins, sur un jeu de

14 verges, pour l'autre majeur des Patriots.

Collins, à sa deuxième saison dans la LNF, a joué son meilleur match chez les pros avec 32 «missions» pour des gains de 161 verges. Il a ainsi préparé le terrain pour deux lancements de la recrue Dan Miller, agent libre mis sous contrat il y a quatre jours.

À Orchard Park, le centre-arrière Robbervelt Leaks a plongé deux fois de la ligne d'une verge avec des touchés dans le deuxième quart pour mener les Bills de Buffalo à une victoire de 20-0 aux dépens des Colts de Baltimore, devant la plus maigre assistance en force au domicile des Bills, soit 33.985 spectateurs.

Leaks a réussi un sommet en carrière en portant 22 fois le ballon pour des gains de 90 verges. Pour sa part, Joe Cribbs a porté le ballon 21 fois pour des gains de 108 verges.

Erren Nerrera, avec des placements bottés des lignes de 47 et 41 verges, a complété le pointage.

À Atlanta, Otis Anderson a totalisé des gains de 122 verges au sol, incluant une course de touché de 20 verges, pour aider les Cardinals de St. Louis à disposer 28-20 des Falcons d'Atlanta.

Boucher finit 2e à Berlin

BERLIN-OUEST (PC) — Le Québécois Gaétan Boucher et sa compatriote Sylvie Daible, de Sherbrooke, ont bien amorcé leur saison de compétition en terminant deuxième et cinquième respectivement au combiné, lors de la réunion internationale de patinage de vitesse de Berlin-Ouest, qui a pris fin hier.

La Soviétique Natalia Petrusseva et le Japonais Akira Kuroiwa ont remporté le combiné de cette réunion.

Boucher a pris les cinquième et quatrième rangs au 500 mètres, ainsi que les premier et troisième aux 1.000 mètres, lors de cette réunion de deux jours.

Quant à Sylvie Daible, elle a terminé qua-

trième et septième aux 500, et cinquième et neuvième aux 1.000 mètres.

Les autres participants canadiens de cette compétition regroupant 10 pays et 63 patineurs, Jacques Thibault, de Québec et Kathy Vogt, de Winnipeg, ils ont respectivement fini 16e et 18e aux classements généraux.

«Je suis très satisfait de nos résultats, a dit l'entraîneur de l'équipe canadienne, Jack Walters, après coup. Cette première compétition a permis à nos patineurs de se situer par rapport aux autres».

La prochaine compétition aura lieu les 11 et 12 décembre à Inzell, en Allemagne de l'Ouest.

John McEnroe rachète une mauvaise année

Les Américains enlèvent la Coupe Davis

GRENOBLE (AP) — Le fameux saladier d'argent, qui fait rêver les Français depuis la dernière victoire d'Henri Cochet, Jean Borotra et Jacques Brugnon sur les États-Unis en 1932, n'aura quitté que brièvement le pays de l'Oncle Sam.

Grâce à John McEnroe, Gene Mayer et Peter Fleming, et sous le capitaine d'Arthur Ashe, les Américains ont remporté la coupe Davis pour la 28e fois, battant la France sur le score de quatre victoires à une.

Il restera cependant à quelque 40.000 spectateurs qui ont rempli pendant trois jours le magnifique stade Pierre Mendès-France, le Palais des sports de Grenoble construit pour les Jeux olympiques de 1968, la satisfaction d'avoir souvent assisté à du très beau tennis. Et pour le capitaine Jean-Paul Loth, des promesses d'avenir.

La coupe a été remise dans les mains d'Arthur Ashe par M. Philippe Chatrier, président des Fédérations française et internationale: «L'équipe des États-Unis est la meilleure du monde, a-t-il dit. C'est à l'honneur de l'équipe de France d'avoir livré un combat qui l'a obligée à jouer son meilleur tennis».

Tout fut en fait pratiquement dit dès le premier soir. McEnroe ayant battu Yannick Noah à l'issue d'un marathon en cinq manches de quatre

heures 30 et Mayer, Henri Leconte en quatre sets, il faisait peu de doute que le tandem McEnroe-Fleming, la meilleure équipe de double actuellement sur le circuit, allait apporter le troisième point décisif.

Samedi, les Français, alors qu'ils étaient menés deux sets à zéro, ont pris le commandement dans la troisième manche par 3-0 et ont même obtenu une balle de set dans le 10e jeu. Ce fut la seule, et Leconte, gaucher comme McEnroe mais au talent encore «crû» pour reprendre l'appréciation de Gene Mayer, l'a mise dans le filet.

Noah a perdu son engagement cinq jeux plus tard et les Américains ont enlevé la coupe sur un dernier retour du Français dans le filet. Le rêve était passé.

Les deux derniers simples d'hier dimanche, sans enjeu véritable, ont été joués en trois manches. Noah a joué contre Mayer un tennis de rêve, réussissant tout, comme cela avait été le cas des deuxième et troisième sets de ce match contre McEnroe, vendredi.

En revanche, l'Américain a été hier l'ombre du joueur au toucher magique de l'avant-veille et les 14.000 spectateurs massés sur les gradins dauphinois ont eu la nette impression qu'il laissait filer le match. Il lui ont d'ailleurs fait bruyamment comprendre.

Ce que l'intéressé a vivement démenti devant les journalistes, en assurant au contraire que le Noah de dimanche était tout près d'un McEnroe. Le score de 6-1 et 6-0 affiché au bout de moins d'une heure était pourtant quelque peu étrange.

Contre le champion du monde en titre qui avait à cœur de remporter sa quatrième finale de coupe Davis après avoir perdu cette année ses deux titres de Wimbledon et de Flushing Meadow, Leconte n'a quant à lui, pu faire grand chose.

Tout comme contre Mayer vendredi soir, le jeune gaucher de 19 ans, dont on espérait tant après sa victoire d'il y a trois semaines au tournoi de Stockholm, où il avait battu Mats Wilander, a commis trop de fautes non provoquées, alternant encore une fois le pire et le meilleur.

Deux bris aux sixième et huitième jeux et McEnroe s'adjugeait sans problème la première manche, 6-2. Dans la seconde, l'Américain jouant remarquablement les points importants comme à son habitude, a réussi à prendre l'engagement adverse dans le quatrième jeu pour mener 3-1 puis 5-3, avant de conclure sur un as par un jeu blanc.

«Votre équipe est formidable, a dit en français Arthur Ashe au cours de la cérémonie de la remise de coupe. Elle est plus jeune que la nôtre et nous

espérons la revoir en finale l'année prochaine... mais cette fois aux États-Unis».

Le capitaine de l'équipe américaine a eu aussi raison de donner rendez-vous au printemps à Roland-Garros pour les Internationaux de France. Car John McEnroe a montré pendant ces trois jours grenoblois les progrès qu'il avait faits sur une surface à laquelle on le disait rétif, la terre battue. L'Américain a en effet prouvé qu'il pouvait adapter son jeu brillant d'attaque à cette surface.

Il a aussi démontré que sa réputation de mauvais garçon des courts appartenait au passé, ou du moins qu'il s'efforçait de la faire disparaître. Alors que le public ne l'a pas ménagé les rares fois où il a contesté une balle litigieuse, lui n'a pas eu un mot plus haut que l'autre, et déclaré à plusieurs reprises qu'il est normal, dans cette épreuve par équipes, que les spectateurs soutiennent leurs joueurs.

Côté français, il ne peut y avoir véritablement de regrets car sur papier, le résultat logique aurait dû être 5-0, comme cela fut le cas la première fois que les «mousquetaires» affrontèrent les Américains en finale en 1925. Noah a mené deux sets à un devant McEnroe. Leconte, dont c'était la première sélection en simple, a arraché un troisième set à Mayer après un début de match assez catastrophique.

Cutler: 4 marques

TORONTO (PC) — Le botteur de précision Dave Cutler des Eskimos d'Edmonton a établi quatre records individuels et d'équipe hier lors de la victoire de son équipe au compte de 32-16 sur les Argonauts de Toronto.

Cutler, un vétéran de 14 saisons chez les Eskimos, a produit 14 points sur quatre placements, un converti et un simple pour aider les Eskimos à remporter une cinquième Coupe Grey consécutive. Il s'agit d'un record.

Ces 14 points portent son total en carrière et Coupe Grey à 72 devantant ainsi Don Sweet des Concordes de Montréal qui en a 61. Ces quatre placements lui en donnent 18, battant Sweet par un et il s'agit d'un nouveau record pour une équipe. Edmonton a un total de 22 placements soit deux de plus que Montréal. L'autre record de Cutler concerne les bottés d'envoi (cinq dans ce match) en portant son total à 34 soit un de plus avec Don Sutherland qui a joué pour les Tiger Cats d'Hamilton et les Rough Riders d'Ottawa.

En tout, neuf nouvelles marques ont été établies, huit par Edmonton et une par Toronto tandis que les Eskimos ont amélioré leurs niveaux de

performance dans neuf catégories. Le seul record établi par les Argos fut le moins de jeux réussis au sol soit huit dont sept par le quart Condredge Holloway et un par Cedric Minter. Le précédent record avait été de 16 établi par Hamilton en 1980 contre les Eskimos.

Les autres records établis par Edmonton sont les suivants: le plus de jeux dans leur histoire 28 pour un total de 448 verges, le plus de passes en carrière soit 319 verges pour un total de 2.505, le plus de passes de touchés soit dix pour 14, le plus de retours de bottés soit huit pour 105 et le plus de verges sur des retours de botté soit 34 pour 582.

Les Eskimos ont aussi amélioré leurs propres records dans différents domaines comme le plus de jeux de la ligne de mêlée avec 64 pour 938, le plus d'interception soit une pour 21, le plus de verges au total soit 498 verges pour 4.698, le plus de verges au sol soit 289 pour 2.151, le plus de passes soit 33 pour 366, le plus de passes complètes soit 21 pour 135, le plus de verges sur des bottés d'envoi soit 30 verges pour 310 et le plus de revirements soit deux pour 47.

FOOTBALL

Coupe Grey

Hier
Edmonton 32, Toronto 16

Ligue Nationale

Jeu de
Buffalo 20 Baltimore 0

Saint-Louis 23 Atlanta 20

N.-Angleterre 29 Houston 21

Jets NY 15 Green Bay 13

Cincinnati 31 Raiders de LA 17

Washington 13 Philadelphia 9

Minnesota 35 Chicago 7

Seattle 16 Pittsburgh 0

San Diego 30 Denver 20

N.-Orléans 23 San Francisco 20

Rams de LA 20 Kansas City 14

Ce soir

Miami à Tampa Bay

Jeu de

San Francisco à Rams de LA

Dimanche

Buffalo à Green Bay

Houston à Giants NY

Kansas City à Pittsburgh

Minnesota à Miami

N.-Angleterre à Chicago

St-Louis à Philadelphia

San Diego à Cleveland

Tampa Bay à N.-Orléans

Cincinnati à Baltimore

Dallas à Washington

Atlanta à Denver

Seattle à Raiders de LA

Lundi

Jets NY à Detroit

Ligue Nationale

Conférence Américaine

MIAMI	3	3	0	78	55	1.000
JETS DE NY	4	3	1	111	66	.750
RAIDERS DE LA	4	3	1	106	86	.750
CINCINNATI	4	3	1	96	63	.750
PITTSBURGH	4	3	1	86	74	.750
BUFFALO	4	3	1	64	40	.750
SAN DIEGO	4	2	2	89	70	.500
SEATTLE	4	2	2	61	54	.500
CLEVELAND	4	2	2	66	69	.500
N.-ANGLETERRE	4	2	2	67	75	.500
DENVER	4	1	3	57	91	.250
KANSAS CITY	4	1	3	59	73	.250
HOUSTON	4	1	3	60	101	.250
BALTIMORE	4	0	4	33	105	.000

Conférence Nationale

WASHINGTON	4	4	0	98	73	1.000
GREEN BAY	4	3	1	101	64	.750
DALLAS	4	3	1	97	66	.750
N.-ORLÉANS	4	3	1	67	58	.750
ATLANTA	4	2	2	84	92	.500
MINNESOTA	4	2	2	81	66	.500
DETROIT	4	2	2	59	57	.500
ST-LOUIS	4	2	2	71	82	.500
SAN FRANCISCO	4	1	3	89	90	.250
PHILADELPHIE	4	1	3	81	89	.250
RAMS DE LA	4	1	3	74	102	.250
GIANTS DE NY	4	1	3	63	76	.250
CHICAGO	4	1	3	37	79	.250
TAMPA BAY	4	0	4	32	52	.000

(Les huit premières équipes de chaque conférence participent aux éliminatoires.)

Le 9 décembre 1982

LE DEVOIR

publiera un cahier spécial

sur

LES PLACEMENTS

- Pierres précieuses
- Oeuvres d'art
- Philatélie, monnaies
- Obligations, actions

Publicité: Francine Gingras 844-3361

Tirage: Pour réservation de plus de 10 exemplaires
Gaétan Gravel 844-3361

CARTES D'AFFAIRES

MILLET & SYTRIM
Marques de commerce
Dessins industriels
Droits d'auteur
(514) 327-2931 / (514) 866-5552

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
JACQUES SPERANO, C.A.
GILLES BRANCAUD, C.A.
PIERRE BARBEAU, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

ROBIC, ROÏC & ASSOCIÉS
Fondée en 1892
Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels - Droits d'auteur
1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1X5 Tel: (514) 934-0272
Télex 05-268656, Cable MARION

Sévigny et ses coéquipiers ont manqué de concentration

par Bernard Cyr

de la Presse Canadienne

Après avoir permis aux Red Wings de créer l'égalité avec deux mauvais buts, Larry Robinson est venu me voir pour me dire que je n'employais pas mon style habituel. Il avait bien raison.

Le gardien Richard Sévigny enlevait son équipement après un exercice d'une heure 30 du Canadien, hier au Forum, en expliquant sa performance de samedi soir, lors d'un verdict nul de 5-5 entre Montréal et Détroit.

Sévigny, qui parlait de manque de concentration de la part de l'équipe montréalaise, a dit être resté trop profondément dans son filet et expliquait, ainsi la stratégie des Red Wings. Au fond, il fournissait des éléments de réponse aux problèmes du Canadien au Forum.

«Les Red Wings m'ont empêché de sortir de mon filet en soulevant faiblement le disque pour qu'il s'écrase dans les coins. A Détroit, mercredi, j'ai coupé une dizaine de passes derrière le filet, mais hier, pas une seule.

«Philadelphie et Chicago jouent aussi comme ça contre moi, en envoyant des joueurs le long des rampes dès qu'ils ont tiré la rondelle au fond de la zone. Boston commence à faire appel à cette stratégie et je suis sûr que Minnesota

agira de la sorte la prochaine fois qu'on les rencontrera», a expliqué Sévigny, en faisant allusion, pour ce dernier commentaire, aux propos du pilote des North Stars, Glen Sonmor, qui disait de lui qu'il était le troisième meilleur défenseur de la ligue parce qu'il aidait constamment ses deux arrières-gardes par ses sorties.

Sévigny a aussi mentionné que la direction de l'équipe lui avait demandé d'être plus conservateur en se limitant aux alentours de son filet, sans s'aventurer dans les coins. «Ca n'explique pas ma performance d'hier toutefois, qui est le résultat d'un manque de concentration.

«Mon jeu est de dévier les joueurs adverses et d'être agressif parce que je suis ce qu'on appelle un gardien de réflexes, ajoutait-il. Je n'ai pas fait cela hier et je suis resté au fond de mon filet. J'avais le pressentiment que les choses se dérouleraient ainsi, avant le match. Ce n'est pas une affaire personnelle, ça se sentait dans le vestiaire que nous n'étions pas prêts à affronter les Red Wings. Ce sont des choses qui arrivent contre des équipes plus faibles.

On a fait grand état de l'excellente tenue des gardiens montréalais à l'étranger et de leur jeu irrégulier au Forum. Sévigny indiquait hier que l'équipe souffrait d'un relâche-

ment général à Montréal.

«Nous sommes moins disciplinés à Montréal que sur la route. Au Forum, on recherche les gros pointages de sorte que les attaquants se font souvent prendre profondément en zone adverse et que nos adversaires obtiennent beaucoup de 2 contre 1.

Mais le 2 contre 1 tient aussi une grande place dans le jeu du Canadien à l'étranger, ce qui tend à confirmer que la majorité des équipes jouent de cette façon à l'extérieur. Le Canadien le réussit mieux que les autres.

«Nous jouons le 3 contre 3 dans notre zone. Le centre devient un troisième défenseur en surveillant l'enclave, tandis que les deux ailiers font le guet aux pointes. Nous essayons de sortir le disque directement par le centre ou le long de la rampe (c'est ensuite à l'aïlier de renvoyer le disque au centre) tout en cherchant à profiter de la contre-attaque du joueur de centre, ce qui provoque souvent des situations de 2 contre 1 pour une équipe rapide comme la nôtre.

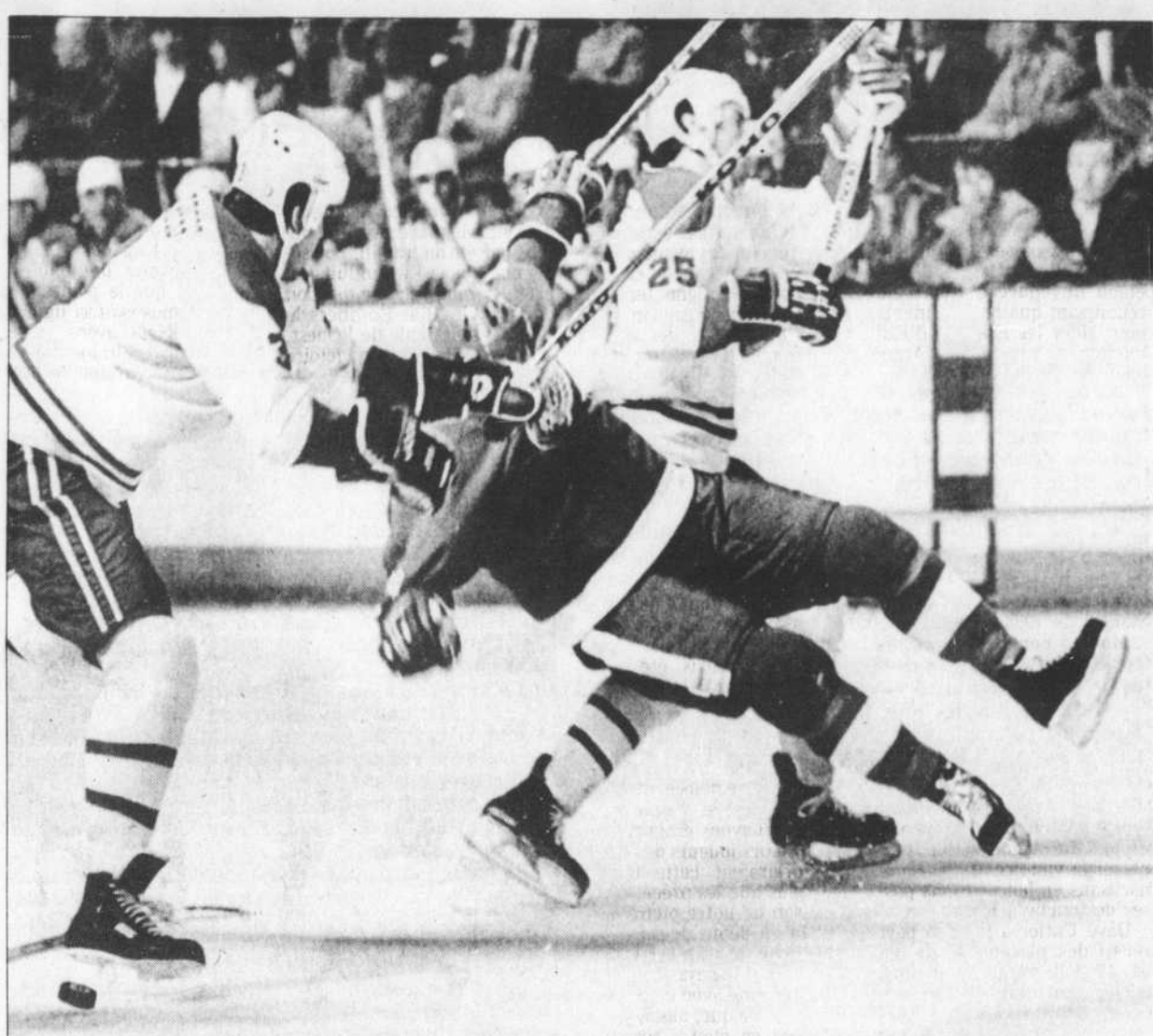
«Toutefois, ça devient un problème psychologique à Montréal: on veut remplir le filet adverse et on oublie de bien exécuter cette stratégie. C'est l'autre équipe qui profite alors des 2 contre 1», soulignait Sévigny, tout en ac-

ceptant le blâme pour le match nul de samedi, en raison des deux mauvais buts (Tom Rowe et Mike Blaisdell) qu'il a condamnés.

«Je n'ai pas bien travaillé hier et j'accepte la critique de ceux qui disent que je suis la cause de ce verdict nul. Ça ne me donnerait rien de chercher à blâmer quelqu'un d'autre. Nous sommes exposés à la critique et il faut l'accepter quand elle est justifiée», concluait-il.

Canadien 5, Red Wings 5

Première période	
1-MONTREAL: Tremblay (7)	7:37
2-MONTREAL: Napier (9)	10:19
3-MONTREAL: Walter (11)	17:16
4-DETROIT: McKee (7)	17:54
Woods, Blaisdell	12:47
Pénalité: Barrett, Det., 12:47	
Deuxième période	
5-DETROIT: Rowe (5)	1:25
6-DETROIT: Blaisdell (6)	3:05
7-MONTREAL: Hunter (6)	14:21
8-DETROIT: D. Smith (3)	16:05
Gare, Larson	17:56
Pénalité: Hunter, Mon., 17:56	
Troisième période	
9-MONTREAL: Mondou (8)	5:00
10-DETROIT: Larson (4)	10:54
Huber, Ogronick	9:58
Pénalité: Ludwig, Mon., 9:58	
Lancers au but	
Det.	7 13 7-27
Mon.	12 13 8-33
Gardiens: Micallef, Stefan, Det.: Sévigny	
Mon.: 16,695	



Ric Nattress et Doug Wickenheiser du Canadien bloquent le passage à Mike Blaisdell des Red Wings de Detroit au cours de la première période du match de samedi au Forum.

(Photolaser CP)

HOCKEY

Ligue Nationale

Samedi

Montréal 5, Detroit 5	Islanders NY à St-Louis
Chicago 3, Québec 1	Los Angeles à Vancouver
Rangers NY 3, Islanders NY 0	
Winnipeg 6, Toronto 3	
Philadelphie 4, Los Angeles 0	
Boston 8, Hartford 0	
New Jersey 4, Calgary 3	
St-Louis 5, Pittsburgh 3	

Hier

Buffalo 7, Rangers NY 3	
Islanders NY 3, Washington 3	
Edmonton 7, Detroit 5	
Philadelphie à Vancouver	

Ce soir

Winnipeg à Montréal	
Chicago à New Jersey	
Calgary au Minnesota	

Mardi

Winnipeg à Québec	
-------------------	--

Ligue Majeure du Québec

Hier

Chicoutimi 8, Drummondville 5	
Laval 4, Granby 3	
Québec 6, Hull 4	
Verdun 4, Shawinigan 4	
Saint-Jean 6, Longueuil 3	

Ce soir

Hull à Laval	
Granby à Trois-Rivières	

Les meneurs

	b	a	pts
P. Lafontaine, Ver.	38	61	99
M. Lemieux, Lav.	48	45	85
S. Turgeon, Hull	23	56	79
C. Vilgrain, Lav.	25	49	74
J.-M. Cool, Ver.	31	49	71
C. Verret, T.-R.	27	37	64
P. Adey, Hull	19	44	63
J. Gauthier, Hull	24	38	62
B. Mornina, Lon.	21	38	59
B. Doucet, Hull	30	29	59

Ligue Collégiale AAA

Hier

Limoulu 6, Saint-Jérôme 4	
Saint-Laurent 7, Dawson 7	
Saint-Hyacinthe 6, Victoriaville	
Thetford à Saint-Georges	

Ligue Nationale

Division Prince-de-Galles

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
MONTREAL	24	15	5	4	111	77	35
BOSTON	24	12	7	5	83	71	29
BUFFALO	24	12	8	4	187	83	28
QUEBEC	23	11	18	2	183	186	24
HARTFORD	21	5	13	3	72	99	13

Section Charles Adams

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
CHICAGO	23	15	3	5	102	75	31
MINNESOTA	25	14	8	3	118	94	31
ST. LOUIS	25	9	13	3	87	96	21
TORONTO	21	4	12	5	71	93	13
DETROIT	25	3	16	6	66	113	12

Section Lester Patrick

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
ISLANDERS NY	28	14	9	5	195	87	33
PHILADELPHIE	24	13	9	2	94	77	28
RANGERS NY	24	12	11	1	99	97	25
WASHINGTON	23	8	9	6	81	87	22
PITTSBURGH	24	8	12	4	84	114	20
NEW JERSEY	26	4	15	7	71	110	15

Ligue Majeure du Québec

Section Robert Label

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
LAVAL	29	23	6	0	189	121	46
VERDUN	31	21	9	1	215	137	43
LONGUEUIL	30	16	13	1	159	154	33
ST-JEAN	39	13	14	2	156	163	28
HULL	30	13	17	0	176	189	26
GRANBY	30	6	23	1	128	216	13

Section Frank Dilio

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
SHAWINIGAN	31	21	9	1	174	124	43
CHICOUTIMI	30	18	12	0	186	178	36
QUEBEC	31	13	18	0	151	161	26
T-RIVIERES	30	12	18	0	150	172	24
DRUMMONDVILLE	31	7	24	8	129	198	14

Ligue Collégiale AAA

Division Clarence Campbell

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
ST-HYACINTHE	20	17	2	1	136	62	35
ST-LAURENT	13	14	4	1	130	88	29
THETFORD MINES	19	11	7	1	112	30	23
ST-GEORGES	19	3	10	0	105	114	18
LIMOULOU	20	7	11	0	35	119	16
DAWSON	19	6	10	3	104	110	15
ST-JEROME	20	3	14	0	78	112	12
VICTORVILLE	20	3	15	2	78	145	8

Guy Carbonneau n'était pas parmi les 100 premiers

Le jeune joueur de centre du Canadien, Guy Carbonneau, ne cesse d'impressionner son entourage par son jeu, mais Ronald Caron, le directeur du personnel et du recrutement indiquait hier que le système central de dépistage de la LNH ne voyait pas le jeune homme de la même façon en 1979.

«Nous avions pu repérer Guy au 44e rang en 1979, parce que le système central de dépistage de la LNH ne l'avait pas classé parmi les 100 premiers, a déclaré hier «le Prof» Caron. Ce système influence beaucoup d'équipes mais pas toutes les équipes et nous savions que Carbonneau était un bon joueur.

«Je ne veux pas blâmer ce système toutefois, parce que ses membres font un travail ingrat. Ils ont beaucoup de joueurs à voir dans une saison et ils doivent ensuite se réunir pour mettre un chiffre sur ces joueurs. Si deux dépisteurs n'aiment pas le style d'un joueur, par exemple, ce joueur perd plusieurs rangs au classement. C'est sans doute ce qui est arrivé dans le cas de Carbonneau: comme pour plusieurs joueurs du Québec, on devait penser que sa petite taille serait un handicap.

M. Caron a toutefois précisé que le Canadien aurait peut-être hésité à repérer le porte-courriers des Saguenéens de Chicoutimi si Neal Broten, aujourd'hui avec les North Stars du Minnesota, avait été disponible.

«Lou Nanne a fait des pieds et des mains pour obtenir un choix avant nous en troisième ronde, parce qu'il savait que nous avions souvent surveillé le travail de Broten et qu'il nous intéressait. Il a réussi son coup. Je ne dis pas toutefois que nous n'aurions pas repêché Carbonneau, parce que de toutes façons, nous avions les 43e et 44e choix. C'est donc Craig Levie (qui joue maintenant avec les Jets de Winnipeg) qui est devenu notre troisième choix.

Les dépisteurs du Canadien ont bien travaillé en 1979 puisqu'ils ont bien choisi de cette année-là sont avec l'équipe: il s'agit de Gaston Gingras, Mats Naslund, Carbonneau et Rick Wamsley.

Echos — Chris Nilan n'a pas pris part à la session d'entraînement d'hier, victime de la grippe. S'il ne peut prendre part au match de ce soir, contre les Jets de Winnipeg, il sera sans doute remplacé par Réjean Houle. Le Canadien est invaincu à ses six derniers matches, ayant conservé un dossier de (4-0-2) au cours de cette période... Les Jets, qui seront les visiteurs ce soir, occupent le dernier rang de la section Smythe avec 22 points, sur un pied d'égalité avec les Flames de Calgary, mais ils ont disputé six matches de moins. Toute fois, les Jets ne sont qu'à quatre points d'Edmonton, le meneur de cette division et ont cinq matches en main sur les Oilers... Le jeu de puissance du Canadien n'a produit que deux buts lors des 26 derniers avantages numériques, pour une faible moyenne de réussite de 8 pour cent. On dit que le directeur général Irving Grundman fait présentement du magasinage pour tenter de remédier à cette situation... Trois anciens joueurs du Canadien, les ailiers Floyd Curry et Dickie Moore ainsi que le centre Kenny Mosdell, étaient les invités de Ronald Core, samedi soir. Le nouveau président du Canadien sera par ailleurs hospitalisé ce matin pour subir une intervention chirurgicale mineure aux cordes vocales. Il devra ensuite se soumettre à une période de convalescence d'une semaine.

SOMMAIRES

Hier

Capitals 3, Islanders NY 3

Première période

1-WASHINGTON: Jarvis (2) 5:27

2-WASHINGTON: Duchesne (4) 6:25

3-ISLANDERS NY: Bossy (21) 16:41 (AV)

4-ISLANDERS NY: Tonelli (11) 18:12

5-ISLANDERS NY: Morrow NY 12:34, Hovv Wash 15:32.

Deuxième période

Aucun but.

Pénalités: Smith NY (servie par Bossy) 5:18, McEwen NY 11:35.

Troisième période

5-WASHINGTON: Maruk (10) 5:38

6-ISLANDERS NY: Gillies (6) 18:50

Pénalités: Lamsay Wash 0:39, Engblom Wash 2:00, Bourne NY 6:03.

Tirs au but

Islanders NY 14 7 13-34

Washington 6 10 11-27

Gardiens: Smith, NY Islanders; Jensen, Washington.

Assistance-12,380.

Oilers 7, Kings 5

Première période

1-DETROIT: Ogronick (11) 1:17

2-DETROIT: Ogronick (12) 4:26

3-DETROIT: Ogronick (12) 9:11 (AV)

4-EDMONTON: Messier (14) 12:33

5-EDMONTON: Linseman (8) 16:27

18:15, Linseman Edm 12:58, Ladouceur Det 17:49.

Deuxième période

6-EDMONTON: Messier (15) 4:19

7-EDMONTON: Huddy (5) 5:19

8-DETROIT: Kurri (8) 9:24

9-EDMONTON: Kurri (14) 12:55

Gardiens: Wene, NY Rangers; Cloutier, Buffalo.

Assistance-12,731.

Les Nordiques subissent à leur tour la loi des Hawks

par André Bellemare

QUÉBEC (PC) — Les Nordiques ont eu beau forcer le jeu, surtout en troisième période, samedi soir au Colisée, mais les Black Hawks de Chicago ont démontré de façon éclatante pourquoi ils n'ont subi que trois revers en 23 rencontres cette saison.

Les hommes d'Orval Tessier n'ont tiré que 22 fois vers John Garrett contre 35 en direction de leur filet. Mais le sort a voulu que Chicago gagne 3-1 (le dernier but compté dans un filet abandonné) pour jouer ainsi un 14e match consécutif sans défaite incluant un septième sur la route. Si les Hawks ont été quasi impeccables en défensive et en échec, les Nordiques de leur côté ont également très bien fait pour une deuxième rencontre de suite à ce chapitre, ce qui a constitué un des points positifs dans cette 10e défaite des Québécois cette saison.

«L'élément chance et le gardien Murray Bannerman ont fait la différence dans ce match. C'est une défaite difficile à prendre mais je n'ai personne à blâmer parce que l'équipe a bien joué en défensive. On a repris là où on avait laissé à Calgary jeudi. Si on joue souvent de cette façon, on gagnera bien plus de matches cette saison qu'on en perdra», a commenté Michel Bergeron. De l'autre côté de la patinoire, un autre ancien guerrier de la ligue junior majeure du Québec, Orval Tessier, goûtait les plaisirs de cette première victoire contre son ancien rival dans le junior. «Nous avions établi un plan de jeu bien précis qui consistait à ne pas ouvrir le jeu et surtout à barrer la route aux Stastny. Je crois que nous avons bien réussi», a dit Tessier.

C'est le 20e but de la saison d'Al Secord en début de deuxième période qui devait assurer la victoire à Chicago qui, par la suite s'est réplie à trois à la ligne bleue pour contrer

les attaques de leurs adversaires.

Au premier vingt, Rich Preston a ouvert le pointage à 4:49 minutes sur un mauvais jeu de Peter Stastny dans son territoire. Mais cinq minutes plus tard, le défenseur Dave Pichette a créé l'égalité 1-1 après avoir capté une belle passe de Marian Stastny juste dans l'enclave. Bannerman n'a eu aucune chance sur le tir précis de Pichette.

Le troisième but, des vainqueurs a été marqué dans un filet abandonné quand Darryl Sutter a gagné la course contre Pichette pour s'emparer de la rondelle et la loger dans le but à 16 secondes de la fin. Sur les 35 tirs des Nordiques, plusieurs venaient de près des buts de Bannerman mais ce dernier s'est surpassé à quelques reprises, en particulier au dernier vingt, pour protéger la victoire de son équipe. Les Nordiques ont dominé au chapitre des tirs dans les trois périodes mais le gar-

dien des Hawks, qui a mérité la troisième étoile du match, est parvenu à éteindre les ar rêts importants.

John Garrett s'est bien tiré d'affaires également dans ce match complètement dénué de rudesse, l'arbitre Brian Lewis n'ayant décerné que deux pénalités mineures, la première à Peter Stastny en première période et l'autre à Troy Murray en deuxième. Aucune des équipes n'a réellement profité de ces avantages numériques.

Quand Bergeron parlait de chances après le match, il fallait se remémorer les occasions ratées par les Peter Stastny, Pierre Aubry, Wilfrid Paiement, notamment, qui ont frappé le poteau des buts. Le trio des Stastny a bourdonné pendant un bon moment autour des buts de Chicago en troisième et Peter est parvenu à un moment à faire sortir Bannerman de ses buts mais la rondelle a échappé au Slovaque.

Mais les Nordiques sont sortis la tête haute de ce match où, pour la deuxième fois en deux jours, ils se sont très bien débrouillés en défensive, ce qui est un signe encourageant pour une équipe considérée comme la pire à ce chapitre.

Les Nordiques disputeront leur prochain match demain au Colisée contre les Jets de Winnipeg.

Black Hawks 3, Nordiques 1

mage, St.-Louis, (min, maj) 9:16; Carlyle, Pit. 11:16; Babych/SL. 12:47; Janathan, Phil. 15:15. Deuxième période 3-ST-LOUIS: Petterson (13) 2:57 -Dunlop 10:28 4-ST-LOUIS: Petterson (14) 2:57 -Mullen, Dunlop 10:28 Pénalités: Bothwell/SL 1:40; Babych/SL, Hryniewicz, Pit (maj); Sutter/SL, McCelland, (maj, en match) 4:45; Carlson, ST-LS 2:54; Ramage/SL, 13:37; Malone, Phil. 14:05. Troisième période 5-ST-LOUIS: Carlson (1) 2:14 -Federko, Babych 11:14 6-PITTSBURGH: Carlyle (6) 2:14 -Buller 10:28 7-PITTSBURGH/ Kehoe, (13) 18:42 -Carlyle, Hannan 18:42 8-ST-LOUIS: Reitey, (4) 19:47 -Crombie, Ramage 19:47 Pénalités: Turnbull, SL, Hryniewicz, Pit. (maj) 3:49 Lancers au but: Pittsburgh 9 8 9—26 St-Louis 7 10 7—24 Gardiens: Dion, Pittsburgh; Liut, St-Louis.	A. — 15,250 Fiers 4, Kings 0 Première période 1-PHILADELPHIE: Hogg (5) 13:41 -Cochrane 10:29 2-PHILADELPHIE: Carlson (9) 19:47 -Holmes, Carlson 10:29 Pénalité: P. Evans, Phil. 10:29 Deuxième période 3-PHILADELPHIE: Flookhart (12) 8:16 -Propp, Marsh 8:16 Pénalités: Hardo, P.A. 5:5; P. Evans, Phil. 4:48; Allison, Phil., Bozek, LA 5:39; Barber/SL, 10:47; Allison, Phil., 11:51; 15:13; Korhonen, LA 15:33; Carlson, Phil., 17:45 Troisième période 4-PHILADELPHIE: Allison (9) 16:45 -Barber 16:45 Aucune pénalité Lancers au but Philadelphie 11 10 9—30 Los Angeles 4 11 7—24 Gardiens: Lindbergh, Philadelphie; Lessard, Los Angeles A. — 16,005.
--	---

Les contrats du beau-frère

VOICI quelques années, un conseiller municipal de Montréal, membre du Parti civique, s'est levé en pleine réunion à l'hôtel de ville, rouge de confusion, demandant qu'on reprenne le vote d'une assemblée précédente afin de lui permettre d'inscrire son abstention: le pauvre, en flagrante violation de la charte, avait voté avec ses collègues en faveur d'une résolution par laquelle la Ville achetait son immeuble! On avait compris et pardonné l'inadvertance du conseiller, l'avalanche des résolutions confondant même l'observateur le plus sagace. Il n'en va pas ainsi, toutefois, au comité exécutif de la Ville, sur qui justement le conseil se fie, un peu trop, pour préparer ses projets de résolutions et règlements.

Du comité exécutif, de sa compétence, de son intégrité dépendent largement non seulement le respect de la charte de la ville et des autres lois, mais la justesse et la sagesse des décisions qui y sont prises — ainsi que les gouvernements supérieurs et les contribuables l'ont appris à leurs dépens dans la préparation des «modestes» Jeux olympiques de 1976. Le dossier olympique a prouvé qu'il arrivait à ce comité de ne pas suivre de près les affaires les plus importantes, que tous ses membres ne méritaient pas également la confiance trop aveugle que le maire M. Jean Drapeau, avait placée en eux, et que ce gouvernement local ne serait jamais régi par des règles d'éthique trop sévères.

Or justement le quotidien anglophone de Montréal, *The Gazette*, vient de publier, pour l'instruction du maire et de tout le conseil, un dossier particulièrement intéressant en matière de gestion et d'éthique à l'hôtel de ville. On avait cru que la firme d'un beau-frère du président du comité exécutif, heureuse récipiendaire d'une subvention de démolition (l'affaire éclata durant l'élection mais fut vite enterrée par l'administration), avait peut-être été, comme notre conseiller malheureux, l'objet d'une malencontreuse distraction. Or, ayant passé en revue les procès-verbaux du comité exécutif, *The Gazette* a découvert plusieurs contrats donnés par la Ville à la firme du beau-frère du président, le plus souvent avec le vote favorable de M. Yvon Lamarre.

Le président prétend qu'il n'a jamais touché un sou de ces contrats; ce serait le comble, en effet, qu'il ait pris un avantage marginal en passant! M. Lamarre soutient de plus qu'il n'a jamais accordé de faveur à ce parent; pour étoffer à cet égard sa bonne foi, il invoque le système par lequel ce genre de projets doit recevoir préalablement une recommandation favorable des services municipaux en cause. Là, sa défense est moins crédible, car ces services et la plupart de leurs directeurs n'ont jamais été reconnus pour leur vigueur ou leur courage à l'endroit de l'administration, de ses projets et de ses architectes préférés. Globalement, le chef de l'administration municipale prétend qu'aucune loi ne fait de ce genre d'appui à l'octroi d'un contrat un «conflit d'intérêts» répréhensible.

Manifestement, M. Lamarre et ceux de ses collègues qui, d'après *The Gazette*, lui donnent leur appui à ce sujet, ont besoin d'un cours accéléré de droit public. Il est vrai que les règles sévères qui sont suivies dans d'autres villes du Canada ne s'appliquent pas formelle-

ment à Montréal. Il est du reste question en Ontario de les rendre plus sévères encore. Mais l'intégrité de l'administration publique n'est pas seulement faite de prescriptions du code criminel ou de la loi sur la corruption municipale. La simple décence et le souci élémentaire du bon renom de la ville auraient dû inciter M. Lamarre à déclarer ses liens de parenté avec son beau-frère et à s'abstenir de voter sur les résolutions le concernant.

Certes, il serait injuste qu'un citoyen ou une entreprise ne puissent faire affaires avec une administration publique sous prétexte qu'un parent y détient un poste de responsabilité. La règle à suivre, cependant, devrait comporter des exigences de transparence, ainsi que des contrôles particuliers. Or, loin de souscrire à cette éthique exigeante, le beau-frère en question a fait à la *Gazette* une proposition de réforme qui en dit long sur l'esprit qui prévaut de ce côté: à l'avenir, ces contrats devraient être accordés, à son avis, non plus par l'exécutif (ni le conseil, faut-il croire) mais par un chef de service!

Le parent de M. Lamarre prétend que tout le monde à l'exécutif connaissait ses liens de parenté avec le président. Deux de ces membres ont affirmé à la *Gazette* ne pas avoir été au courant de cette situation. Plus significativement peut-être, le beau-frère de M. Lamarre aurait d'abord nié à la *Gazette* avoir bénéficié d'autres contrats que celui qui avait déjà fait l'objet de controverse au cours de la campagne électorale. Il a fallu qu'un journaliste lui en montre la liste pour que la mémoire lui revienne. Comme on le voit, il n'est pas si simple qu'on le prétend d'octroyer des contrats dans la parenté. Celle-ci est mal à l'aise: pour qu'elle ne le soit plus, un code d'éthique s'impose.

Ce code aurait dû être voté il y a longtemps. Ses prescriptions ne devraient pas s'appliquer aux seuls membres du comité exécutif, mais à tous les fonctionnaires faisant des recommandations finales à l'administration. Comment les fonctionnaires feront-ils valoir le respect des règlements, l'intérêt des citoyens et la saine gestion des deniers publics s'ils ne sont pas eux-mêmes tenus à un devoir de vigilance? Cela est devenu d'autant plus important que le conseil ne s'y retrouve guère dans l'amas des affaires soumises à son approbation, que le comité exécutif siège à huis clos, et qu'une ou deux personnes «fortes» en viennent rapidement, dans ce système, à diriger la ville sans aucune opposition interne.

Pour développer un tel code d'éthique et surtout pour le mettre vigoureusement en application, le maire, M. Jean Drapeau, devra cesser de minimiser cet aspect de la moralité publique, et faire entrer au comité exécutif des gens beaucoup plus articulés à ce sujet que la plupart de ceux qui ont bûché les contrats olympiques (le beau-frère a eu un contrat au bassin de l'Île Notre-Dame) ou qui, encore aujourd'hui, ne comprennent même pas qu'on puisse s'inquiéter de ce genre de gestion.

Le conseil municipal, et pas seulement l'opposition, doit être sans faiblesse dans l'élection du prochain comité exécutif.

Jean-Claude LECLERC

Nouvel échec africain

Pour la deuxième fois en quatre mois, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) n'a pu se réunir en sommet. Cette fois, le prétexte de l'échec tient au désaccord sur la représentation du Tchad: en août c'était la présence de la jeune République arabe sahraouie démocratique. La prochaine fois, si l'OUA existe encore, n'importe quel autre prétexte servira à rompre le quorum de 34 pays sur les 50 qui sont membres de l'Organisation.

En août, les vingt dissidents à une présence sahraouie distincte étaient groupés derrière le Maroc, occupant du Sahara occidental; en face d'eux, à ce premier sommet raté de Tripoli, l'Algérie et 30 États favorables à la République sahraouie. En novembre, les deux blocs africains demeurent pratiquement inchangés à 30 contre 20, mais cette fois sur la représentation du Tchad: Hissène Habré, soutenu par l'Égypte et le Soudan, a renversé à N'Djamena, capitale tchadienne, le gouvernement de Goukouni Weddeye, en exil et soutenu par la Libye et l'Algérie.

Deux blocs irréductibles, qui font passer les divergences politiques et idéologiques loin devant les similitudes et les intérêts communs. Tandis que l'OUA frôle la cassure, l'Afrique du Sud ne modifie en rien sa politique raciste, tient toujours tête aux Nations Unies en occupant illégalement la Namibie, fomentant des troubles chez ses voisins (l'Angola et le Mozambique notamment) et bénéficie de prêts milliardaires de la part du Fonds monétaire international qui refuse d'entrer dans les «considérations politiques».

Comment s'expliquer que les prétext-

es sahraoui et tchadien parviennent à faire échouer deux sommets africains d'où auraient pu émaner des accords quasi unanimes sur des moyens de contrer l'apartheid sud-africain, d'imposer les résolutions de l'ONU sur la Namibie, ouvrant ainsi la voie à un départ des troupes cubaines d'Angola? Comment s'expliquer que ces prétextes de représentation politique empêchent que soit abordée la constante aggravation de la faim sur le continent, 20 ans après le mouvement d'indépendance, et singulièrement en cette période de crise économique mondiale?

En apparence, le visage politique de l'Afrique change sans arrêt. Des grands leaders traditionnels seuls Sékou Touré, en Guinée, et Houphouët Boigny, en Côte d'Ivoire, demeurent en poste. Sen-gor n'est plus là, Ahidjo a pris sa retraite plus tôt ce mois-ci. La Haute-Volta vient de connaître un quatrième coup d'État en 22 années d'indépendance, alors qu'une révolution de palais a été déjouée au Ghana. Mugabe règne sur un Zimbabwe toujours peuplé d'authentiques Rhodésiens. La chute d'Idi Amin n'a pas entraîné la disparition des horreurs macabres dans l'Ouganda d'O-bote. L'Éthiopie et la Somalie sont toujours en guerre.

Mais dans les faits, le clivage entre «radicaux» et «modérés» est en voie de détruire toute solidarité continentale, au point où la seule organisation dite d'unité est paralysée, au bord de l'éclatement. Bien entendu, derrière ces blocs irréductibles, se profilent les deux Grands du monde et leurs idéologies. Pour expliquer l'échec du deuxième sommet de Tripoli, les observateurs sur

place ont avancé la thèse suivante: les «modérés» voient dans les manœuvres libyennes des visées expansionnistes pro-soviétiques en Afrique alors que les «radicaux» ou «progressistes» ripostent en accusant les États-Unis de vouloir affaiblir l'«anti-impérialisme» en Afrique en cherchant à priver le colonel Khadafi de la présidence de l'OUA et d'œuvrer pour l'éclatement de l'Organisation pan-africaine.

La première préoccupation des 50 gouvernements africains devrait pourtant être d'un tout autre ordre. Le Conseil mondial de l'alimentation publiait cette année un rapport qui prévoit que la faim et la malnutrition augmenteront encore en Afrique au cours des années 80, suivant en cela une baisse de 15% de la production alimentaire par habitant dans les années 70 production qui avait déjà diminué de 7% dans les années 60.

Pourtant, l'aide totale accordée à l'Afrique subsaharienne est passée de \$4,1 milliards en 1977 à \$7,4 milliards en 1980. Problème d'aiguillage au niveau des gouvernements: une très faible partie de l'aide est consacrée au développement des cultures vivrières. Ce sont plutôt les cultures d'exportation (café, thé, cacao, etc.) qui en profitent, pour répondre à l'urgent besoin de devises des gouvernements. Avec des devises, les gouvernements ont davantage de latitude pour choisir leurs moyens de défense de «l'intégrité territoriale» si chère à chaque État, y compris, en s'armant massivement. «Modérés» et «radicaux» ont des priorités qui laissent loin derrière le développement des cultures vivrières.

Gilbert BRUNET

BIBLIOTHÈQUE

L'art du boniment

par Rolande Allard-Lacerte

L'hiver sera dur, les gours de mauvais augures nous l'assurent. A qui pire-pire. Pourtant la vie continue et puis-qu'il faut malgré tout déjà songer aux cadeaux de Noël, dans les centres commerciaux les gens s'agitent. Plusieurs artisans, patentés et petits commerçants qui n'ont pas pignon sur rue, y loutent des «espaces» où ils exposent leur marchandise hétéroclite et sollicitent l'attention des passants.

«Oyez, oyez. Approchez, mesdames et messieurs, approchez». On ne harponne plus les badauds de cette façon. Les méthodes ont changé, les boniments aussi. Entouré de ses tableaux «au petit point», comme sur quelque île aux trésors, un Robinson créateur attend la clientèle. Légèrement en retrait, une femme admire une tête de Christ au regard souffrant. Des gouttes de sang rouge clair giclent du front couronné d'épines et du cœur transpercé de flèches.

«C'est beau, hein, madame?» lance, familier, l'artisan fier de son oeuvre. «Ah! pour être beau, c'est beau», acquiesce l'interpellée qui, timidement,

fait deux pas en avant tandis que le commerçant renchérit en se rengorgeant: «Y'en a des heures d'ouvrage dans ça, madame.» — Je m'en doute bien, rien qu'à voir... L'art, je connais pas ça mais je trouve ce que vous faites de mon goût. — Pas besoin de connaître ça. Ce qui est beau est beau. Et quand on sait ce qui est beau, on connaît ça plus qu'on pense.»

Mise en confiance, la dame ajoute: «Je ne connais pas grand-chose mais j'aime bien Renoir.» Aussitôt, triomphant, l'artisan claironne: «Vous voyez bien que j'avais raison. Y'a pas à dire, Renoir, Renoir, un gars qui a du talent.»

Décontenancée, désormais plus tout à fait sûre d'elle-même, la dame balbutie: «Du talent, en effet, du talent.» L'artisan-commerçant enchaîne: «Moi, je ne suis pas de ces artistes qui disent du mal des autres qui font le même métier. Tout le monde a le droit de vivre, Renoir aussi. La jalousie, l'envie, c'est pas mon genre et c'est pour ça que je ne suis pas gêné de dire que Renoir a du talent et qu'il promet. Vous êtes libre d'acheter ce qui vous plaît. J'ai pour mon dire que le client, c'est le maître.»

Le prix du Christ couronné d'épines est bien en vue: «Je ne dis pas que votre tableau ne vaut pas ce prix-là, mais je trouve que \$300, c'est un peu cher», ose la dame. Le moment est venu et le vendeur déploie l'art du boniment nouvelle manière: «Ca vous semble peut-être cher mais c'est un placement. Aujourd'hui l'argent se dévalue tous les jours. Pas besoin d'être un expert financier pour le savoir, suffit de savoir pousser un charriot d'épicerie. Mais la valeur des oeuvres d'art monte, monte tout le temps, revenez ici l'année prochaine et vous allez voir où mes prix vont être rendus. Croyez-moi, madame, investir dans les oeuvres d'art c'est la meilleure façon de «jubiler» l'inflation.»

Le boniment attire quelques curieux et la dame, pas entièrement convaincue, en profite pour battre en retraite, se perdre parmi les nouveaux flâneurs. Les temps sont durs, les valeurs sûres se font rares et vaut mieux y penser deux fois avant tout investissement. La tête du Christ de l'école pointilliste lui plait mais, tout bien réfléchi, pour «jubiler» l'inflation, elle aime peut-être mieux Renoir...

ENFANT — Jamais trois sans deux.

MYSGINE — Mari qui déteste toutes les femmes avec une préférence pour la siennne.

NOYÉ — Preuve matérielle que l'eau tue plus vite et plus sûrement que l'alcool.

MILLIARDAIRE — Mille fois plus voleur que le millionnaire.

NEWTON — Astronome et physicien anglais qui passait ses journées assis sous un pommier, à regarder tomber les pommes, trop paresseux pour les cueillir dans l'arbre. Un jour une pomme daigna tomber à ses pieds. Il en fit un plat exorbitant qui est arrivé jusqu'à nous, parce qu'il crut avoir inventé l'attraction universelle, ce phénomène naturel qui existait depuis le commencement des temps.

SIX — Équilibriste qui se tient sur la tête, ce qui lui vaut trois points de moins que son frère jumeau, Neuf, qui, lui, se tient sur sa queue.

COUCOU — Oiseau mécanique qui crie son nom à heures fixes dans une horloge qui porte son nom.

ENSEIGNANT — Grosse cruche pleine à ras bord, ne désemplissant jamais, malgré qu'elle remplisse une multitude de petits cruchons. On croit

Le Dictionnaire du marginal

par Albert Brie



savoir que le contenu que cette grosse cruche verse dans les petits cruchons n'est rien d'autre que du vent, si l'on en juge par les fortes rafales qui soufflent en permanence aux abords des usines de remplissage.

IMBÉCILLITÉ — Intelligence de l'automobiliste dans son roulement ordinaire, mais qui atteint son plein aux heures de pointe.

PORC — Mutation du cochon quand il a les pieds dans les plats.

RHUME — Affection qui frappe l'odorat et qui fait qu'on sent qu'on ne sent rien.

LETRES AU DEVOIR

■ Front commun avec les malades

Les négociateurs syndicaux ne peuvent pas négocier des diminutions de salaires. Ils n'ont pas de mandat pour cela. Ce serait trahir leurs membres qui les ont mandatés pour négocier des augmentations, pas des diminutions. Ils ne peuvent pas aller plus bas que le gel temporaire des salaires.

Il ne faut pas oublier que le Comité provincial des malades que préside M. Claude Brunet, s'est prononcé contre la loi 70. Les syndicats des affaires sociales pourraient donc obtenir l'appui du Comité provincial des malades de M. Claude Brunet contre la loi 70.

Les malades accepteraient sans doute de signer une pétition contre la loi 70 en échange de la garantie qu'il n'y aura aucune grève dans le secteur hospitalier. Les malades préfèrent être soignés par des gens qui n'ont pas été coupés de 18,95% de leur salaire. Pourquoi pas un front commun syndicats-Comité provincial des malades? Un front commun anti loi 70. Le front commun pourrait également inclure Urgence-Médiation qui ne pourrait pas faire autrement qu'agir comme médiateur.

Voilà un front commun qui serait très puissant, très influent, qui ne ferait pas de mal à personne, et qui ne manqueraient pas de solidarité.

Mais, il y a un malin. Les syndicats veulent-ils absolument que ça fasse mal à quelqu'un? Voilà la question.

Jules LEBEAU

Saint-Jérôme, 23 novembre

■ Ce canard boiteux a-t-il un avenir?

(En réponse à une libre opinion de Luc-Normand Tellier parue dans LE DEVOIR du 17 novembre.)

Une interprétation toute autre que celle de M. Tellier peut être faite du résultat des élections municipales. M. Tellier prend pour acquis que le RCM est un parti de gauche et le GAM un parti du centre. C'est profondément méconnaître le RCM. En effet, quel autre parti rassemblait dans ses candidats aux élections un éventail aussi diversifié d'individus provenant d'horizons aussi différents que le Mouvement Tax Action (qu'on peut difficilement qualifier «de gauche»), les groupes écologistes (centristes), les militants de groupes communautaires, des francophones, des anglophones et des allophones, bref, tout ce qui compose le caractère pluraliste de la population montréalaise actuelle. D'ailleurs, les candidats élus du RCM représentent bien cette diversité, avec 7 francophones, 6 anglophones et 2 allophones. Seul le RCM pouvait amener dans une convergence la lutte des assistés sociaux pour l'abolition de la taxe d'eau, et les aspirations de ce que l'on pourrait appeler le «West Island concept» pour un allègement du fardeau fiscal des petits propriétaires, en plus de celles de nombreux comités de citoyens luttant sur le front du logement, des garderies, de la condition féminine, etc. Comme nous venons de le démontrer, le RCM étant déjà un parti du centre, il est donc faux de prétendre que l'absence du GAM à l'hôtel de ville aurait amené à une polarisation droite-gauche. Le RCM apparaît donc clairement dans cette élection comme l'«alternative» réelle au Parti civique.

Maintenant, abordons un peu les caractéristiques d'un parti comme le GAM. Par de nombreux aspects, le GAM ressemble beaucoup plus au Parti civique qu'au RCM. En effet, le GAM est un parti essentiellement électoraliste, sans membership permanent, sans présence réelle dans les quartiers entre les élections, et qui refait surface à chaque élection autour d'un candidat vedette. D'ailleurs, plusieurs aspects de son programme électoral ont purement et simplement été «piqués» au RCM.

De fait, si le GAM ne s'était pas présenté aux élections, tous ceux qui sont contre la conception archaïque de la démocratie véhiculée par le Parti civique (qui a fait des Montréalais des handicapés de la démocratie), auraient soit voté RCM, soit annulé leur vote, soit se seraient abstenus de voter, ce qui aurait permis au RCM de prendre le pouvoir à l'hôtel de ville, amenant ainsi un décollage vers une ville urbaine, non plus figée dans le béton, mais où l'innovation et l'imaginaire auraient pu nous faire sortir de la grisaille quotidienne et des projets de grandeur ne correspondant pas aux aspirations de la population. Cette population, elle vit organiquement dans

chacun des quartiers, ce n'est pas une abstraction pour mégalomane en quête de prestige. Pourquoi investir dans le «mobilier urbain» (lampadaires de luxe, rénovations qui chassent les habitants de leurs logements à prix abordables), quand on sait que 35% des résidents n'ont pas encore l'eau chaude à Montréal!

Quand M. Tellier évoque la possibilité d'une alliance entre le GAM et le Parti civique, cela n'est qu'une question hypothétique et on peut fort bien douter que le Parti civique ait même songé à l'envisager.

Pour terminer, le GAM n'est qu'une façade renouée de la même structure de pouvoir réalisée par le Parti civique. Lors des prochaines élections, les Montréalais auront une bonne occasion de rayer de la carte ce parti improvisé de la politique municipale. Seul l'avenir nous dira si on aura eu raison de soutenir ces canards boiteux.

Jean Pierre DUBOIS
Klaude G. BERGERON
Montréal, 19 novembre

■ Un déguisement pour des «peanuts»

Le cinquième Salon du livre a invité les enfants à un concours de déguisement, les jeunes devant reproduire l'apparence de leurs héros de la bande dessinée.

Aux 25 participants, mis à part deux gagnants, on a refilé comme prix de participation le «poster» du Salon ainsi qu'une affiche signée par le dessinateur Fred, bien connu des plus de 20 ans.

L'enfant aurait bien sûr préféré qu'on lui remette un livre rempli d'images de ses héros. L'adulte ne comprend pas que les organisateurs du Salon n'aient pas pensé à offrir aux participants du concours un prix digne de leur effort.

Il est navrant de constater que les éditeurs et manitous du Salon du livre ont incité 23 enfants à se déguiser pour des «peanuts». Ceux qui font de l'argent avec ce gigantesque marché ont pourtant tout intérêt à encourager les jeunes bénévoles qui mettent des dizaines d'heures à fabriquer un costume qui favorisera la promotion de leurs entreprises commerciales.

Pourquoi le Salon du livre n'a-t-il pas donné des livres? Devrions-nous poser la même question avant le 8 novembre de l'an prochain?

Lise SAMMON
Hélène PATENAUD
Saint-Jean-sur-Richelieu,
25 novembre

■ Le français, matière requise

Après avoir sollicité l'appui de plusieurs personnalités politiques — dont le premier ministre du Canada — pour faire rétablir le français à l'Université, la Société de l'éducation française hors du Québec se tourne maintenant vers le commissaire aux langues officielles dont les conférences sur le même sujet ont fini par alerter l'opinion publique.

La SEFHQ désire particulièrement féliciter M. Max Yalden d'avoir brillamment défendu la cause du français universitaire dans le discours qu'il prononça à Winnipeg l'été dernier. Les résultats de cette élocution ne se firent pas attendre si l'on en juge par les remous occasionnés dans les milieux académiques de Winnipeg. Le commissaire aux langues officielles était à peine retourné à Ottawa que l'université de Winnipeg s'élevait violemment contre son discours dans un article rédigé spécialement par l'un de ses membres, bien connu en cette ville pour son opposition au rétablissement du français à l'université, à la fois comme condition d'admission et comme matière requise. Cela n'empêcha nullement la Société de l'éducation française hors du Québec de poursuivre sa campagne de presse à travers le Canada: l'un de ses articles vient d'être expédié à M. Yalden pour lui souligner jusqu'à quel point la situation s'est aggravée dans l'enseignement supérieur où l'on ne trouve pas déplacé de considérer la réintégration des langues à l'Université comme un acte de provocation, lequel consisterait à «enfoncer le français de force dans le gosier des étudiants» comme on gavage les oies («to shove French down their throats»).

Sur la foi de ce témoignage, la SEFHQ espère que M. Yalden interviendra efficacement auprès du nouveau secrétaire d'État, M. Serge Joyal, pour la faire bénéficier de moyens accrus — en l'occurrence une subvention qu'elle sollicite vainement de l'ancien secrétaire d'État Gerald Regan.

NEIGE — Petit fruit qui naît de la transformation de la pluie sous l'effet du gel. Il tombe du ciel, semblable en cela à la manne des Hébreux. Ce fruit minuscule est ensuite pressé et saupoudré de calcium, de gros sel et de sable fin pour donner une purée ou «sloche». Les propriétés corrosives de cette sloche en font un excellent aliment pour grossir la consommation automobile.

NOVEMBRE — Mois de l'année que les bonnes âmes utilisent pour redonner un peu de vie à celles qui sont mortes.

VICTIMES DE LA ROUTE — Les «feus» de circulation.

PESSIMISTE — 1) Qui voit clair dans le noir. 2) Personne que la naïveté bête de l'optimiste abrute.

PIE — Oiseau ecclésiastique de haut vol. A ce jour, douze souverains pontifes ont emprunté son nom.

DEMAIN — De tous les jours ouverts, celui qui porte une telle charge d'occupations que le seul moyen d'y satisfaire est de les remettre toutes à l'innombrable somme de lendemains qui suivent.

PURGATOIRE — Étant donné que ceux qui s'y trouvent provisoirement ne sont pas loin du ciel, on leur dit «Vous brûlez!»

Les fonds demandés aideraient paisiblement la Société de l'éducation française hors du Québec au moment où elle se prépare à engager des négociations avec le gouvernement et les universités du Manitoba. On se souviendra qu'à la fin des années soixante, les universités se sont opposées à la politique fédérale de bilinguisme en supprimant le français de leurs programmes, causant ainsi des milliards de dollars de perte au gouvernement fédéral.

André de LEYSSAC,
président général de la
Société d'éducation française
hors du Québec

■ Les barbares

On étouffe. L'horizon est bouché de part en part. Est-ce un nouvel âge des ténébres? À gauche comme à droite, les barbares défilent en tous cas, qui ne sont pas tous tourmentés en Amérique centrale, falsificateurs de drogues aux États-Unis ou assassins de masse à Beyrouth. Ils se manifestent aussi à un autre niveau, celui de la régression, dans la «moral majority» américaine par exemple, ou au Québec, chez les militants de la Fédération des affaires sociales. Parmi tant d'autres en effet, ces deux mouvements qui semblent s'exclure, avec les techniques et au nom des valeurs péniblement acquises au cours des siècles, se rejoignent pour nous faire faire à tous un grand bond en arrière.

Avec aussi notre complicité. Je pense à ces manuels destinés aux écoliers américains où on a réduit à quelques lignes l'explication scientifique des origines de l'homme parce que les parents manipulés par les Jerry Falwell et autres gourous, jugeaient ces connaissances responsables de l'absence de valeurs morales chez leurs enfants, la Bible seule étant garante du rétablissement de l'ordre ancien.

Plus près de nous, je me rappelle la dernière grève des hôpitaux alors que des militants syndicaux pour harasser les cadres qui les remplacent auprès des malades, ont gâvé de laxatifs les gratiataires d'un grand hôpital psychiatrique. Le scandale, malgré la monstruosité du geste (isolé sans doute et non cautionné par les dirigeants mais prévisible comme d'autres gestes similaires posés dans l'effervescence d'un militantisme exacerbé) réside tout autant dans le fait que moi, nous, n'ayons pas alors pris d'assaut les journaux, la radio, la télévision, pour le dénoncer.

La barbarie ne fleurit jamais que portée par la marée d'imbécies, d'inconscients ou de lâches sur laquelle elle peut s'appuyer.

Ces jours derniers, une soixantaine de personnalités ont enfin osé élever la voix. Considérant que tous les soins prodigués aux malades — à chacun d'entre nous éventuellement — sont essentiels en tous temps, ils ont présenté l'Assemblée nationale de se placer au-dessus des partis pour décréter illégales toutes grèves touchant les malades.

En niant cette frontière au droit de grève, le syndicalisme détruit sa nécessaire légitimité et sape les principes mêmes qui le fondent.

Cette affirmation de la primauté du droit des malades sur les revendications corporatistes n'est pas le fait de la réaction: elle est l'une des bases sur lesquelles, après avoir balayé tous les tabous qui nous encombraient, nous devons ensemble commencer à reconstruire nos sociétés.

Il y en a d'autres qu'il faudra patiemment inventer ou humblement reconnaître en évitant la nostalgie d'un illusoire paradis perdu et avec toute la lucidité, l'imagination et la ferveur dont nous sommes encore capables, amorçant ainsi la nécessaire et, qui sait, peut-être, proche renaissance.

Rolande BEAULIEU
St-Marc-sur-Richelieu, 17 novembre

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$95,00 par année; six mois, \$50,00; trois mois, \$28,00. À l'étranger: \$105,00 par année; six mois, \$55,00; trois mois, \$30,00. Éditions du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$2,10 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361
(lignes groupées).

vincent lemieux

Pour insuffler un peu de la sagesse des anciens

La plupart des réflexions originales sur les négociations du gouvernement avec les syndicats du secteur public sont venues, depuis quelque temps, d'anciens participants au débat, maintenant occupés à d'autres fonctions.

Dans ce groupe d'anciens devenus sages, il y a Claude Forget, un ancien ministre libéral; Marcel Gilbert, un ancien négociateur de la CSN; François Demers, un ancien journaliste à l'emploi du Front commun; Jean Cournoyer, un autre ancien ministre... J'en oublie d'autres qui ont parlé de leur expérience, ou qui pourraient en parler.

La sagesse des anciens, leur vient sans doute de cette expérience, mais

aussi, semble-t-il, de ce qu'ils ne sont plus soumis aux contraintes de toutes sortes qui font que les négociations du gouvernement et de ses employés comportent le plus souvent des inconvénients excessifs pour l'une ou l'autre des parties ou pour le public.

La négociation n'est déjà pas facile dans une société de culture « catholique », peu encline aux compromis. Elle a ses rites, et en particulier ses rapports de force, aussi contraignants que les rapports de force. Pour aboutir sans trop de dommages, elle suppose un certain consensus des parties et du public, sur le sens dans lequel doivent aller les principaux résultats de l'entente à être signée par les parties.

Les négociations de la fin des années 60 et celles des années 70 ne se sont pas déroulées sans heurt, mais elles étaient quand même portées par un consensus assez répandu, voulant que les fonctionnaires, les enseignants et les employés d'hôpitaux devaient bénéficier d'un certain rattrapage et même d'une certaine prime, face au secteur privé. Ce consensus s'est effrité avec le temps, quand des citoyens de plus en plus nombreux ont estimé que les gains des travailleurs du secteur public ont été acquis à leurs dépens, sans grand respect pour eux. Fermer les écoles et les hôpitaux pour faire bouger le gouvernement, c'est, quoiqu'on en dise, manifester son mépris pour la population. Un mépris qui

répond peut-être, dans le cas des employés d'hôpitaux, au mépris des professionnels et des administrateurs.

Parce que l'ancien préjugé favorable aux syndiqués du secteur public s'est effrité, le gouvernement a changé brusquement de stratégie. Il y a deux ans encore, ceux qui s'inquiétaient des finances publiques du Québec étaient accusés de faire du terrorisme économique. Aujourd'hui, ceux qui minimisent la crise financière sont accusés d'ignorance.

Face au gouvernement qui a changé brusquement, les dirigeants syndicaux se réajustent plus lentement. Ils ont bien raison de railler un gouvernement dont la loi 70 condamne sa politique salariale de 1979. On dira que le monde a changé, de 1979 à 1982, et que les finances publiques du Québec se sont dégradées plus encore qu'on pouvait le présumer il y a deux ou trois ans. Comment croire tout à fait, à cet égard, que les gouvernements mieux équipés que quiconque pour prévoir, mais qui trop souvent s'abandonnent à surseoir ou à fabuler. Le gouvernement

d'un parti, qu'il soit péquiste aujourd'hui ou libéral hier, n'est jamais tout à fait crédible quand ses préoccupations électorales à courte échéance commandent un peu trop visiblement ses prédictions à longue échéance.

Je reviens par ce détour aux propos du début sur la sagesse des anciens, de ceux qui sont redevenus des tiers, hors de l'arène des négociations. Un des défauts majeurs de ces combats récurrents, et aussi d'ailleurs des exercices prévisionnels de nos gouvernements, c'est qu'ils ne font pas de place à une sagesse qui serait publique, plutôt que gouvernementale ou syndicale. Il n'y a pas de tiers qui pourraient engager les protagonistes sur des voies nouvelles, en racadrant le débat.

Il ne faut pas compter sur le Parlement, dans ses fonctions actuelles, pour jouer ce rôle. Des initiatives naissent dans le public, dont celle récente de l'urgence-médiation, mais elles sont souvent éphémères, quand les parties en conflit ne tentent pas de les récupérer d'une façon ou de l'autre. Ce pourrait être le rôle du Parlement de former une espèce de forum

prévisionnel, institution-vigie qui regrouperait des expertises ignorées, une fois l'expérience acquise, ou mises au service trop exclusif des administrations, des partis ou des groupes.

Il ne s'agirait pas de créer une structure de plus. Le forum prévisionnel pourrait être animé par un petit secrétariat qui retiendrait les services bénévoles d'experts suffisamment détachés des partis et des autres intérêts pour proposer des vues nouvelles et autant que possible recadrantes sur les finances publiques, les relations de travail, les institutions politiques.

Le Parlement donnerait de la publicité aux délibérations de ce forum par le moyen d'une commission un peu spéciale où le public serait habilité à dialoguer avec les experts et les parlementaires à la fois.

On pourrait par là insuffler un peu de sagesse à des débats qui ne font pas de place, actuellement, aux tiers qui ont acquis leur expertise dans les anciens combats, ou dans la connaissance concrète qu'ils ont des jeux de la politique.

Le Québec au lendemain du rapatriement

2

par Gil Rémillard

Constitutionnaliste, Me Rémillard est professeur à l'Université Laval. Il est l'auteur du «Fédéralisme canadien» paru en 1980 aux éditions Québec-Amérique.

La Cour suprême canadienne doit inévitablement trancher la question du droit de veto du Québec. Il s'agit de savoir si, selon les conventions constitutionnelles, le Québec possédait, avant le rapatriement, un droit de veto pour empêcher les amendements fédéraux qui lui semblaient inopportuns. Le gouvernement québécois base son argumentation, entre autres, sur le précédent de la formule Fulton-Favreau de 1964-65, et celui de Victoria de 1971 où le Québec avait refusé de procéder au rapatriement parce qu'il jugeait nécessaire de procéder tout d'abord à une révision constitutionnelle susceptible de satisfaire la spécificité québécoise.

Toutefois, il faut dire qu'il n'est pas certain que la Cour suprême acceptera de répondre à une telle question qui est essentiellement politique, puisqu'elle se réfère à la seule existence d'une convention constitutionnelle. De plus, cette question est devenue purement académique, maintenant que le rapatriement a eu lieu. Même si la Cour suprême acceptait de répondre, et en arrivait à la conclusion que le Québec possédait ce droit de veto, cela n'aurait aucune conséquence sur la légalité de la Loi constitutionnelle de 1982. Le rapatriement a été fait légalement et rien ne peut plus le toucher. Seule sa légitimité est en cause, dans cette affaire du droit de veto du Québec. Ainsi, si la Cour suprême en arrivait à la conclusion que le Québec avait ce droit de veto, cela signifierait que le rapatriement est certes légal mais illégitime c'est-à-dire non con-

forme à l'existence de nos conventions constitutionnelles, fondement de notre principe démocratique. Dans ce cas, deux alternatives seraient possibles pour les Québécois:

1) les négociations reprennent entre le Québec, le gouvernement fédéral et les neuf autres provinces pour trouver des accommodements qui pourraient satisfaire le Québec et l'amener à donner son assentiment à la Loi constitutionnelle de 1982.

2) un référendum est tenu, soit par le gouvernement fédéral soit par le gouvernement provincial, pour demander directement et clairement aux Québécois s'ils sont d'accord avec ce rapatriement. Si par ce référendum les Québécois acceptaient majoritairement la Loi constitutionnelle de 1982, la question de la légitimité serait définitivement réglée. Cependant, si c'était le contraire et que les Québécois, majoritairement, refusaient le compromis du 17 avril dernier, alors l'illegitimité de cette partie de notre constitution serait confirmée. Deux possibilités alors s'offriraient aux Québécois:

a) Ils pourraient tout d'abord faire la désobéissance civile, c'est-à-dire refuser d'obéir à la Loi constitutionnelle de 1982. Cependant, comme il s'agit d'un texte constitutionnel, cela signifierait une véritable révolution dont les conséquences pourraient être fort sérieuses pour notre système politique. Il vaut donc mieux écarter cette première possibilité.

b) La deuxième possibilité, plus conforme à notre tradition démocratique, serait de voter contre le gouvernement fédéral aux prochaines élections qui seraient alors très proches et de tenter avec un gouvernement conservateur d'amender le texte de la Loi constitutionnelle de 1982 dans ses éléments les plus discutables pour les Québécois et les Canadiens français comme l'article 23 de la Charte et la formule d'amendement qui ne comprend pas de compensations financières pour tous les retraits.

La perte du droit de veto du Québec est, avec l'article 23 de la Charte sur les droits linguistiques, la conséquence de ce rapatriement la plus lourde de significations pour l'avenir du phénomène natio-

nal québécois et du fait français au Canada. Toutefois, la Loi constitutionnelle de 1982 ne laisse pas le Québec complètement dépourvu. Comme les autres provinces, le Québec a, selon la nouvelle formule d'amendement, la possibilité de se refuser à l'application d'un amendement constitutionnel qui est dérogatoire à sa compétence législative, à ses droits de propriété ou à tous autres droits ou privilèges. C'est ce que l'on a appelé le droit de retrait (*opting out*) qui, à toutes fins pratiques, est la reconnaissance constitutionnelle d'un certain droit de veto spécifique pour les provinces. C'est aussi la reconnaissance, sous certains aspects, du principe d'un possible «statut particulier» limité pour les provinces et par conséquent du fédéralisme asymétrique préconisé par la commission Pepin-Roberts.

Le Québec a perdu un droit de veto absolu mais conventionnel pour gagner en retour un droit de veto spécifique mais garanti constitutionnellement. Il se peut fort bien que ce droit au retrait à un amendement constitutionnel garanti par la Constitution, s'avère plus avantageux dans l'avenir pour le Québec que son défunt droit de veto absolu mais conventionnel. Tout dépendra de la juste compensation qui est prévue dans les cas de retrait. Quelle interprétation le gouvernement fédéral et éventuellement les tribunaux donneront-ils à cette expression «juste compensation»? De plus, cette compensation accordée à une province qui se refuse à l'application d'un amendement est sujette à deux conditions:

1) l'amendement proposé doit être relatif à l'éducation ou à d'autres domaines culturels;

2) l'amendement doit être un transfert de compétences législatives des provinces au Parlement fédéral.

Ces deux conditions restreignent considérablement la «juste compensation» à la suite d'un retrait d'un amendement de la part d'une province. Cependant, la première de ces conditions, qui est la conséquence d'une dernière concession du premier ministre Trudeau à la fois à l'opposition conservatrice et à son caucus libéral, consacre implicitement la dualité canadienne voire même la spécificité du Qué-

bec en n'accordant la compensation que dans les seules matières relatives à la culture ou à l'éducation.

Il faut donc reconnaître objectivement que le compromis est de taille même s'il est incomplet. De plus, on peut se demander si les restrictions à une juste compensation seront vraiment applicables dans notre régime politique. En effet, en pratique la clause de retrait sans compensation signifie qu'on donne un droit aux provinces tout en prévoyant une pénalité si elles l'exercent. La population d'une Province dont l'Assemblée législative exercerait son droit de retrait et qui ne recevrait pas de compensation, serait doublement taxée. Prenons par exemple, le cas de l'environnement qui est un domaine législatif où le fédéral et les provinces peuvent agir concurremment. Les provinces pourraient s'entendre pour donner à l'autorité fédérale, par amendement, cette compétence qui n'est pas prévue explicitement dans notre constitution. Si le Québec décidait de se retirer d'un tel amendement qui affecte ses droits législatifs, il ne recevrait pas de compensation puisqu'il ne s'agit pas d'un sujet relatif à l'éducation ou à la culture. Ce qui signifie alors que les Québécois auraient à payer pour leur propre système de protection de l'environnement tout en participant par leurs taxes, aux mesures de protection fédérales qui permettraient aux autres provinces de faire des économies substantielles. Il est évident qu'une telle situation pourrait devenir politiquement intolérable et saper à sa base le consensus national canadien déjà fort touché

par un régionalisme de plus en plus accentué.

La formule d'amendement est le fruit d'un compromis laborieux qui devra absolument être complété. Là encore, il faut compter sur une nouvelle génération d'hommes et de femmes politiques qui sauront faire un pas de plus pour parfaire ce premier compromis. La Loi constitutionnelle de 1982 laisse la porte ouverte à la possibilité d'un véritable statut particulier. C'est un élément important puisque le statut particulier est la solution constitutionnelle la plus intéressante maintenant pour le Québec.

En effet, malgré ses ambiguïtés, le référendum nous aura au moins démontré que la souveraineté-association, telle que décrite dans le livre blanc du gouvernement du Québec est irréalisable. L'indépendance ne peut dépendre de l'association et l'association ne peut dépendre de l'indépendance. La souveraineté-association ne peut se comprendre maintenant qu'à l'intérieur d'un fédéralisme renouvelé comme le laissait d'ailleurs supposer la question du référendum. Ce fédéralisme devrait comprendre un véritable statut particulier «de jure» ou «de facto» pour le Québec.

Au lendemain du référendum et du rapatriement, il m'apparaît donc évident que l'avenir constitutionnel du Québec ne peut se concevoir qu'à l'intérieur du fédéralisme canadien. La Loi constitutionnelle de 1982 fait bel et bien partie de notre constitution et la seule solution est d'en tirer le meilleur parti possible.

En ce sens, le premier devoir du gou-

vernement du Québec est de cesser d'improviser au gré d'une stratégie politique de plus en plus ambiguë. Il serait grand temps que le gouvernement reprenne les choses en main et permette aux Québécois de tirer le maximum du système politique qu'ils ont choisi démocratiquement. C'est le devoir du gouvernement québécois de participer aux conférences fédérales-provinciales comme c'est son devoir de prendre les moyens nécessaires pour minimiser les effets négatifs de la Loi constitutionnelle de 1982.

Le premier de ces moyens est de doter le Québec d'une constitution, comme le proposait encore récemment les ministres Camille Laurin et Jacques-Yvan Morin. Même si une telle constitution devrait se conformer à la constitution canadienne, il demeure qu'elle pourrait venir combler bien des lacunes et dissiper les ambiguïtés juridiques tout en donnant aux Québécois le véritable contrat social qui leur fait tellement défaut dans la crise économique et sociale. L'idée n'est pas nouvelle mais les circonstances font que, maintenant, elle est devenue une nécessité. Cette constitution consacrerait tout d'abord l'existence de la nation québécoise, soit droit à l'autodétermination et ses principes démocratiques fondamentaux. Puis elle pourrait comprendre la Charte québécoise des droits pour ensuite énoncer l'organisation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Une formule d'amendement devrait confirmer sa valeur supra-législative en se référant directement au peuple par un processus référen-

Suite à la page 14

Retirer le projet Laurin

Dans un communiqué remis à la presse le jeudi 25 novembre, l'Association des Amis de Saint-Benoît-du-Lac, par la voix de son président, le Dr René Bertrand, de Jonquière, réclame le retrait définitif du projet de réforme scolaire exposé dans le livre blanc de M. Camille Laurin. Voici de larges extraits de cette déclaration.

TOUT en reconnaissant la valeur réelle de certaines mesures proposées par le livre blanc, l'Association des Amis de Saint-Benoît-du-Lac, qui regroupe quelque 2000 membres issus de toutes les classes sociales des différentes régions du Québec, réclame plutôt une correction de parcours sur la réforme amorcée dans les années 60 qui tienne compte davantage:

- des droits de la majorité comme des minorités;
- des besoins prioritaires, en termes de correctifs du système d'enseignement public au Québec;
- d'un calendrier réaliste d'implantation de ces divers correctifs pour mener à terme chacun d'eux.

Les Amis de Saint-Benoît considèrent que le livre blanc contient toute une brochette de réformes majeures qui ne tiennent pas compte du temps requis pour leur mise en application véritable.

Certaines réformes proposées sont susceptibles de déraciner le peuple québécois des structures fondamentales de son système d'éducation, de créer même une décentralisation fictive au niveau de l'école, lorsque l'on sait que le véritable pouvoir sera à Québec, tant et aussi longtemps que quelque 2500 fonctionnaires du MEQ demeureront dans la vieille capitale. Le pire, c'est que pareilles réformes risquent d'essouffler, de démotiver, de désengager les artisans de toute vraie réforme scolaire, ceux et celles qui vivent dans l'école chaque jour, les enseignants et les directeurs d'école qui, comme tout le monde, ont des devoirs à ne pas dépasser!

Les Amis de Saint-Benoît déplorent donc que le projet de réforme scolaire:

- ne tienne pas suffisamment compte des réformes actuellement en cours, telle l'implantation des nouveaux programmes, les politiques sur les services personnels aux élèves et les services complémentaires aux élèves;
- ne contienne pas de mesures concrètes et pratiques pour valoriser les enseignants et les directeurs d'écoles;

- ne mette pratiquement rien en branle pour rendre «l'école vivable, une école où le climat est détendu, une école qui mise sur la limpidité des rapports, qui respecte le droit à l'enfance, une école capable de renouvellement» (cf. L'état et les besoins de l'éducation, Rapport 1976-1977, p. 232);
- n'apporte aucune solution à l'un des problèmes fondamentaux en éducation: savoir la formation continue des enseignants et des directeurs d'école «en service», qui doivent répondre aux nouvelles exigences de l'éducation de la présente décennie;

- ne propose que de timides amorces pour la poursuite de l'excellence à l'école, par l'instauration d'une véritable discipline responsable, par le respect des exigences d'un enseignement de qualité par la production régulière d'un travail qui témoigne de la rigueur et de la ténacité.

Bien que l'association approuve la diminution et la transformation des quelque 248 commissions scolaires actuelles en quelque 108 commissions scolaires intégrées, qui dispensent les cours primaire et secondaire, l'Association affirme son désaccord:

- avec l'abolition du scrutin universel;
- avec la non-représentation équilibrée, au conseil des commissaires, des contribuables et des citoyens majeurs qui n'ont pas d'enfants aux écoles;
- avec le projet de «redécoupage» du territoire des commissions scolaires au sein d'une même localité ou qui sépare certaines municipalités de leur pôle naturel d'attraction aussi bien au plan économique et social qu'au plan culturel;
- avec la formation d'un conseil d'administration composé parfois de quelque 40 personnes pour gérer la commission scolaire, sans oublier le comité exécutif formé de cinq membres pour gérer l'administration courante ou «les services aux écoles»;
- avec la formation d'une corporation-école pour gérer l'école; pouvait-on mieux imaginer pour «diviser et régner»?

Le projet de changer le concept de la commission scolaire nous invite à demander; que la commission scolaire continue encore de jouer son rôle d'instance intermédiaire entre le MEQ et les écoles. Pour ce qui est du projet d'accorder aux quelque 2800 conseils d'école un statut de corporation publique, les Amis de Saint-Benoît considèrent qu'il s'agit là d'un rêve en couleurs conçu par des fonctionnaires coupés de la réalité; cette utopie risque d'engendrer la confusion des rôles et de transformer l'école en lieu d'affrontement et de négociation; se peut-il que ce soit l'occasion rêvée pour le MEQ de ne seulement arbitrer tous les conflits, mais de contrôler chaque école? Au lieu de cette corporation-école, l'As-

sociation demande de rendre obligatoire le fonctionnement du conseil d'orientation prévu par la loi 71, conseil qui n'a jamais fonctionné, à cause de l'obstruction systématique de certains partenaires.

Quant au projet de «faire de l'école le lieu privilégié de l'exercice des droits linguistiques des Québécois anglophones», l'association considère ce projet mesquin et inacceptable dans sa formulation actuelle.

Sur la question de la confessionnalité scolaire, les Amis de Saint-Benoît croient que l'éducation religieuse à l'école n'est pas la propriété exclusive de l'école confessionnelle. En effet, l'éducation religieuse dispensée à l'école se légitime en termes éducatifs et doit être considérée comme un attribut normal de toute maison d'éducation, qui se donne un projet éducatif ouvert:

- parce que l'éducation religieuse répond «aux besoins fondamentaux ressentis avec acuité par le citoyen de la société moderne, tel le besoin de contact avec le sacré, le besoin de guide moral», (cf. Voies et Impasses I, p. 32-34);
- parce que «la dimension religieuse est incluse dans le concept de l'homme complet que met de l'avant le Rapport de l'Unesco comme finalité de l'éducation» (Ibid., p. 16 et le Rapport Faure, p. 177-178).

L'Association des Amis de Saint-Benoît réclame, avec la majorité des parents du Québec, des garanties juridiques sur le statut confessionnel, afin que la majorité des écoles publiques de la Province demeurent confessionnelles catholiques ou protestantes, afin qu'elles assurent «une éducation religieuse de qualité (enseignement, moyen d'expression, animation pastorale) avec un seuil de cohérence au plan des enseignements et de la vie scolaire dans son ensemble» (Voies et Impasses, I, p. 51).

L'association attache même une grande importance au statut confessionnel de la commission scolaire elle-même. Les Amis de Saint-Benoît demandent donc que les parents n'aient pas à inscrire chaque année leur enfant en enseignement religieux ou moral, mais à l'occasion de l'inscription de leur enfant en maternelle, et cela, pour la durée du cours primaire. Il est contraire à la démocratie et au bon sens d'exiger de chaque école, qu'elle privilégie le caractère confessionnel tout en permettant l'exercice du droit à la différence, à la dissidence et la pluralité. C'est l'ensemble du réseau, dit-il, qui doit assumer cette responsabilité et qui doit prévoir certaines écoles pour répondre aux besoins des minorités dissidentes. Agir autrement, c'est sanctionner que des dissidents, au nom de leur droit à la différence, poursuivent leur harcèlement continu à l'égard de la majorité confessionnelle.



Le travail des personnels de soutien est un rouage important du système scolaire.

Quand le Gouvernement attaque nos emplois, les services de bibliothèque, de documentation, de secrétariat, de cafétéria, etc. sont atteints et toutes les clientèles scolaires, jeunes et adultes, dans les écoles et collèges en souffrent.

Les personnels de soutien des commissions scolaires et collèges



Centre de l'enseignement du Québec



◆ CSN

À plusieurs égards, le congrès de fondation du Mouvement socialiste rappelle les débuts du Mouvement Souveraineté-Association dont les militants affectionnaient la «procédurité». C'est ce qui a fait d'ailleurs que les débats du week-end se sont embourbés lamentablement dans les méandres procéduriers et que les délégués n'ont pu disposer du quart des résolutions au menu. Trait distinctif entre les membres du MS et les péquistes du MSA d'antan: la spontanéité, l'authenticité et le «je m'enfouissais» des participants. C'est ainsi que l'on pouvait voir un délégué, troussé de couture sur la table, réparer le trou de son bas de laine, pendant que d'autres s'ampifiaient de sandwiches et qu'un peu plus loin une mère donnait le sein à son enfant. Un congrès aussi studieux que les péquistes savent en faire mais moins fonctionnel.

Interrogé par les journalistes, le président du MS s'est dit fier et encouragé par ce succès de participation, à un moment où le PQ est en nette perte de vitesse et qu'une alternative politique devra bientôt s'offrir à tous ceux qui ont perdu confiance et que le gouvernement Lévesque a déçus. Faut-il en conclure que le MS se transformera bientôt en parti politique? C'est encore trop tôt pour risquer ce pari, répond M. Pepin qui entend consacrer toutes les énergies disponibles à réaliser la campagne visant à protéger les emplois des travailleurs et à poursuivre la structuration du mouvement. Surtout que le MS a dépensé \$105.000 au cours des premiers douze mois de son existence et qu'il se trouve maintenant dans le rouge pour une somme de \$12.000 qu'il doit rembourser à la Caisse populaire. Pour y parvenir, les délégués ont décrété que la cotisation des membres sera variable et proportionnelle aux revenus de chacun.

Les interventions du leader du MS ont marqué l'ouverture et la clôture des assises de la fin de semaine. M. Pepin a vivement dénoncé l'attitude du gouvernement Lévesque à l'endroit des travailleurs, en déclarant notamment: «Pour avoir l'air de se tenir debout dans la tempête économique qui ravage le Québec, il frappe sans vergogne sur ce qu'il a à sa portée: ses employés syndiqués. C'est facile d'avoir l'air de se tenir debout lorsqu'on est acculé au pied du mur. C'est commode d'avoir un bouc-émissaire pour masquer son impuissance à gouverner. L'économie est malade et les gouvernements ont perdu le nord. Il faut être insensé pour s'imaginer pouvoir, en toute quiétude, remettre en question des conditions de travail péniblement acquises par des générations de travailleurs et de travailleuses; gruger des droits aussi fondamentaux que ceux à la santé, à l'éducation, au travail; abdiquer ses responsabilités sociales pour aider les entreprises à traverser la crise».

◆ Salon

res. Le *Matou* fera aussi le sujet d'un film produit au Québec. Ce succès, comme ceux de Marie-Claire Blais, Anne Hébert et Gaston Miron en France, donne à l'écrivain québécois sa place dans le monde des littératures.

De plus, nos écrivains savent parler d'eux-mêmes mais encore savent parler tout court, comme l'a prouvé ce spectacle éblouissant de la joute oratoire présentée samedi soir au Salon du livre. Nous sommes un peuple de conteurs et la dizaine d'écrivains mis au défi n'a pas manqué de nous le prouver de nouveau. Le jeu consistait pour chacun et chacune à improviser sur un thème désigné au hasard quelques minutes avant cette joute oratoire. On a en quelque sorte fondé samedi soir au Salon du livre, ce qu'on pourrait appeler la Ligue nationale d'improvisation des écrivains. Louis Caron est sorti vainqueur du concours à l'applaudissement avec une histoire liée à ses motivations d'écrire et racontée dans une forme impeccable digne des plus grands monologues professionnels. Yolande Villemaire a réussi la meilleure performance théâtrale, ayant à développer le thème de la femme aux prises avec trois Japonais dans un ascenseur. Elle a dépassé le racisme du sujet dans une fantaisie inimitable. Simone Monet-Chartrand a défendu l'humour gratuit avec brio, donnant d'ailleurs le difficile coup d'envoi à la soirée, ce que le public a chaleureusement apprécié. Claude Jamin y est allé d'une histoire de monstre où la fiction se jouait de la réalité.

Roch Carrier et Christine Brouillet ont aussi bien amusé le public en acceptant de se débrouiller avec les thèmes un peu primaires de celui qui aurait mal aux pieds et de celle qui prêterait son enfant au Salon. Le professeur Jean-Marcel Paquet était plus mal à l'aise devant le public que devant sa page blanche sans doute, de même qu'Alice Parizeau à qui on avait demandé de raconter une promenade à bicyclette et qui n'a pas su «pedaler assez vite» comme on dit. Henriette Major, auteur pour enfants, n'a certes pas comblé son public d'adultes de samedi soir mais l'effort était sincère. Jean-Claude Germain, pour sa part, auteur d'un théâtre qui a longtemps profité des improvisations de ses comédiens, a clôturé avec brio cette joute oratoire où un public nombreux a pu rire aux éclats en plein Salon du livre. En somme, cette soirée où se sont fait valoir nos romanciers sur parole aura peut-être déridé notre littérature mieux que bien des émissions culturelles qui voudraient garder l'écrivain dans sa niche ou dans sa tour d'ivoire.

C'est justement le rôle d'un Salon du livre de favoriser la communication entre l'écrivain et son public. Aussi ne pouvait-on mieux choisir comme écrivain «invité d'honneur» de l'événement que Louis Caron l'auteur des *Fils de la liberté* (roman et série télévisée) qui, par sa présence et sa performance de samedi soir, a su incarner un écrivain québécois témoin de son temps et libre de faire son métier d'écrire.

De nombreuses autres activités ont donné vie à ce 5e Salon du livre, où on a accueilli avec attention tant les enfants que les gens du troisième âge. Les libraires étaient aussi présents à l'événement pour informer le public à la recherche des livres les plus divers. Le commerce des expositions a varié d'un stand à l'autre et selon les jours. Les plus importants éditeurs pouvaient vendre pour \$5.000 par jour et les plus modestes pour \$500, selon l'intérêt manifesté pour leur catalogue. Les lancements ont été aussi très nombreux et fréquents.

D'autre part, le public a répondu avec ferveur à l'invitation des Editions Fides de rendre hommage à Félix-Antoine Savard, le regretté auteur de *Ménard*, dans un grand livre qui a été déposé à la Bibliothèque nationale. Enfin, deux prix littéraires devaient être attribués au Salon du livre mais ne l'ont pas été, faute de qualité, selon les jurys de ces prix Sogides et Bérard-Molson. Les décisions de ces deux jurys ont déçu les auteurs, les éditeurs, les organisateurs du Salon du livre, le ministre des Affaires culturelles qui devait présider à la remise du prix Bérard-Molson, ainsi qu'il a déçu tous ceux qui se rangent du côté du commerce à tout prix. Mais le détournement de la bourse de \$5.000 vers la création d'un «fonds de secours à l'écrivain», grâce à l'initiative d'un jury littéraire non seulement professionnel mais courageux, aura grandement permis aussi de faire du 5e Salon du livre de Montréal celui qu'on aura pu désigner comme le salon de l'écrivain québécois.

◆ FAS

«règlement global», qui, rappelons-le, vise le renouvellement des conventions collectives de ses employés, la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) annonçait qu'elle consulterait ses membres.

Mais le président du groupe des enseignants, M. Yvon Charbonneau, qui encore hier matin traitait le premier ministre «d'empereur», ne tient pas particulièrement à ce que ses membres ratifient le projet patronal. Il espère plutôt que le rejet sera massif et que les enseignants prendront un deuxième vote de grève, plus respectable que le premier, qui a dégaugé une faible majorité de 53%.

Ces les enseignants, en plus du salaire, la sécurité d'emploi et la charte de travail étaient les gros enjeux. Or, selon nos informations, le ministre de l'Éducation n'aurait pas beaucoup reculé sur la dernière question, déterminée à accroître la semaine de travail de l'enseignant.

Si les enseignants décidaient de faire la grève jeudi, le gouvernement pourrait fort bien adopter un décret scellant la négociation. Il pourrait aussi adopter une loi spéciale pour mettre fin aux débrayages illégaux, encore qu'il est beaucoup plus préoccupé par des perturbations dans le secteur hospitalier.

Hier, les dirigeants de la FAS, qui regroupent 82.000 employés d'hôpitaux, continuaient de mettre la dernière main aux préparatifs de la grève; des comités régionaux de mobilisation se sont réunis partout à travers la province à cette fin.

Reste à voir si les offres du gouvernement suffiront à faire reporter l'arrêt de travail, que la FAS pourrait fort bien être seule à concrétiser, témoignant ainsi de la fragilité du Front commun inter-syndical, tout comme lors de la négociation précédente en 1979.

Tout comme les membres de la FAS-CSN, ceux de la FTQ sont relativement



Les policiers de Washington menacent de leurs bâtons un jeune homme soupçonné de pillage dans le centre-ville. Cherchant à eluder les policiers, l'individu a basculé dans une vitrine de magasin qu'il a fait voler en éclats. Malgré les efforts des forces de l'ordre, l'homme a tout de même réussi à prendre la fuite. (Photolaser AP)

avantages par l'offre du gouvernement parce qu'ils sont des bas salariés. (à la FAS, par exemple, le salaire moyen est d'environ \$18.000 et, vu que la moitié des membres travaillent à temps partiel, il faut parler de moins de \$10.000 annuellement).

Et, à la FTQ, hier, un porte-parole résumait ainsi sa réflexion: «Si le gouvernement ne bouge ni sur la loi 70 ni la sécurité d'emploi, je n'ai pas l'impression que nous retournerons voir nos membres avant de faire la grève; si, par contre, il bouge sur l'un ou l'autre de ces points, on verra», a déclaré hier, M. Aimé Goyer, président de l'Union des employés de service. (À cette centrale, les 30.000 employés d'hôpitaux ont voté la grève à 67%.)

Sur la question de la sécurité d'emploi et de la mobilité du personnel, le gouvernement ne semble pas disposé à concéder beaucoup de choses.

La négociation actuelle s'est déroulée sous l'empreinte de la loi 70. Cette loi adoptée au printemps dernier a fait fuir les syndicats qui y ont vu un boulet metant carrément en péril le jeu de la libre négociation. Le gouvernement, de son côté, a répété sur tous les tons aussi souvent qu'il l'a pu qu'il devait absolument fouiller dans les poches de ses employés «trop bien payés», parce qu'il était à sec.

D'ailleurs, sur beaucoup de points, le gouvernement exigeait cette année que les syndicats reculent, en travaillant et produisant davantage, en acceptant une plus grande mobilité ou encore en laissant tomber des principes chers comme l'ancienneté.

Dans le secteur de l'éducation particulièrement, le ministère de l'Éducation n'a jamais caché que le personnel coûtait trop cher et ne travaillait pas assez, à son avis.

Il est trop tôt pour dire si la CEQ va se retrouver seule comme en 1979, alors qu'elle avait poursuivi les négociations et fait la grève après les autres, et que la FAS avait été un des premiers groupes à obtenir une convention collective.

Les trois centrales remettent depuis plus d'une semaine une importante réunion d'évaluation, prévue pour discuter de la stratégie syndicale. À ce sujet, il y a plus d'un enseignant pour dire que le gouvernement a réussi à reculer la date de la grève, difficilement concevable dans les écoles après la première semaine de décembre. Et, dans les cégeps, la session est validée depuis un bon moment déjà.

D'autre part, le Conseil du patronat (CPQ) a demandé hier au premier ministre et aux membres de l'Assemblée nationale de légiférer immédiatement afin de proscrire la grève appréhendée pour demain dans les services de santé.

Dans un communiqué émis hier à Montréal, le CPQ déclare qu'il «ne sert à rien pour le législateur de retarder une décision qu'il devra, en toute hypothèse, prendre de toute façon, permettant inutilement, entre-temps, que l'on fasse la vie dure aux malades».

Le CPQ signale cependant que cette loi qu'il réclame pour éviter la grève n'a rien à voir avec la loi-décret imposant les conditions de travail dont parle le gouvernement. La loi demandée par le CPQ devrait avoir des dents afin d'éviter toute désobéissance civile, ajoutée en substance le CPQ.

«Elle devra notamment prévoir, en plus de lourdes amendes, la perte des retenues syndicales et même la désaccréditation pure et simple», conclut le CPQ.

◆ GATT

pour éviter de prendre ou de maintenir de telles mesures».

En outre en ce qui concerne l'agriculture, M. Haferkamp a demandé d'enregistrer au procès verbal la lettre qu'il avait adressée le 27 novembre au président de la conférence ministérielle, M. Allan MacEachern.

Cette lettre indique que si la CEE est prête à engager un programme de travail majeur examinant toutes les mesures affectant le commerce, le marché, la concurrence et l'offre dans le domaine agricole, cela ne doit pas être interprété comme «un engagement à de nouvelles négociations ou obligations en relation avec les produits agricoles».

La CEE note l'aspect positif du renforcement de la procédure de règlement des litiges au sein du GATT. Mais elle souligne qu'à son point de vue «la règle du consensus demeure la méthode traditionnelle de règlement des différends», en reconnaissant toutefois que l'on devra éviter de bloquer la procédure.

La CEE se déclare prête à participer à une étude sur les restrictions quantitatives et les autres mesures non tarifaires, «en vue de les éliminer ou cela est possible», mais elle ajoute que si l'on doit procéder à une plus grande libéralisation des

Bourassa: la loi 70 est carrément inacceptable

GRANBY (PC) — L'ex-premier ministre libéral du Québec, M. Robert Bourassa, a qualifié de carrément inacceptable, hier à Granby, la loi 70 sur le gel des salaires des employés de l'état et est revenu avec la solution qu'il proposait en février dernier.

«J'avais suggéré à ce moment-là une concertation entre le gouvernement et les travailleurs pour que les coupures servent à la création d'emplois. Samedi, M. La Berger a dit la même chose. Il veut être assuré que les \$521 millions que le gouvernement veut aller chercher dans les poches des travailleurs servent à relancer vraiment l'économie pas à aller créer des nouvelles régies.

«Cela se fait dans d'autres pays. On est obligé de demander des sacrifices aux travailleurs quitte à leur donner un droit de gérance», a déclaré M. Bourassa de-

vant quelque 800 partisans réunis dans un brunch.

La loi 70 aura comme effet de perturber le climat social, a affirmé M. Bourassa.

«Il n'y a pas beaucoup de gouvernements qui enlèvent 30% des salaires à leurs enseignants», a-t-il lancé.

Puis, en réponse à une question concernant l'emprisonnement des chefs syndicaux en 72, M. Bourassa a affirmé que certains syndicalistes déclaraient récemment sur la place publique qu'ils s'enuyaient de lui.

L'ancien premier ministre n'a pas allé jusqu'à cacher sa satisfaction devant l'enthousiasme des militants de Shefford à l'idée de son retour à la chefferie du PLQ.

«Je ne ferme pas la porte», a répondu M. Bourassa aux militants qui lui demandaient s'il poserait sa candidature.

échanges il faudra «prendre en compte la gradation des engagements pris par les différentes parties contractantes».

Le représentant américain pour le commerce, M. Bill Brock, principal promoteur de la conférence, a estimé hier matin que celle-ci était un «succès partiel».

Avant la séance finale, M. Brock a déclaré à l'AFP qu'il allait porter au niveau bilatéral le 9 et 10 décembre à Bruxelles le problème des subventions aux exportations de produits agricoles, sur lesquelles la CEE a catégoriquement refusé de discuter au cours de la conférence.

Interrogé sur la portée de la déclaration générale proposée aux ministres, le représentant américain a déclaré: «Nous avons un bon engagement pour faire progresser le système» (du GATT).

En ce qui concerne la substance cependant, le texte final «contient moins que ce que nous aurions aimé», a ajouté M. Brock, soulignant qu'il est nécessaire de «soutenir un engagement politique avec des procédures efficaces». Sur ce dernier point «il y a encore beaucoup à faire», a-t-il dit.

Interrogé sur les perspectives d'avenir après cette première conférence ministérielle du GATT depuis 1973, et qui a vu une forte opposition CEE-Etats-Unis, M. Brock a déclaré: «Nous allons tester le système pendant un ou deux ans, pour être sûrs que les gens tiendront leurs engagements».

De son côté, le ministre français du Commerce extérieur, M. Michel Jobert, a estimé ce matin à Genève que la conférence du GATT se solda par l'échec des espoirs «irraisonnés» et «présomptueux» que Washington avait placés en elle.

«Ce n'est pas l'échec de la conférence du GATT, mais l'échec des espoirs présomptueux qui avaient été mis dans cette réunion par certains», a déclaré le ministre français à la presse, peu après la réunion des ministres de la CEE. Il a également noté qu'ayant choisi une «analyse très fautive des raisons de la crise», cette réunion ne pouvait pas «déboucher sur de grands textes».

«Je souhaite que demain les États-Unis mesurent les espoirs irraisonnés qu'ils avaient mis dans cette conférence ainsi que les résultats qu'ils ont obtenus, et qu'ils adoptent une démarche plus pragmatique et plus mesurée», a-t-il dit.

La leçon de la conférence est que «l'élan communautaire aura tenu de bout en bout», a dit M. Jobert avant de souligner, sur le dossier agricole, «nous avons été dans le droit fil des positions communautaires».

Il a encore estimé que les États-Unis n'avaient pas pu pousser aussi loin qu'ils le souhaitaient leurs propositions sur les services, notant encore que le GATT ne se transformera pas en «tribunal», contrairement aux espoirs nourris par certains pays.

◆ Moteur

Le premier vol d'essai du MX, missile de quatre étages qui pourra transporter jusqu'à dix têtes nucléaires, est prévu pour janvier prochain. Le président Reagan avait annoncé lundi dernier sa décision de déployer cent nouveaux missiles intercontinentaux MX en «groupement serré» dans des silos renforcés près de Cheyenne dans le Wyoming. Les premiers MX devraient être opérationnels à partir de 1986.

Une explosion s'était produite en septembre 1980 dans un silo d'un missile,

opérationnel cette fois, un Titan 2, faisant un mort et 21 blessés. L'explosion avait détruit le missile et projeté sa tête nucléaire à l'extérieur du silo.

L'explosion avait été provoquée par le choc d'un instrument métallique lâché par un technicien du haut des 31,70 mètres du missile et qui avait heurté les réservoirs de carburant de la fusée dont les parois ont minces.

Il ne semble pas, pour le moment, que l'accident de Tullahoma aura des conséquences sur la mise au point du MX.

L'Armée de l'air américaine connaît actuellement des difficultés avec la mise au point d'un autre missile, le Pershing-2, qui n'a toujours pas atteint la précision voulue à cause d'un défaut mécanique. 108 Pershing doivent être déployés en RFA fin 1983.

La base de missile où l'accident est survenu couvre une superficie de près de 20.000 acres au sud-est de Nashville. C'est la plus importante du genre aux États-Unis.

Cette fusée, qui doit renforcer l'arsenal américain, a été baptisée «Peacekeeper» par le président Ronald Reagan. Si un de ces missiles devait exploser à la suite d'une attaque ennemie, l'explosion qui suivrait créerait un nuage si dense qu'il empêcherait d'autres missiles d'atteindre les MX enfouis sous terre. Ces derniers pourraient servir à la riposte américaine après la dissipation du nuage atomique, estiment les experts. Une vive controverse autour technique que politique a cours présentement aux États-Unis sur cette question.

◆ Québec

Suite de la page 13

La rapatriement ne marque pas la fin de la réforme constitutionnelle. La Loi constitutionnelle de 1982 n'est pas notre nouvelle constitution mais seulement des amendements à la Loi constitutionnelle de 1867. Ni nos institutions fédérales, comme le Sénat et la Cour suprême, ni le partage des compétences législatives entre le fédéral et les provinces n'ont été touchés dans leur ensemble par la Loi constitutionnelle de 1982. Pourtant c'était là les vrais problèmes qu'il fallait régler en priorité. Le rapatriement a toujours été un faux problème. Rien ne nous obligeait juridiquement à retourner à Londres pour avoir notre propre constitution. On s'est servi de l'intermédiaire du Parlement de Westminster pour imposer au gouvernement québécois une constitution qu'il dénonçait.

Toutefois, malgré ses lacunes, la Loi constitutionnelle de 1982 n'est pas si catastrophique pour les Québécois et les Canadiens français. Bien sûr, ce n'est pas la révision constitutionnelle dont nous avions besoin mais c'est un premier pas. La direction est donnée; la suite dépend de l'interprétation des tribunaux et de la volonté de nos hommes et de nos femmes politiques de compléter cette première étape.

Nous Québécois, nous Canadiens français, sommes condamnés à l'excellence comme toutes les minorités qui veulent vivre leur spécificité. Cette excellence dépend fondamentalement de l'existence d'un phénomène national québécois capable d'exprimer son identité avec force et conviction. Au lendemain du référendum et du rapatriement, au moment où nous vivons l'une des crises économiques les plus sévères de notre existence, plus que jamais nous devons nous rappeler notre histoire et nous souvenir

Incidents violents à Washington

WASHINGTON (d'après AFP, Reuter et AP) — Une manifestation avortée du mouvement raciste Ku-Klux-Klan, samedi dans le centre de Washington, a provoqué de violents incidents entre contre-manifestants et forces de police qui ont fait, selon les autorités, au moins onze blessés parmi les policiers. Plusieurs personnes ont également été arrêtées.

Le Ku-Klux-Klan avait prévu de manifester du capitol à la Maison-Blanche, pour protester contre un projet de loi sur l'immigration qui selon lui «accorderait la citoyenneté à plus de 12 millions d'immigrants illégaux». Une demi-douzaine d'organisations, allant des pacifistes aux trotskistes, avaient organisé des contre-manifestations.

Devant l'affluence — plusieurs milliers de personnes — et la détermination des contre-manifestants, la police, qui avait déployé plusieurs centaines d'hommes sur le parcours, décidait d'annuler la manifestation du Klan. La trentaine de membres présents étaient emmenés en voiture jusqu'au point d'aboutissement prévu pour leur manifestation, et après un bref meeting quittaient la ville.

Les contre-manifestants rejoignaient alors un square proche de la Maison-Blanche, où se tenaient des meetings contre le Ku-Klux-Klan. Environ 500 policiers entouraient la résidence présidentielle, bien que M. Ronald Reagan soit en vacances en Californie.

Probablement déçus d'avoir attendu en vain la manifestation du Klan, et énervés par l'importance des forces de police, des groupes ont commencé à lancer des pavés et des bouteilles sur les policiers. Ceux-ci ont répliqué par des charges à cheval ou à moto, et par des jets de grenades lacrymogènes.

Des groupes incontrôlés ont renversé des voitures et brisé plusieurs vitrines. La police a procédé à plusieurs arrestations, et vers 16 h 00 (21h00 GMT), le calme semblait rétabli.

La police a annoncé plus tard qu'onze policiers et deux journalistes avaient été blessés et 38 manifestants arrêtés pour cambriolage, atteinte à l'ordre public et destruction de propriétés.

Québec tolérera le dépôt de neige

par Louis-Gilles Francoeur

Le ministère de l'Environnement songe à interdire aux municipalités dès l'hiver 1983-84 l'utilisation des berges publiques pour y ériger des dépôts à neige en surface, qui retardent de quelque mois le déversement à l'eau des polluants ramassés dans les rues.

C'est ce qui ressort d'une lettre adressée par le Directeur général de la protection de l'environnement et de la nature, M. Guy Audet, le 12 novembre 1982, au Service des travaux publics de la Ville de Montréal.

Dans cette lettre, M. Audet prévient Montréal que le ministère de l'Environnement lui refuse la permission d'agrandir son dépôt à neige de surface sur la promenade Bellerive, dans l'est de la métropole, comme elle avait commencé à le faire, il y a quelque temps au détriment de la vocation récréative du parc.

Il y a quelques mois, le gouvernement provincial interdisait à Montréal de construire un quai à neige sur la promenade Bellerive. Depuis lors, des citoyens se sont plaints au ministère de l'Environnement du fait que Montréal avait entrepris des travaux de nivellement et d'enlèvement de la surface gazonnée du parc entre les rues Desmarreaux et Paul-Pau en vue d'agrandir l'actuel dépôt à neige.

Aux audiences publiques sur le quai à neige, le ministère de l'Environnement avait déclaré qu'en vertu du bail signé entre les deux parties, Montréal devait consacrer cet espace à des fins récréatives.

«Compte tenu des fins pour lesquelles ce terrain a été loué à la Ville de Montréal et compte tenu également que les plaintes formulées par un groupe de citoyens sont fondées, nous nous opposons catégoriquement à ce que le site de dépôt s'agrandisse», écrit le directeur de la Protection de l'Environnement à la Ville.

«À la suite de la décision négative rendue par le gouvernement dans le cas du quai à neige, poursuivit-il, nous sommes forcément disposés à tolérer, du moins pour l'hiver qui vient, le dépôt de neiges usées dans le secteur utilisé au cours des dernières années à l'ouest de la rue Desmarreaux mais il nous faudra entrevoir pour l'hiver 83-84 l'abandon de cette pratique».

«D'ailleurs, ajoute M. Audet, d'ici à ce temps-là, l'environnement Québec aura sans doute complété la formulation de sa politique sur la disposition des neiges usées et à la lumière du travail effectué jusqu'à présent, on peut déjà présumer que les dépôts en surface du genre de celui qui on retrouve sur la promenade Bellerive seront à proscrire».

La plainte contre l'agrandissement du dépôt à neige a été formulée par le Groupe des citoyens de la promenade Bellerive.

que nous devons notre survie aux dangers qui ont suscité chez nos ancêtres le sens de l'audace et de l'excellence. Notre existence comme peuple est un défi à l'histoire. La Loi constitutionnelle de 1982 en est un exemple éloquent.

Le temps n'est pas à l'amertume mais à l'action, je ne vois rien de mieux pour conclure, que de citer le premier ministre Trudeau, toujours dans son message de la Saint-Jean, le 24 juin dernier, lorsqu'il écrit: «Nous ne sommes pas bâtis pour le repos mais pour la course. Et, tant que nous serons habillés par la même volonté de vivre que nos ancêtres, rien ni personne ne pourra nous dépouiller de notre avenir».

Et si M. Trudeau avait raison...!

FIN

AUJOURD'HUI

Ateliers culturels du Centre culturel de Longueuil jusqu'au 5 décembre, de 14 à 22 h, 100 ouest rue St-Laurent, 670-1410.

Conférence socio-économique sur le Québec et la politique céréalière canadienne, au Château Frontenac.

Groupe de discussion sur la contraception-sexualité pour les jeunes de 14 à 19 ans. CLSC Métro, 842-8576.

Série de deux rencontres pour les femmes qui désirent mieux connaître leur corps tout en prévenant le cancer au CLSC Longueuil Ouest, ce lundi et le mardi 6 décembre, à 13 h 30, 651-9830.

Concert de la classe de flûte et d'ensemble de Francine Voyer à 17 h à l'U de M, 2375 chemin de la Côte-St-Catherine, salle 1020, 343-6479.

Soirée d'information sur la ménopause au CLSC Montréal-Nord, à 19 h 30, 11441, boul. Lacordaire, 327-0400, poste 41.

Jusqu'au 3 décembre, période d'inscription aux activités sportives de la Municipalité de Saint-Laurent, 1870 rue Decelles 744-6411.

Programme d'aide aux usagers de

drogues diverses par le Centre d'accueil Le Portage au Centre communautaire de Saint-Laurent, 710 rue St-Germain, 744-6411, poste 2514.

Atelier de lecture sur «Le Prince» de Richard Gwyn à la Bibliothèque municipale de Longueuil, 100 ouest, rue Saint-Laurent, 670-1410.

Soirée conférence du club de photographie Camam de Montréal à 19 h 30 à 7110, 8e avenue (Centre Saint-Mathieu). Thème: Autoportrait. 374-4700, poste 395.

Conférence de M. Robert Charbonneau, sur «L'architecture des bâtiments de Montréal», devant la Société historique de Montréal à la Salle Saint-Sulpice, 1700 rue Saint-Denis.

Lecture commentée de la genèse à 20 h au 5933 rue Cartier (sous-sol du presbytère) avec M. Jacques Baillargeon et Mme Lise Chartrand. 728-7714.

Collectes de sang de la Croix-Rouge, à Drummondville, à la Légion canadienne, rue Corrivault, de 14 h 30 à 17 h et de 18 h 30 à 20 h 30; à Montréal, au salon de repos Griffith de l'hôpital Reine-Elizabeth, 2100, rue Marlowe, de 9 h 30 à 15 h 30; à la salle du conseil de l'hôpital Reddy Memorial, 4039, rue Tupper, de 10 h à 16 h 30.